

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

2004 en bref

En 2004, plusieurs projets d'envergure portés par le Département de la justice, de la santé et de la sécurité ont été approuvés par le Grand Conseil. Il en est ainsi de la **loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple)** (30 mars 2004), de la **loi portant sur la réforme de la protection civile** (28 septembre 2004), et de la **loi portant sur le nouvel établissement hospitalier multisite (EHM)** (30 novembre 2004). Cette dernière sera toutefois soumise à votation populaire le 5 juin 2005, le référendum lancé par une partie des syndicats ayant abouti. Le rapport quadriennal d'information sur la **planification sanitaire**, concernant la période 2000-2003, a lui été accepté à l'unanimité le 8 septembre 2004.

Le **deuxième volet du désenchevêtrement** des tâches entre l'Etat et les communes, accepté par le Grand Conseil en septembre 2004, concerne particulièrement le DJSS. En effet, un des principaux volets traités touche la santé publique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2005, l'Etat assume seul les subventions des pouvoirs publics aux hôpitaux, aux institutions parahospitalières, aux homes ainsi qu'aux services d'aide et de soins à domicile.

De son côté, le dossier du **nouvel établissement carcéral** a franchi une étape importante: le choix de son site d'implantation, Cornaux, a été avalisé par le Conseil d'Etat. La demande de crédit d'étude sera présentée au Grand Conseil en février 2005. Commencée en 2001, la **réforme des offices du registre foncier** est, quant à elle, arrivée à son terme. L'office de Boudry et celui du Val-de-Travers ont été regroupés à Neuchâtel, pour former l'office du Littoral et du Val-de-Travers.

Enfin, signalons que M. Jean-Marc Gicot a remplacé M. Roland Othenin-Girard, parti à la retraite, à la tête du service du registre foncier le 1^{er} octobre 2004. De son côté, le service pénitentiaire sera dirigé par un nouveau chef dès le 1^{er} mars 2005, en la personne de M. Benjamin Brägger, M. Georges Lapraz ayant quitté ses fonctions au 31 décembre 2004 pour rejoindre l'administration cantonale genevoise.

Division de la justice

En marge des autres tâches qui lui incombent dans la marche des affaires du Département, l'activité du **service de la justice** s'est concentrée sur la participation au projet "Marguerite" et sur la rédaction des projets législatifs et réglementaires tels que l'assistance judiciaire, les ordonnances pénales, le règlement sur la formation des notaires stagiaires et le règlement d'exécution de la loi sur le notariat.

En matière d'état civil, signalons la deuxième étape de l'introduction du système informatique "Infostar". Concernant les naturalisations, un effort particulier a été réalisé afin d'accélérer le traitement des demandes.

La réorganisation des **offices du registre foncier** est arrivée à son terme, avec le regroupement de l'office de Boudry à Neuchâtel en janvier et celui du Val-de-Travers en novembre pour former une nouvelle entité, à savoir l'arrondissement du Littoral et du Val-de-Travers. Cette restructuration avait commencé en automne 2001. Elle a eu pour effet de réunir les six offices de district d'alors en deux nouveaux arrondissements, soit le registre foncier du Littoral et du Val-de-Travers (districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Travers) à Neuchâtel, et le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz (districts du Locle, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz) au Locle. Globalement cette réforme a permis de réaliser des économies structurelles d'environ 2 millions de francs.

De plus, le service du registre foncier a achevé les travaux d'informatisation du registre foncier. Toutes les communes sont ainsi en gestion informatisée.

Enfin, notons que M. Roland Othenin-Girard, chef de service, a fait valoir en octobre son droit à la retraite. Son successeur a été nommé en la personne de M. Jean-Marc Gicot.

De son côté, le **service des poursuites et faillites et du registre du commerce** a de nouveau connu un fort volume d'activités en 2004. Ainsi, ce sont 378 faillites qui ont été prononcées en 2004, contre 278 en 2003. Les poursuites enregistrées dans les deux arrondissements s'élèvent à 155.660 contre 149.853 en 2003. De son côté, l'office du registre du commerce a traité un volume légèrement supérieur à celui enregistré l'année précédente, soit 1.306 inscriptions et radiations. Ces chiffres illustrent le contexte socio-économique toujours difficile. Les attentes des usagers, créanciers et autres débiteurs demeurent importantes.

Dans ce contexte, la direction du service a porté plus particulièrement son attention sur la formation du personnel, sur la définition du cadre légal dans lequel les offices opèrent quotidiennement, ainsi que sur la mise en place de procédures de travail. Les forts volumes enregistrés en 2004 ont, de ce fait, pu être entièrement absorbés, la productivité ayant à nouveau dépassé celle enregistrée en 2003.

La formation en poursuite et faillite organisée par la direction du service avec le concours de l'office de la formation continue accueillait en 2004 sa 2^e volée de collaboratrices et de collaborateurs. Ce sont désormais près de 40 personnes – soit les deux tiers de la dotation totale du service – qui suivent ou ont suivi une formation spécifique en la matière. Le développement des connaissances et des compétences du personnel a grandement facilité la maîtrise des volumes enregistrés par les offices des poursuites et l'office des faillites.

Durant l'année 2003, le service s'était livré à une réflexion sur son rôle dans la surveillance de l'activité des offices des poursuites et de l'office des faillites. Les expériences vécues en 2004 ont encore mis en évidence la nécessité de préciser le rôle du service. Une révision de la loi à ce sujet est prévue pour le 1^{er} semestre 2005.

Les normes d'insaisissabilité ont fait l'objet d'un examen attentif en relation avec l'évolution de la jurisprudence constante du Tribunal fédéral et les pratiques cantonales. Une attention particulière est portée à cette matière, entraînant la mise à jour d'une directive interne pour les offices des poursuites.

Ces réflexions ont contribué à la rédaction de règlements d'organisation pour les offices des poursuites, l'office des faillites et le centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières. Ces règlements complètent dorénavant la palette des directives de service et précisent les procédures de travail retenues.

Dans le **domaine pénitentiaire**, l'année 2004 a été celle de tous les records, aussi bien au niveau de la détention dans le canton que hors canton. Ainsi, le nombre de journées de détention dans le canton a augmenté de 15,9%. Le nombre de journées hors canton est, lui, en hausse de 42,5%.

La Prison préventive de La Chaux-de-Fonds a connu sa plus forte occupation depuis 1990 (93,7%). Par rapport à 2003, elle a enregistré une augmentation du taux d'occupation de 27,3%. Le secteur dévolu aux mineurs a été constamment sollicité, ce qui démontre la nécessité de doter le canton d'une structure adéquate. Différentes mesures ont été prises pour désengorger la Prison préventive afin qu'elle puisse continuer à remplir sa mission première, soit accueillir les personnes prévenues. Elle a en effet souvent connu des périodes de pleine occupation et il devenait impossible d'accueillir de nouvelles entrées. Des travaux liés à l'amélioration de la sécurité ont été entrepris courant 2004 afin de remédier au départ de la police cantonale de l'immeuble Promenade 20 qui assurait *de facto* un point sécuritaire important.

L'EEP/La Ronde a vu le nombre de places passer de 16 à 20 par des aménagements internes. Il a affiché un taux d'occupation de 98% en 2004 (+10,5% par rapport à 2003). La semi-détention demeure importante et représente le 38% des journées en 2004, la part des courtes peines s'élevant à 39%. La Ronde a accueilli une partie non négligeable de courtes peines (les cas de relative gravité), exécutées normalement à la Prison préventive afin de libérer des places pour la détention préventive. La Ronde a donc parfaitement joué son rôle d'établissement d'exécution de peines de proximité.

L'EEP/Bellevue a réactivé un secteur de cellules à deux places pour permettre momentanément les placements de personnes condamnées se trouvant en attente de transfert à la prison de La Chaux-de-Fonds, ceci toujours dans le but de désengorger la Prison préventive. L'établissement de Gorgier a donc aussi connu un fort taux d'occupation (95,65% contre 91,51% en 2003, soit +4,7%). Il faut préciser que l'exécution de peine dans un pénitencier s'exécute dans des cellules individuelles.

En outre, la direction du service a été fortement sollicitée par le projet du nouvel établissement pénitentiaire cantonal, dont le rapport pour une demande de crédit d'étude sera soumis au Grand Conseil en février 2005. Elle a également été fortement impliquée dans la mise en œuvre du Concordat romand sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes, de même que dans le projet MIGRATIO. Ce projet, de durée limitée, vise à mettre à disposition des places momentanément libres à la prison de la Croisée, à Orbe, afin de désengorger notamment la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds.

De son côté, **l'office d'application des peines** a continué sa réorganisation. Les tâches ont été redistribuées et l'engagement en 2004 d'un collaborateur à 50% a permis le suivi des personnes condamnées à une mesure d'internement au sens de l'article 43 CPS. Une hausse importante du volume de travail a été constatée, aussi bien au niveau des placements en exécution de peine hors canton (19.710 journées en 2004 contre 13.835 en 2003, soit une hausse de 42,5%), que dans les dossiers du TIG (17.708 heures en 2004 contre 14.216 en 2003, soit une hausse de 24,5%). La gestion du recouvrement des amendes d'ordre a atteint son rythme de croisière après une phase de réorganisation. Plus de 500 dossiers ont été traités en 2004, correspondant à un total de près de 122.000 francs d'amendes réclamées pour un montant de 83.000 francs encaissés. 378 jours de détention ont été effectués pour cause de non-paiement d'amendes.

Le service de probation a principalement été marqué par une augmentation de la charge globale de travail. L'augmentation du nombre de journées de détention dans les établissements pénitentiaires en 2003 et en 2004 a entraîné un accroissement des interventions du service en milieu carcéral et une augmentation également des mandats prévus à l'article 47 du code pénal suisse.

Cette augmentation a nécessité une rationalisation progressive de toutes les tâches administratives, notamment par l'intermédiaire d'une réflexion sur les processus de gestion administrative des dossiers, une plus grande collaboration avec les réseaux partenaires afin de déléguer les tâches qui ne sont pas strictement de la compétence du service, impliquant par ailleurs un nombre accru de démarches en vue de coordonner ces prises en charge multidisciplinaires.

Pour atteindre cet objectif, le service a poursuivi, avec succès, la mise en place de GESPA et a mené, en étroite collaboration avec le service des mineurs et tutelles et le STI, le développement du projet informatique MINT qui offrira, à terme, un outil performant, permettant la gestion des dossiers en temps réel.

Ces outils de gestion modernes, alliés à un renforcement du travail en réseau, devraient permettre de combler la charge croissante de dossiers actifs à traiter et de faire face à leur complexité croissante tout en garantissant une qualité de prise en charge en terme de réinsertion et de sécurité publique. Il s'agira de rester attentif à ne pas mettre en péril la mise en œuvre de la mission du service si la charge de travail devait continuer à augmenter sans adaptation des ressources.

Division de la santé

Désenchevêtrement des tâches (CODETA)

Le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2004. Dès le 1er janvier 2005, l'Etat assume seul les subventions des pouvoirs publics aux hôpitaux, aux institutions parahospitalières, aux homes ainsi qu'aux services d'aide et de soins à domicile.

Etablissement hospitalier multisite (EHM)

Un rapport et un projet de loi ont été soumis à l'aval du Conseil de santé puis au Conseil d'Etat. Tous les hôpitaux concernés, à l'exception de La Providence, ont déclaré vouloir adhérer à l'EHM. La Loi sur l'EHM (LEHM) a été acceptée par le Grand Conseil le 30 novembre 2004. Les propriétaires actuels des hôpitaux ont jusqu'au 31 décembre 2005 pour céder leur activité hospitalière à l'EHM. L'affiliation du personnel de l'EHM à la Convention collective de droit privé plutôt que de droit public a été contestée par une partie des syndicats qui ont décidé en fin d'année de lancer un référendum contre la loi.

Poursuite de la planification sanitaire

Le rapport quadriennal d'information sur la planification sanitaire, concernant la période 2000-2003, a été présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Ce dernier en a pris acte à l'unanimité dans sa session du 8 septembre 2004.

La planification se poursuit sur le terrain conformément au programme établi. Dès l'achèvement du NHP, les services de maternité et de chirurgie de l'Hôpital de Landeyeux seront fermés et le site des Cadolles sera désaffecté. Le projet de création d'un centre de réadaptation à Landeyeux a été accepté par le Conseil d'Etat, ainsi que le principe du projet global de rénovation de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Toutefois, ces deux objets sont conditionnés au succès de la création de l'EHM.

Financement des hôpitaux par pathologie

Le projet de financement des hôpitaux par pathologie, qui touche uniquement les institutions de soins physiques aigus, sera introduit en principe dès le 1er juillet 2005 pour les assureurs fédéraux et dès le premier janvier 2006 pour les autres financeurs (assureurs LAMal et pouvoirs publics).

Convention collective de travail CCT santé 21

La CCT santé 21 pour le domaine de la santé est en vigueur depuis le 1er juillet 2004. Le personnel a bénéficié de la semaine de 40 heures dès le mois d'octobre 2004 et certains éléments touchant la rémunération seront introduits en même temps que la nouvelle échelle des fonctions et la grille salariale qui sont encore en construction.

Services d'aide et de soins à domicile

Les objectifs d'efficience fixés en 2003 aux centres de santé par le DJSS ont été reconduits en 2004 avec de nouvelles valeurs. Il s'agit d'une première étape du processus qui doit permettre, à terme, de s'orienter vers un financement des prestations.

Suite aux décisions du Grand Conseil s'agissant du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (financement à 100% par l'Etat), ces dernières ont été appelées à se prononcer sur leur désir de maintenir ou non leurs compétences et leurs responsabilités dans le domaine de l'aide et des soins à domicile.

Synergie et redéploiement de la psychiatrie dans le canton de Neuchâtel

L'étude sur la réorganisation du secteur psychiatrique par filière de soins intégrés s'est poursuivie durant l'année 2004. Un projet clinique et un projet institutionnel sont en préparation. Un rapport définitif est attendu en 2005.

Révisions de la LAMal

Le parlement fédéral a prolongé la loi fédérale urgente qui règle la participation des cantons aux coûts des hospitalisations en divisions privées et semi-privées. Il a également prolongé la validité de l'ordonnance du 4 juillet 2002 sur la limitation des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins et, enfin, il a décidé de geler les tarifs-cadre des soins dans les EMS.

TARMED

Le nouveau tarif médical TARMED a été introduit avec succès dans le canton de Neuchâtel. Ce tarif concerne tous les actes ambulatoires effectués tant dans les cabinets des médecins, les instituts privés que dans les hôpitaux.

Division de la sécurité

En 2004, le volume de l'action menée par les services de **la police cantonale** s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que ses performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent très largement supérieure à la moyenne nationale, puisque le taux de 34% enregistré en 2003 a encore progressé pour s'élever à 38%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, se situe très au-dessus de ceux enregistrés par les polices cantonales voisines, dont la moyenne se situe à moins de 20%. Il est également constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population.

Au plan législatif et réglementaire, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de décisions allant dans le sens d'une amélioration des conditions de travail du personnel policier afin de rendre ce métier exigeant plus attractif et pour enrayer les départs massifs intervenus ces 3 dernières années. Ces décisions portent sur l'indemnisation du travail de nuit et des dimanches, sur la domiciliation du personnel de la police cantonale, sur l'octroi de grades sans commandement, résultant de l'ancienneté, sur l'indemnisation des titulaires de postes à un agent et sur la classification de la fonction d'opérateur à la centrale des transmissions et alarmes parmi les professions pénibles.

Précédant l'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant (0,5‰), cinq vastes campagnes de sensibilisation et de prévention ont été menées par la gendarmerie, en collaboration avec les polices locales. Dans ce domaine, l'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la consommation d'alcool. Mais ces mesures préventives et un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse n'ont pas encore permis de réduire le nombre des victimes de la route de façon significative. Si une réduction du nombre d'accidents et du nombre de blessés est constatée, celui des morts reste dans la moyenne de celle enregistrée au cours de ces dernières années.

En outre, l'octroi de forces supplémentaires a permis l'organisation des services de permanence passant, dès le 1er janvier 2005, à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, des services de nuit d'une durée de 13h25 comptabilisés pour 8h15. De même, des moyens ont été attribués à la participation aux mesures de contrôles de la RPLP, à la surveillance dans les appareils de la compagnie Swiss, au renforcement de la surveillance de la circulation autoroutière et de la présence de la police cantonale dans le cadre du centre de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin.

Le dossier de l'évaluation des prestations fournies par le personnel s'est poursuivi en collaboration avec le CBVA. Après la définition de référentiels de compétences pour l'ensemble des fonctions, il a été procédé à la formation initiale des cadres. L'objectif est de réaliser de véritables entretiens de développement, intégrant une auto-évaluation aussi large que possible et débouchant sur la définition d'objectifs de progression individuels pour l'année à venir.

Tout au long de l'exercice 2004, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par l'ouverture d'une année de collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. Dans cette dernière, les patrouilles d'intervention "Police secours" sont désormais mixtes et les usagers s'adressent à un guichet unique desservi par les agents des deux corps.

L'ouverture en novembre à La Chaux-de-Fonds du bâtiment regroupant le SIS des Montagnes neuchâteloises, les juges d'instruction et la police cantonale a concrétisé des attentes multiples et très anciennes. La conception et la structure de cette entité permettront d'en faire le second pôle de l'activité de la police cantonale neuchâteloise. A Colombier, l'ouverture du Centre cantonal de formation de la police en février a permis à 35 aspirants des corps de la police cantonale et des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle de voir se dérouler une école pilote, qui a conduit à l'octroi du nouveau brevet fédéral de policier.

Dans le domaine du recrutement, il est intéressant de constater que toutes les opérations de recrutement réalisées dans le courant de l'année 2004 l'ont été sans qu'aucune annonce par voie de presse n'ait été publiée. Plus de 100 offres spontanées ont en effet été adressées au Bureau de l'instruction.

L'année 2004 a également été celle de réflexions ayant conduit à confier la gestion de l'habillement et de l'équipement du personnel ainsi que le garage aux Installations et établissements militaires de Colombier. Ces mutations sont effectives depuis le 1er janvier 2005 et génèrent l'économie de 2 postes de travail.

L'année 2004 a permis au **service cantonal des automobiles et de la navigation** de consolider la mise en place, la standardisation et l'optimisation des processus de travail générés par le système de gestion par prestations (GESPA) et l'obtention, fin 2003, de la certification ISO 9001-2000 portant sur son système de management.

La loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux a été modifiée. Outre une hausse moyenne d'environ 4% pour les véhicules automobiles et les remorques et 10% pour les bateaux, elle a introduit un barème tenant mieux compte des atteintes des véhicules à l'environnement et de la couverture des charges compte routier.

Dans le domaine des examens de conduite, les nombreuses modifications de la loi sur la circulation routière et de ses ordonnances, ainsi que la recrudescence de la tricherie par des moyens astucieux, ont conduit le SCAN à mettre sur pied un examen théorique informatique dès le 1^{er} mai 2004 qui donne entière satisfaction.

La modification de la loi sur la circulation routière du 14 décembre 2001, qui présente un train de mesures visant à accroître la sécurité routière en s'attaquant essentiellement au facteur risque humain (par comparaison aux facteurs d'amélioration des routes et d'amélioration de la sécurité des véhicules) a entraîné la mise en place de nouveaux processus au SCAN. Ces mesures sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2005. Elles concernent le permis de conduire à l'essai en deux phases, le renforcement de la lutte contre l'alcool (introduction du taux d'alcoolémie à 0,5‰), la drogue et les médicaments au volant, le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, particulièrement les récidivistes et les multirécidivistes, ainsi que la constitution d'un fichier unique des conducteurs sur l'ensemble de la Suisse (FABER).

Le service de la sécurité civile et militaire a subi les conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale sur l'armée et sur la protection de la population et la protection civile. Ainsi, dans le secteur "Affaires militaires", il a été nécessaire de modifier complètement les processus de travail, vu la disparition des troupes cantonales, qui entraîne une perte de compétences dans la gestion de celles-ci. En contrepartie, le service est désormais responsable de prendre les décisions de dispenses et de report de cours de répétition pour l'ensemble des militaires domiciliés sur le territoire cantonal, en vertu d'un principe de coresponsabilité que les cantons ont négocié avec le DDPS.

En ce qui concerne la "Protection de la population et la protection civile", la nouvelle législation fédérale reporte sur les cantons la responsabilité organisationnelle complète dans ce domaine, la Confédération interrompant son appui financier, sauf exceptions pour des domaines spécifiques. Elle impose dès lors aux cantons de concevoir une nouvelle orientation de la Protection de la population et de la protection civile et d'en fixer l'enveloppe financière. Le projet de loi cantonale a été accepté le 28 septembre par le Grand Conseil. La collaboration avec les comités directeurs des centres de secours aboutira à la création des 6 organisations de protection civile dans le courant du 1^{er} semestre 2005.

Une modification de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, qui prévoit la notion de l'intérêt "créancier" et de l'intérêt "débitaire", a également été introduite. Ces dispositions ont nécessité une importante adaptation du programme informatique destiné à la calculation du montant de la taxe. Elles impliquent également un réexamen des processus de travail des collaborateurs.

Pour la défense incendie, il faut relever la poursuite des regroupements de corps de sapeurs-pompiers communaux. Par ailleurs, suite aux décisions de la Conférence gouvernementale pour la coordination des services du feu à l'échelon suisse, un programme complet de sélection des futurs instructeurs fédéraux a dû être élaboré en collaboration avec les cantons romands et du Tessin. Le premier cours de sélection s'est déroulé à Couvet en novembre.

En outre, le nouveau concept de stationnement de l'armée suisse, présenté le 6 décembre 2004 par le chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmid et le chef de l'armée, le commandant de corps Christophe Keckeis, à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, entraînera d'importants changements quant à l'activité de l'arsenal de Colombier en faveur de la défense. De ce fait, la convention entre la Confédération suisse et le canton de Neuchâtel concernant le service d'arsenal a été résiliée au 31 décembre 2006.

Le regroupement de la logistique sur un seul centre en Suisse romande risque d'entraîner une réduction importante des activités des établissements et installations militaires de Colombier et de l'effectif de son personnel par des suppressions de postes de travail.

A l'arsenal, l'année a aussi été marquée par le passage d'Armée 95 à Armée XXI. A cette occasion, les écoles d'infanterie territoriales 2/202 ont été remplacées par les écoles de cadres infanterie 3/6. Ces nouvelles écoles maintiennent leur stationnement sur la place d'armes de Colombier.

Enfin, la mise en place d'Armée XXI a induit, pour l'exploitation de Colombier, une nouvelle réduction des activités en faveur de la troupe en cours de répétition.

1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

En 2004, la vie du secrétariat général a été particulièrement marquée par le projet du nouvel établissement hospitalier multisite (EHM), qui a été mené en étroite collaboration avec le service cantonal de la santé publique. Bien que la loi ait été adoptée par le Grand Conseil le 30 novembre 2004, elle sera soumise à votation populaire le 5 juin prochain, le référendum lancé par les syndicats ayant abouti.

Le secrétariat général a également contribué à la dernière touche du rapport relatif à la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple), au travers des travaux menés par la commission ad hoc nommée par le Grand Conseil (rapport adopté le 30 mars 2004). Il s'est également fortement impliqué dans la réalisation des rapports présentés au Grand Conseil portant sur la réforme de la protection civile (adopté le 28 septembre 2004), et sur celui portant sur une demande de crédit d'étude d'une nouvelle prison (présenté au Grand Conseil en février 2005). De plus, il s'est investi de manière importante dans les dossiers portant sur la restructuration des départements de l'administration cantonale, sur l'assainissement des finances cantonales, ainsi que sur le désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes (CODETA).

En outre, il a apporté son soutien à la cheffe du département en matière de communication et dans toutes les tâches relevant de la gestion financière. Il a également appuyé les services dans les dossiers en lien avec le Conseil d'Etat.

Enfin, le secrétariat général a procédé au recrutement de deux nouveaux chefs de service. M. Jean-Marc Gicot a remplacé M. Roland Othenin-Girard, parti à la retraite, à la tête du service du registre foncier le 1^{er} octobre 2004. De son côté, le nouveau chef du service pénitentiaire, M. Benjamin Brägger, prendra ses quartiers le 1^{er} mars 2005, M. Georges Lapraz ayant quitté ses fonctions au 31 décembre 2004 pour rejoindre l'administration cantonale genevoise.

1.1. **Conférences intercantionales**

Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS)

Mme Monika Dusong, cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité, est vice-présidente du Comité directeur de la CDS. Le comité s'est réuni sept fois au cours de l'année 2004. Par ailleurs, comme chaque année, l'assemblée plénière a siégé deux fois, aux mois de mai et de novembre.

La CDS est un organe très important du système de santé suisse. Elle constitue la plate-forme politique d'échange entre les responsables de la santé publique des gouvernements cantonaux. Elle promeut la coordination et la coopération intercantonale ainsi qu'entre les cantons et la Confédération dans les dossiers relatifs au système sanitaire. La CDS édicte des recommandations à l'usage des cantons et défend les intérêts de ces derniers face aux instances fédérales.

Parmi les multiples dossiers traités durant l'année 2004, celui consacré à la deuxième révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) a représenté une partie conséquente des débats de la CDS, tant les problèmes relatifs au financement des hôpitaux qu'au financement des soins de longue durée ont monopolisé une part importante des discussions du Comité directeur. La question de la réduction des primes a également été régulièrement abordée.

Rappelons par ailleurs que le nouveau tarif médical TARMED a été introduit au 1er janvier 2004. L'année 2004 a été l'occasion de traiter un certain nombre de points y relatifs, notamment les problèmes liés à la période de neutralité des coûts qui court jusqu'en juin 2005.

D'autres sujets importants ont été débattus en 2004. Lancé en 2003, le projet national Swiss DRG a ainsi été poursuivi. Il vise l'introduction d'un nouveau système de financement des hôpitaux par pathologie. La cheffe du département assure la vice-présidence du comité stratégique et y représente la CDS. Ce projet très complexe et ambitieux est mené en collaboration avec santésuisse, H+, la FMH, l'OFSP, l'OFS et l'ASI.

Enfin, à fin 2004, la CDS a adopté la Convention intercantonale relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée (CICCM). Cette dernière permettra, à l'avenir, de planifier la médecine hautement spécialisée sur le plan suisse. La procédure de ratification des cantons devrait être achevée d'ici au printemps 2006 mais, en attendant, les travaux concrets dans les différents domaines seront poursuivis.

Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS)

La Conférence romande des affaires sanitaires et sociales s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année 2004. Tout comme à la CDS, les discussions relatives aux retombées de la révision de la LAMal ont été nombreuses. D'autre part, le projet visant la promotion de la santé physique, mentale et sociale des personnes de 50 ans et plus a été officiellement approuvé et a débuté. Parallèlement à ces projets, la CRASS joue le rôle de coordinatrice romande lors de problèmes ponctuels rencontrés par les cantons romands et qui pourraient entraîner des conséquences non négligeables sur les cantons membres, notamment en terme d'application des lois.

La CRASS traite également de questions relatives aux affaires sociales qui relèvent de la compétence du Département des finances et des affaires sociales.

Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP)

En 2004, la Conférence a siégé à deux reprises en assemblée plénière.

Dans le cadre des dossiers concernant la Confédération et les cantons, la CCDJP a adopté une résolution en faveur des Accords de Schengen et Dublin. Elle s'est également penchée sur des dossiers portant sur la criminalité dans la population étrangère, sur la procédure et l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile, ainsi que sur l'aide d'urgence lors des décisions de non-entrée en matière dans ce même domaine.

Dans le cadre des engagements de police intercantonaux (IKAPOL), la Conférence a en outre décidé de la mise sur pied d'un groupe de travail afin d'examiner la coopération existante entre la Confédération et les cantons, et d'en revoir les bases matérielles et légales. Elle s'est également intéressée à l'introduction des données biométriques dans le passeport suisse (projet Europol), qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

En ce qui concerne les dossiers relevant des cantons, la Conférence a débattu d'importants projets, tels que la loi sur les mesures de contraintes policières, la réforme de la justice (procédure pénale et procédure civile), le nouveau concept général de formation des policiers, l'harmonisation des numéros d'appel d'urgence, le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire, le projet Police XXI, relatif à la coopération des corps de police en Suisse, ainsi que la sécurité de l'EURO 2008. Elle s'est également penchée sur les démarches entreprises par la Sécurité militaire pour l'obtention de la reconnaissance professionnelle de ses membres (brevet fédéral de policier), en vue de programmes de formation communs avec les polices des cantons ou des concordats.

En outre, la cheffe du département a siégé au sein du comité directeur du Centre de compétence pour la magistrature et la lutte contre la criminalité économique. Les travaux de ce comité ont permis la mise en place du nouveau cours romand postgrade pour magistrats dans le domaine de la poursuite pénale. La première session s'est ouverte en septembre 2004, avec l'inscription de 25 participants. Les cours se déroulent au sein de l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE), entité de la HE-ARC économie.

Enfin, la CCDJP a élu à sa présidence Markus Notter, Conseiller d'Etat zürichoïse, en remplacement du Conseiller d'Etat bâlois Jörg Schild, démissionnaire.

Conseil de Fondation de l'Institut suisse de police (ISP)

La cheffe de département est membre du Conseil de fondation de l'Institut suisse de police, où elle représente la CCDJP. En 2004, le Conseil de fondation s'est réuni à six reprises en 2004.

Il s'est notamment penché sur l'avenir de l'Ecole suisse d'aspirants de police (ESAP), qui dépend de l'ISP, et sur le nouveau concept général en matière de formation, décidé par la CCDJP. Ce

concept prévoit en effet que les centres de formation régionaux (Ecole d'aspirants, sise à Colombier, pour le canton de Neuchâtel) soient responsables de la formation de base des aspirants dès 2007. Il incombera donc à l'ISP de concentrer ses activités sur la formation continue et la formation de conduite.

Le Conseil de fondation a également procédé à l'élection de sa présidente en la personne de la Conseillère d'Etat saint-galloise Karin Keller-Sutter, en remplacement de l'ancien conseiller national Claude Frey, démissionnaire. Il a également nommé le nouveau directeur de l'ISP, soit Peter-Martin Meier, adjoint du commandant de la police cantonale saint-galloise.

Commission de contrôle de Prévention suisse de la criminalité

La Commission, dont fait partie la cheffe de département, s'est réunie à une reprise en 2004.

Elle s'est principalement occupée de la mise sur pied du concept de la nouvelle campagne nationale de prévention "Pornographie enfantine sur Internet / Pédocriminalité". Cette campagne sera menée sur trois ans et débutera en 2005.

Commission intercantonale de la circulation routière (CICR)

La Commission, dont fait partie la cheffe de département, a tenu deux séances en 2004.

Elle s'est notamment penchée sur la révision des directives fédérales en matière de stationnement facilité des véhicules conduits par des personnes handicapées, dont le but est d'harmoniser la pratique de l'octroi des autorisations (qui se ferait par les services cantonaux des automobiles et non plus par les communes) et de concevoir les cartes de manière à les rendre plus eurocompatibles. Elle a également travaillé sur le projet fédéral de la politique de sécurité routière (Vesipo), qui vise à réduire le nombre de victimes des accidents de la route.

Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP)

En 2004, la Conférence a siégé à deux reprises en assemblée plénière.

Dans le domaine de la police, la CLDJP s'est penchée sur l'important dossier de l'Ecole romande de police, qui s'inscrit dans le projet de formation suisse et qui vise à harmoniser la formation de base des policiers. La Conférence en a adopté le concept de formation et a débattu du lieu de son implantation (un ou plusieurs sites). Elle a également traité de l'introduction de la limite autorisée du taux d'alcoolémie à 0,5‰, de la coopération policière intercantonale lors d'événements extraordinaires, ainsi que de l'acquisition d'un uniforme unique pour les polices de Suisse romande.

En matière judiciaire, la CLDJP a débattu de la révision totale du Concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes (du 22.10.1984), de même que du projet de Concordat sur la détention pénale des mineurs, dont elle a adopté le texte final, modifié à la suite de la consultation auprès des gouvernements cantonaux. Dans le canton de Neuchâtel, ce projet a été validé par le Conseil d'Etat et présenté à la Commission des affaires extérieures. La CLDJP s'est également penchée sur la problématique de la surpopulation carcérale, notamment en matière de détention préventive.

A noter enfin que la CLDJP a désigné Valérie Faivre, cheffe du service de probation du canton de Neuchâtel, comme représentante de la Commission romande des patronages au Concordat romand.

Conférence suisse des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection civile (CCDAM)

La Conférence des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection civile s'est réunie à trois reprises durant l'année 2004.

Chacune des séances s'est déroulée en présence du chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmid. Le thème principal des informations et discussions a porté sur la réorganisation d'Armée

XXI et plus particulièrement sur la réorganisation de la logistique militaire. Cette dernière entraîne des conséquences importantes sur les cantons, avec notamment la résiliation des contrats de prestation avec les arsenaux cantonaux. Les travaux ne sont pas terminés.

Conférence gouvernementale pour la coordination des services du feu

La Conférence s'est réunie à une reprise en 2004. Elle s'est prononcée sur le rapport final de la coordination des services du feu en suisse, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005, sur les nouvelles structures de la conférence et sur la clé de répartition financière entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005. Enfin, elle a procédé à la nomination d'un secrétaire général à plein temps pour la coordination des services du feu.

1.2. Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2004, le Département de la justice, de la santé et de la sécurité, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites par sa cheffe de département, a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur ont été réservés:

Rubriques	2003	2004	Variation
Affaires enregistrées	68	57	- 16.18%
Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier	11	18	+ 63.64%
Affaires liquidées	61	58	- 4.92%
- dont admises	11	12	+ 9.10%
- dont mal fondées	25	29	+ 16.00%
- dont irrecevables	3	3	---
- dont classées/retirées	22	14	- 36.37%
Affaires pendantes au 31 décembre	18	17	- 5.55%

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2004 s'est élevé à 57, dont 12 ont été admises et ont impliqué la modification de la décision rendue par l'office concerné. En regard des 378 prononcés de faillites rendus en 2004 et des 155.660 réquisitions de poursuites enregistrées au total, le nombre de plaintes 17 LP demeure faible. Ce résultat reflète également la qualité des décisions rendues par les offices des poursuites et faillites.

D'autre part, en 2004, 16 inspections ont été effectuées par le service des poursuites et faillites, sur mandat de l'Autorité. Des commentaires, remarques et demandes ont été formulées dans les rapports, et des corrections exigées de la part des chefs d'offices, notamment en cas de retard éventuel constaté dans le traitement des poursuites et faillites. Aucun dysfonctionnement majeur n'a été constaté dans le cadre de ces inspections.

2. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ

2.1. Introduction

Dans le courant de l'année 2004, l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) a retrouvé progressivement un rythme de fonctionnement satisfaisant, cela notamment grâce à l'engagement d'un adjoint, après une longue période de vacance à ce poste. La nouvelle "petite équipe" a développé et intensifié les réseaux, dans et hors administration cantonale. Ce développement est indispensable, tant l'égalité entre hommes et femmes ne se décrète pas, mais se construit, avec l'aide des personnes ou organisations relais.

D'une façon plus générale, l'OPFE a joué un rôle d'information, de sensibilisation et d'orientation auprès du grand public et des milieux concernés. Il a également initié et/ou coordonné diverses actions, dont certaines ont été relayées par les médias, permettant ainsi une meilleure visibilité de ses activités. Pour ce faire, il a pu compter sur la collaboration de nombreuses personnes et associations.

2.2. Gestion

Depuis le 1^{er} juin dernier, date de l'entrée en fonction d'un adjoint à la déléguée, l'office est de nouveau au complet. Pour mémoire, il est doté de 2,1 postes de travail, répartis en une déléguée (100%), un adjoint (60%) et une secrétaire (50%). Cet engagement a permis, d'une part, d'assurer une meilleure répartition des tâches et des missions entre la déléguée et l'adjoint et, d'autre part, une présence de l'office dans un plus grand nombre de groupes de travail, de même qu'une meilleure disponibilité pour répondre favorablement aux diverses requêtes qui lui ont été adressées. Il a également permis à l'OPFE d'initier plusieurs actions, décrites ci-après.

2.3. Activités déployées

Riche et fructueuse: ainsi peut être résumée l'année 2004 pour l'OPFE.

Violence conjugale

La loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple) a été adoptée sans opposition par le Grand Conseil le 30 mars 2004 et est entrée en vigueur le 2 juin 2004. Il s'agit de la première loi spécifique et globale sur le sujet en Suisse, en ce sens qu'elle prend en compte tant les victimes que les auteur-e-s.

Pour permettre à la LVCouple de déployer pleinement ses effets, le Conseil d'Etat a confié un mandat à la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS). Ce mandat prévoit entre autres l'engagement d'un-e coordinateur-trice, qui sera chargé-e de mettre en œuvre les différentes mesures prévues par la LVCouple – dont l'élaboration de matériel d'information et de sensibilisation et la mise en place d'une structure spécialisée destinée aux auteur-e-s de violence conjugale. L'OPFE restera actif dans le déploiement de la loi puisqu'il sera associé à la future commission technique, qui aura pour objectifs d'assurer le suivi des mesures adoptées et d'en évaluer la pertinence et l'efficacité.

Durant l'année, l'OPFE s'est employé à mieux faire connaître la LVCouple. Il a par exemple organisé des stands d'information à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds avec différentes associations concernées (Solidarité femmes, Centre de liaison des associations féminines, Marche mondiale des femmes) lors de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 no-

vembre. A cette occasion, du matériel d'information a été distribué et, en particulier, la nouvelle loi neuchâteloise ad hoc.

Congé maternité

Il convient de relever l'action de l'office à l'occasion de la votation fédérale du 26 septembre en vue de l'octroi d'un congé maternité de 14 semaines pour toutes les femmes exerçant une activité lucrative. L'OPFE a demandé et obtenu de sa commission consultative de pouvoir réunir toutes les instances du canton favorables à la révision de la loi sur les allocations pour perte de gain – étant entendu qu'un congé maternité est un élément indispensable pour une politique familiale digne de ce nom.

Il a ainsi contribué à la création du Comité neuchâtelois "Oui au congé maternité" regroupant tous les partis politiques représentés au Grand Conseil, les syndicats (USCN), le patronat (CNCI, UNAM) et les associations féminines. Toutes ces instances ont accepté de financer une campagne d'affichage, ainsi que la réalisation de tracts, pour la distribution desquels les différents partenaires se sont mobilisés plusieurs samedis durant. Si, en tant que service de l'Etat, l'OPFE n'a pas participé au financement, il s'est en revanche chargé de toute l'organisation et la coordination de la campagne, du matériel publié, ainsi que de la conférence de presse.

Aux yeux de l'OPFE et de ses partenaires, il était important de montrer le large front neuchâtelois favorable à la révision de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain. Preuve en a été donnée au soir du 26 septembre: sans un large soutien de certains cantons, dont celui de Neuchâtel, la quatrième tentative d'instaurer un congé maternité se serait soldée par un nouvel échec.

C'est d'ailleurs dans la perspective de cette importante votation que l'OPFE avait pris part à la Journée internationale de la femme, le 8 mars.

Elections cantonales

Un autre temps fort a été celui du 29 octobre, date à laquelle plus de 200 femmes "de tous bords et sans bords" se sont portées symboliquement candidates en vue des élections cantonales du printemps 2005. A cette occasion, une liste des "200 femmes pour la République" a été remise par la déléguée à la politique familiale et à l'égalité à la présidente du gouvernement, Mme Sylvie Perrinjaquet, qui était accompagnée par l'autre femme siégeant au Conseil d'Etat, Mme Monika Dusong.

Cette action, qui a volontairement eu lieu avant le dépôt des listes officielles, a cherché à sensibiliser les partis politiques et la population neuchâteloise à l'importance de présenter suffisamment de femmes au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, afin de permettre aux électrices et électeurs de voter pour des femmes, tout en respectant leurs convictions politiques. Rappelons qu'au cours de la présente législature, les femmes représentent un peu moins de 30% du nombre total des élu-e-s au Grand Conseil. Et cette proportion est globalement inchangée depuis trois législatures.

Site web

En novembre toujours, l'OPFE a publié son site web, à l'adresse www.ne.ch/egalite. Il s'est ainsi doté d'un moyen de communication supplémentaire pour informer, sensibiliser et orienter les citoyen-ne-s. Ce site se veut pratique et aisément accessible. Une trentaine de "fiches" thématiques ont été réalisées, représentant autant de thèmes relatifs à l'égalité et à la famille. Les sujets abordés sont vastes, allant des allocations familiales à la violence conjugale, en passant par le divorce, la formation, l'égalité en matière de salaires ou le harcèlement. Le site connaît un grand succès puisque sa page d'accueil a reçu plus de 3000 visites entre novembre et décembre. En tout, plus de 16.000 pages ont été consultées dans ce laps de temps.

Journée des filles

La 4^e Journée nationale des filles, organisée dans le canton de Neuchâtel par l'OPFE, a eu lieu le 11 novembre. Cette action de sensibilisation à la vie professionnelle a touché les filles du degré 7 uniquement – degrés 5 à 9 de la scolarité obligatoire les années précédentes. Cette limitation de degré a permis de recentrer cette journée aux objectifs premiers qui sont les siens, en particulier d'offrir la possibilité pour les jeunes filles de découvrir les métiers dits techniques ou masculins. Dans cette logique, deux écoles professionnelles – les écoles techniques du CPLN et du CIFOM – ont accepté de collaborer à cette édition et ont offert aux jeunes filles un aperçu tangible des différentes filières de formation. De part et d'autre, les réactions ont été très positives: les jeunes filles se sont dites enthousiastes d'avoir pu découvrir concrètement diverses professions, et les directions des écoles se sont, elles, déclarées prêtes à reconduire leur participation. Pour la première fois aussi, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) a activement soutenu cette action, tandis que quelques entreprises de la place ont permis la mise sur pied d'un concours, en offrant plusieurs prix.

Globalement, la Journée des filles a été un succès: près de la moitié des jeunes concernées (450 filles sur un millier) y ont pris part.

Autre particularité de l'édition 2004, les garçons ont reçu du matériel d'information les invitant à réfléchir sur leur avenir professionnel en termes de conciliation famille-travail, dès lors que rares encore sont les hommes qui travaillent à temps partiel.

Information et sensibilisation

Tout au long de l'année, l'OPFE a répondu aux nombreuses demandes de présentation de ses activités. Il a également donné suite à celles, croissant, de femmes et d'hommes qui, à un moment difficile de leur vie privée ou professionnelle, ont besoin d'être renseignés et/ou orientés. Voire à celles, nombreuses aussi, émanant principalement de femmes qui s'estiment défavorisées sur le plan professionnel ou privé par rapport aux hommes.

D'une façon plus générale, la déléguée et/ou l'adjoint ont collaboré à différentes actions d'information et de sensibilisation. L'office s'est particulièrement intéressé aux jeunes, en collaborant notamment aux semaines de sensibilisation pour les étudiant-e-s à la HESI, de même qu'à celles organisées par le service de la formation professionnelle pour les étudiant-e-s à la HEP Arc, sur le thème "Les filles ont-elles leur place dans la formation professionnelle?". Il a également coopéré à la mise sur pied d'expositions, dont celle visible au début de l'année au Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel, qui avait pour thème "Le monde du travail: pour toi, quelle orientation?".

L'OPFE s'est également montré actif dans le domaine des nouvelles technologies puisqu'il a été le partenaire local de l'étape neuchâteloise de "Tour-de-clic", un projet de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui vise à sensibiliser les personnes qui n'ont encore jamais eu de contact avec internet. Le bus de l'OFCOM s'est arrêté à Neuchâtel les 4 et 5 octobre. Cette étape a connu un vif succès: plus de 200 personnes, dont de nombreuses femmes, ont pu s'initier aux nouvelles technologies.

En avril, la déléguée a fait partie d'un jury dans le cadre du 25^e anniversaire des électricien-ne-s du canton de Neuchâtel (ACNIE), qui avaient pour la circonstance sollicité les élèves de dernière année scolaire pour réaliser une vidéo sur cette profession. Elle a également été sollicitée par le directeur du Laténium, M. Michel Egloff, pour rédiger un article dans la plaquette accompagnant la nouvelle exposition temporaire, "Femmes déesses". Cette exposition a été inaugurée en mai.

En juin, la déléguée a animé un "lunch égalité" dans le cadre de l'Université de Neuchâtel, sur le thème du langage épïcène. Elle a par ailleurs donné un cours ad hoc d'une demi-journée dans le cadre de la formation continue de l'Etat.

Conférence

Autre thème d'actualité en 2004, l'accueil de la petite enfance. Un peu plus d'une année après l'acceptation par la population de la loi ad hoc et à la veille de l'élaboration d'un plan d'équipement cantonal en matières de structures d'accueil, Mme Lynn Mackenzie, économiste, est venue à Neu-

châtel présenter l'étude "La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte", qu'elle a faite sur mandat de la Conférence latine des déléguées à l'égalité. Comme l'indique son titre, cette étude démontre en effet que les investissements consacrés aux structures d'accueil de la petite enfance engendrent globalement des bénéfices pour la communauté. Une conférence publique a eu lieu le 4 février. Elle a été organisée conjointement par l'OPFE et l'Office de la petite enfance.

Groupes de travail

Le travail effectué par l'OPFE à l'interne de l'administration cantonale bien que moins visible demeure tout aussi important. L'office est en effet membre de plusieurs groupes de travail interdisciplinaires. Il a par exemple été associé au groupe de travail chargé de répondre à la motion déposée en 1999 par Mme Pierrette Erard, relative à une meilleure harmonisation des horaires scolaires et professionnels (99.162). Le rapport a été accepté par le Grand Conseil en janvier 2005. L'office a également été associé aux réflexions relatives à la mise sur pied d'une loi sur la prostitution et la pornographie (groupe de travail "Cabarets"). L'office représente par ailleurs le DJSS au sein du groupe de travail sur la coordination interdépartementale de la politique sociale. Il fait aussi partie du groupe de confiance "Harcèlement" de l'administration, ainsi que de la commission "Femmes migrantes", qui est issue de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers.

Pour sa part, l'OPFE préside un groupe de travail issu de la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité. Il prépare un catalogue de mesures concrètes à l'attention du Conseil d'Etat afin de permettre aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale de mieux concilier famille et travail, sans compromettre pour autant leur carrière professionnelle, et aux collaboratrices, en particulier, d'être mieux représentées dans les postes d'encadrement. Enfin, en tant qu'état-major pour le Conseil d'Etat dans les questions ayant trait à la famille et/ou à l'égalité entre femmes et hommes, l'OPFE a notamment répondu à des consultations fédérales touchant à ces domaines.

Collaboration intercantonale

En tant que membre de la Conférence latine et de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, l'OPFE participe aux différents projets en cours. Avec la première nommée, il prépare une action d'envergure dans le cadre des 10 ans de la loi fédérale sur l'égalité, en 2006.

2.4. Perspectives d'avenir

Différents projets sont en cours à l'office. Dont, à court terme, le rapport évoqué ci-dessus à propos de l'organisation du travail au sein de l'administration cantonale, qui sera remis au Conseil d'Etat durant le premier semestre 2005.

Au printemps, l'OPFE organisera, en collaboration avec le Bureau de l'égalité de l'Université de Neuchâtel et la déléguée à l'égalité de l'Office fédéral de la statistique (OFS), une exposition visant à sensibiliser chacun-e – mais en particulier les adolescent-e-s – aux choix de vie qu'il-elle aurait été amené-e à faire s'il-elle avait été de l'autre sexe.

Le 8 mars, l'OPFE soutiendra également les actions prévues à l'occasion de la Journée internationale des femmes qui, cette année, mettra l'accent sur le statut des femmes migrantes. Dans cette optique, l'OPFE publiera, en collaboration avec le Bureau du délégué aux étrangers, un site web sur les "migrations féminines".

2.5. Conclusion

Assurément, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes est une tâche de l'Etat. En effet, une meilleure harmonisation des horaires scolaires, une prise en charge des enfants avant et après l'école, ainsi qu'un aménagement favorable du temps de travail auront des retombées très concrètes sur l'intégration professionnelle des femmes, sur la vie de famille et, partant, sur l'éco-

nomie. D'ailleurs, l'Union européenne l'a bien compris, en faisant du *gender mainstreaming* (égalité intégrée) l'une de ses priorités.

L'OPFE, malgré la petitesse de ses moyens, s'emploie quotidiennement à améliorer les conditions cadres pour les familles et, partant, à favoriser l'intégration des femmes dans la vie professionnelle, notamment au travers des groupes de travail auxquels il est associé. Plus globalement, l'OPFE entend poursuivre son travail de sensibilisation, d'information et d'orientation du public aux thématiques d'actualité le concernant, dans et hors administration, tant ce travail est primordial et répond à un besoin.

3. SERVICE DE LA JUSTICE

3.1. Introduction

L'année 2004 a été marquée par la mise en place des organes du projet "Marguerite" auquel le service de la justice est étroitement lié en participant aussi bien au comité de pilotage qu'à 15 de ses pétales. La révision des dispositions concernant les ordonnances pénales du code de procédure pénale est entrée en vigueur et vise à décharger le ministère public.

Un projet de modification de la loi sur l'assistance judiciaire et administrative (LAJA) ainsi que son règlement d'exécution ont été ouverts à une consultation, en fin d'année.

De plus, l'informatisation de l'état civil (Infostar) s'est poursuivie par le passage à la deuxième phase, emportant l'abandon des registres papiers. L'autorité de surveillance a participé à la mise en place d'un système de répartition des coûts entre les communes et les arrondissements.

En outre, dans le cadre de la naturalisation, le service poursuit ses efforts tendant à accélérer la procédure. Même si le peuple suisse a refusé la modification de la loi fédérale sur la nationalité le 26 septembre 2004, la loi cantonale sur le droit de cité devra être modifiée pour simplifier encore la procédure.

Dans le cadre de l'application de la loi sur le notariat, après une vaste enquête visant à déterminer si les notaires exerçaient des activités incompatibles avec la pratique du notariat, le département a dénoncé plusieurs cas à la commission de surveillance du notariat. Cette dernière a sanctionné deux notaires par un blâme.

Enfin, les relations avec le pouvoir judiciaire au travers des rencontres périodiques avec le président du Tribunal cantonal se sont poursuivies dans un excellent climat.

3.2. Gestion

Magistrature judiciaire

L'année 2004 a été marquée par plusieurs changements au sein de la magistrature neuchâteloise.

Le Grand Conseil a élu:

- aux fonctions de juge cantonal, Mme Marie-Pierre de Montmollin, en lieu et place de Mme Geneviève Fiala, qui a pris sa retraite
- aux fonctions de président du Tribunal du district de Boudry, M. Daniel Jeanneret, qui occupait le poste de président du Tribunal du district du Val-de-Ruz, à Cernier, en lieu et place de M. Daniel Huguenin, démissionnaire
- aux fonctions de président du Tribunal du district du Val-de-Ruz, à Cernier, M. Jean-Denis Roulet, qui occupait la place de président du Tribunal du district du Locle, en lieu et place de M. Daniel Jeanneret
- aux fonctions de président du Tribunal du district du Locle, M. Nicolas de Weck, avocat, en lieu et place de M. Jean-Denis Roulet
- aux fonctions de juge d'instruction spécialisée dans la lutte contre la criminalité économique, Mme Vanessa Guizzetti, en lieu et place de M. Yann Decnaeck, démissionnaire
- aux fonctions de suppléante du procureur général et de son substitut, Mme Valérie Schweingruber, en lieu et place de M. Pierre Heinis, démissionnaire

- Enfin, M. Jacques-André Guy, juge cantonal, a été élu président du Tribunal cantonal, pour une durée de deux ans, conformément à la loi. Il succède à M. François Delachaux.

Aspects légaux

Dans le domaine de la justice, le Conseil d'Etat a adopté, le 5 mai 2004, un arrêté concernant la formation des avocates et des avocats stagiaires.

Il a également adopté, le 20 octobre 2004, un arrêté portant modification de l'arrêté concernant le tarif des frais de procédure.

En outre, une nouvelle ordonnance fédérale sur l'état civil est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Elle règle dans le détail les nouvelles procédures d'utilisation de la base de données Infostar et définit les nouvelles instructions en matière de communication des données d'état civil. L'ordonnance fédérale du 22 décembre 1980 sur l'acte d'origine a été abrogée sans être remplacée. Conséquence de cette nouvelle situation juridique, l'acte d'origine a désormais valeur de document d'état civil.

3.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

L'assistance judiciaire a atteint un montant de 1.818.528 fr. 95 (1.724.510 fr. 55 en 2003).

911 décisions (769 en 2003) accordant l'assistance judiciaire et administrative ont été rendues, se répartissant comme suit: 508 causes civiles (389 en 2003), 377 causes pénales (369 en 2003) et 26 causes administratives (11 en 2003). L'augmentation du nombre de cas où l'assistance judiciaire est octroyée (+18.5% par rapport à 2003) s'explique par la hausse du nombre de causes traitées par les tribunaux, en matière civile et pénale.

D'autre part, 68 décisions refusant l'assistance judiciaire et administrative (53 en 2003) se répartissent comme suit: 47 causes civiles, 17 causes pénales et 4 causes administratives (37 causes civiles et 16 causes pénales en 2003).

Naturalisations

Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 11 février, 17 et 29 mars, 12 mai, 9 juin, 2 juillet, 15 septembre, 13 octobre, 24 novembre et 8 et 22 décembre, a accueilli favorablement 446 demandes de naturalisation d'étrangers (354 en 2003) comprenant 811 personnes (651 en 2003). Il est à remarquer que 206 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (167 en 2003). Le nombre des naturalisations accordées connaît une croissance de 25% entre 2003 et 2004.

Le service a reçu pour traitement 677 demandes de naturalisation ordinaire (690 en 2003). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation s'est réunie à 11 reprises. 446 dossiers ont été transmis au Conseil d'Etat avec un préavis favorable et un dossier a été retiré en vue du classement de la demande. La commission a demandé des compléments d'information pour 20 dossiers.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2004 s'élèvent à 189.425 francs (184.300 francs en 2003).

De plus, le service a assuré la transcription de 212 naturalisations facilitées de conjoints (144 en 2003) (articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), d'une réintégration (6 en 2003) (articles 21 et 50 LN) et de 40 naturalisations facilitées d'enfants (43 en 2003) (articles 31 et 58 a et b LN).

Le Conseil d'Etat a libéré une personne de la nationalité suisse (idem en 2003) (article 42 LN).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat a prononcé la réintégration de 5 anciennes neuchâteloises (article 50 LDCN) et la libération du droit de cité neuchâtelois de 7 personnes (article 54 LDCN).

Casier judiciaire

Le Département a reçu 4077 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et du Ministère public (3554 en 2003).

Il a été établi et communiqué au casier central, à Berne:

	2004	2003
Forme conventionnelle	250	549
Selon système Vostra	2767	2069
Avis de radiation	2535	1010
Avis de refus de radiation	555	146
Avis divers (modifications de condamnations, décès...)	107	230

Le service de coordination Vostra a établi ou transmis 1076 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires (1550 en 2003).

Les greffes des juges d'instruction de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont été connectés au casier judiciaire central afin de pouvoir obtenir directement les extraits de casier judiciaire.

Surveillance de l'état civil

Le calendrier prévu pour l'introduction du système de gestion des données Infostar a été rigoureusement tenu: depuis le 1^{er} décembre 2004, tous les offices de l'état civil du canton de Neuchâtel travaillent exclusivement avec Infostar. Les registres traditionnels ont ainsi été clôturés définitivement à cette date.

Le traditionnel livret de famille n'est désormais plus établi dans la forme que nous connaissons depuis des décennies. Il est remplacé par le certificat de famille.

Le certificat de famille donne des renseignements sur les données relatives à l'état civil des parents mariés ensemble et de leurs enfants communs. Ce document pourra être utilisé comme déclaration de famille auprès des contrôles des habitants et, de façon générale, comme pièce de légitimation pour les échanges avec les autorités. Contrairement au livret de famille, le certificat de famille a une force probante absolue. Il est mis à jour gratuitement lors de chaque modification d'état civil des personnes concernées.

Statistique de l'état civil

District	Naissances	Reconnaisances par le père	Mariages	Décès
Neuchâtel	831	88	319	467
Boudry	3	39	211	209
Val-de-Travers	145	15	54	118
Val-de-Ruz	342	30	81	126
Le Locle	2	17	76	130
La Chaux-de-Fonds	514	63	223	455
	1.837	252	964	1.505

Le service a assuré la transcription dans les registres d'état civil de 48 adoptions prononcées en application des articles 264 et suivants du code civil.

Il a autorisé la transcription aux registres des familles de 1145 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger concernant des ressortissants neuchâtelais.

Il a été établi 112 décisions de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil.

Contrôle des habitants

La modification de l'ordonnance fédérale sur l'état civil a apporté quelques modifications sur le mode de communication des faits d'état civil. Pour des raisons de simplification de transmission des données, il incombe désormais aux contrôles des habitants de communiquer tous les décès des personnes domiciliées sur le territoire de leur commune aux organes officiels. Des directives ont été transmises aux préposés au contrôle des habitants, en attendant une modification des bases légales actuelles.

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examen du barreau s'est réunie trois fois en 2004. 17 candidats ont obtenu le brevet d'avocat, 8 candidats ont échoué.

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à douze reprises. Elle s'est occupée des inscriptions définitives au rôle officiel du barreau qui sont au nombre de 15 au 31 décembre 2004, de 4 décisions diverses découlant de la loi cantonale et fédérale, ainsi que de demandes diverses de renseignements.

	Disciplinaires	Contestations d'honoraires	Total
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2003	4	0	4
Enquêtes enregistrées	13	12	25
Enquêtes liquidées	10	7	17
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2004	7	5	12

Notariat

La commission d'examen des candidats au notariat a organisé deux sessions en 2004. Deux candidats se sont inscrits à ces sessions. L'un a obtenu son brevet de notaire, l'autre a échoué, de manière définitive.

Conseil notarial

Le Conseil notarial s'est réuni à sept reprises, suivant régulièrement la formation des stagiaires-notaires (art. 13 LN). Il a cherché à concilier (art. 20, al. 3 LN) les notaires et leurs clients dans des opérations de liquidation de succession (retards, rapports incomplets, etc.) également à la suite de la disposition, sans instruction suffisante, d'un titre hypothécaire confié à un notaire en relation avec une vente immobilière. La conciliation a échoué trois fois.

Le Conseil notarial procède à l'inspection systématique des études, exerçant la surveillance que lui confère l'article 30, alinéa 1, de la loi sur le notariat. La manière dont les notaires traitent en général leurs affaires n'appelle aucune remarque.

Toujours en vertu des compétences que la loi lui confère (art. 22 LN), le Conseil notarial procède au contrôle financier des études. Un cas a été dénoncé à la commission de surveillance du notariat à la suite d'une comptabilité lacunaire, désormais régularisée.

Enfin, il a organisé un séminaire avec le service de l'aménagement du territoire afin de permettre au notaire de satisfaire son obligation de renseigner (art. 52 LN) sur la contribution à plus-value au sens des articles 33 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, éventuellement encore ouverte au moment de l'instrumentation d'un acte de vente immobilière.

Rapport de l'autorité de surveillance LCPP (loi cantonale sur la protection de la personnalité)

Fondements légaux

Le 1^{er} juillet 1986, la loi sur la protection de la personnalité (ci-après LCPP) est entrée en vigueur. L'article 28 de cette loi prévoit la création d'une autorité de surveillance, formée de trois personnes nommées par le Conseil d'Etat au début de chaque période législative, comprenant un juge de carrière qui la préside, un juriste et un spécialiste en informatique choisis tous deux en dehors de l'administration cantonale, et complétée par trois suppléants qui ont les mêmes qualités que les membres de l'autorité de surveillance. Selon l'article 29 de la loi, cette autorité de surveillance a pour tâches de donner son préavis dans les cas prévus par la loi, d'exercer les compétences qui lui sont conférées par la loi, de contrôler périodiquement les installations, la gestion des données et leur utilisation, de même que d'ordonner d'office ou sur requête la rectification ou la suppression de données.

Constitution de l'autorité

L'autorité de surveillance est composée de M. Laurent Margot, président du Tribunal du district du Val-de-Travers (président de l'autorité de surveillance), M. Pierre Aubert, président du Tribunal du district de Neuchâtel (président suppléant), Me Claire-Lise Oswald, avocate à Neuchâtel, M. Philippe Merz, doyen de la formation continue du CIFOM, M. Pierre-André Chardon, économiste (membre suppléant), Me Corinne Gyssler-Rufener, avocate et notaire à La Chaux-de-Fonds (membre suppléante).

2004 en bref

L'activité de l'autorité durant l'année 2004 peut être résumée comme suit:

- **Maintien de la promotion de la protection des données**, principalement par la mise à jour du site internet de l'autorité, par des conférences, par des renseignements donnés aux autorités et aux particuliers, ainsi que par des avis;
- **Achèvement des travaux de rédaction du projet de nouvelle législation touchant à la protection des données**, en particulier les avant-projets de loi cantonale sur la protection des données et de loi cantonale sur la transparence des activités étatiques;
- **Manque de disponibilité du président pour la mise en œuvre de nouveaux projets** en raison de diverses suppléances qu'il a assumées dans différents districts suite à des départs ou des changements de juges.

Politique d'information

Site internet

C'est en 2003 que le site internet de l'autorité de surveillance a vu le jour (www.ne.ch/protectiondesdonnees). Cet outil est particulièrement important pour assurer la promo-

tion de la protection des données dans notre canton. En 2004, le site a été mis à jour pour y intégrer les avis les plus récents de l'autorité de surveillance.

Conférences

Tout comme durant les années précédentes, le président de l'autorité de surveillance a été appelé à donner des conférences sur la protection des données. Il assure notamment un cours sur cette matière dans le cadre du module "Connaître et améliorer les prestations publiques", organisé par la formation continue de l'administration cantonale neuchâteloise.

Conseils et avis

La politique d'information de l'autorité de surveillance repose aussi sur les avis et renseignements que son président fournit par écrit ou par téléphone. Les renseignements téléphoniques sont principalement requis par des administrations qui souhaitent connaître leurs droits et obligations en matière de protection des données et de la personnalité. Quant aux demandes écrites de renseignements et d'avis, elles sont de plus en plus adressées au président par les administrations sous la forme de courriers électroniques, mais également par des particuliers via le site internet. A la lecture du tableau ci-dessous, on constate que le nombre de ces demandes a fortement crû en 2004. Ces demandes sont multiples, touchant aux données relatives aux enregistrements d'appels téléphoniques à la police, à la transmission de renseignements aux directions d'école sur des enquêtes en cours contre des enseignants, à la "liste noire" des enseignants, aux livres prêtés par les bibliothèques publiques, etc. Les avis les plus importants de l'autorité peuvent être consultés sur son site internet.

Demandes écrites	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Particuliers	1	2	6	3	3	5
Administrations	2	4	12	13	9	20
Totaux	3	6	18	16	12	25

Collaboration avec les autorités

Avant-projets de lois

Le président de l'autorité de surveillance a participé aux dernières séances de travail consacrées à l'élaboration d'avant-projets de loi cantonale sur la protection des données et de loi cantonale sur la transparence des activités étatiques. Ces avant-projets sont entrés dans une première phase de consultation.

Contrôles des autorités

Faute de disponibilités, aucun contrôle n'a été mené en 2004. La priorité est toujours accordée à l'information et à la sensibilisation plutôt qu'aux contrôles, ce d'autant plus que la législation est en cours de révision.

Collaboration avec le préposé fédéral à la protection des données et les commissaires des autres cantons

Le canton de Neuchâtel est toujours membre de l'association DSB+CPD.CH qui s'est créée en 1999 et qui réunit les commissaires à la protection des données de Suisse.

Séances

Le président de l'autorité de surveillance a assumé durant cette année diverses suppléances dans différents districts, suite à des départs ou des changements de juges. Il a dès lors été moins disponible pour la protection des données. Notamment, il n'a participé en 2004 qu'à 10 séances de travail (22 en 2003) et a consacré à cette charge une dizaine de jours de travail (contre 27 en 2003). Cela explique également que l'autorité de surveillance ne s'est pas réunie en séance plénière en 2004.

Conclusion

2004 confirme l'essor que la protection des données a connu ces dernières années dans le canton. Le nombre record d'avis qui ont été demandés en témoigne.

Mais, d'un autre côté, tout comme cela a été mentionné dans les précédents rapports annuels, il faut relever que les disponibilités restreintes de l'autorité de surveillance ne lui permettent pas d'exécuter toutes les tâches que la loi lui confie, en particulier les contrôles des installations, de la gestion des données et de leur utilisation. L'autorité de surveillance compte sur la future loi cantonale sur la protection des données pour y remédier.

3.4. Perspectives d'avenir

Le service va continuer à appuyer la réflexion entamée dans le cadre du projet Marguerite au sujet de l'organisation judiciaire de demain.

De plus, la loi sur le droit de cité neuchâtelois devra être modifiée pour simplifier la procédure cantonale de naturalisation.

Enfin, les nouvelles dispositions en matière d'état civil ainsi que l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2004, des accords bilatéraux impliquent une révision de la loi sur le contrôle des habitants. Une étude est en cours et une commission sera constituée pour mener à bien la révision de cette loi en 2005.

3.5. Conclusion

La réflexion qui s'ouvre dans le cadre du projet Marguerite sur l'organisation judiciaire de demain montre qu'une grande partie de l'activité du service de la justice est orientée sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire et qu'elle sera reprise par ce dernier dans le cas où le principe de son indépendance administrative et financière sera accepté. Il subsistera des tâches de surveillance notamment sur les avocats, les notaires et sur l'état civil.

En matière de naturalisation, les espoirs reposaient sur une modification des dispositions fédérales pour simplifier les procédures. A défaut, il faudra se contenter de modifier nos dispositions cantonales. Le paradoxe de cette simplification, déjà largement appliquée pour les étrangers de la deuxième génération sous l'impulsion du Grand Conseil, nous amène à constituer des dossiers trop peu documentés selon certaines autorités communales.

4. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE

4.1. Introduction

378 faillites ont été prononcées en 2004 contre 278 en 2003. Les poursuites enregistrées dans les deux arrondissements s'élèvent à 155.660 contre 149.853 en 2003. L'office du registre du commerce a traité un volume légèrement supérieur à celui enregistré l'année précédente, soit 1.306 inscriptions et radiations.

Ces chiffres illustrent le fort volume d'activités qui s'inscrit dans un contexte socio-économique toujours difficile. Les attentes des usagers, créanciers et autres débiteurs demeurent importantes.

Dans ce contexte, la direction du service a porté plus particulièrement son attention sur la formation du personnel, la définition du cadre légal dans lequel les offices opèrent quotidiennement et la mise en place de procédures de travail.

La formation en poursuite et faillite organisée par la direction du service avec le concours de l'office de la formation continue accueillait en 2004 sa 2^e volée de collaboratrices et de collaborateurs. Ce sont désormais près de 40 personnes – soit les deux tiers de la dotation totale du service – qui suivent ou ont suivi une formation spécifique en la matière. Le développement des connaissances et des compétences du personnel a grandement facilité la maîtrise des volumes enregistrés par les offices des poursuites et l'office des faillites.

Durant l'année 2003, le service s'était livré à une réflexion sur son rôle dans la surveillance de l'activité des offices des poursuites et de l'office des faillites. Les expériences vécues en 2004 ont encore mis en évidence la nécessité de préciser le rôle du service.

Les normes d'insaisissabilité ont fait l'objet d'un examen attentif en relation avec l'évolution de la jurisprudence constante du Tribunal fédéral et les pratiques cantonales. Une attention particulière est portée à cette matière, entraînant la mise à jour d'une directive interne pour les offices des poursuites.

Ces réflexions ont contribué à la rédaction de règlements d'organisation pour les offices des poursuites, l'office des faillites et le centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières. Ces règlements complètent dorénavant la palette des directives de service et précisent les procédures de travail retenues.

L'amélioration des connaissances du personnel, l'appréciation du cadre légal et des interactions existantes et la définition claire des processus de travail ont largement contribué à assurer dans les arrondissements de poursuites et faillites une bonne et fidèle application du droit en matière d'exécution forcée. Les forts volumes enregistrés en 2004 ont, de ce fait, pu être entièrement absorbés, la productivité ayant à nouveau dépassé celle enregistrée en 2003.

Une attention toute particulière continuera d'être portée à futur sur la formation du personnel, l'aspect légal, les procédures et le développement des moyens informatiques.

4.2. Gestion

L'effectif des offices des poursuites, de l'office des faillites et du centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières est demeuré identique à 2003 (55 postes équivalant plein temps), alors que le volume enregistré par ces entités a augmenté, le nombre de prononcés de faillites atteignant même un niveau record. L'office du registre du commerce a fait face à un taux d'absentéisme important. Un poste équivalant plein temps a été divisé en 2 demi-postes, offrant ainsi une plus grande souplesse dans la planification des ressources humaines. Une nouvelle collaboratrice spécialisée a ainsi pu être engagée.

En avril 2004, l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers a déménagé de la rue des Beaux-Arts 13, au centre ville de Neuchâtel, à la rue de Tivoli 5, à Serrières. Cette entité dispose à présent de locaux plus spacieux, lumineux et distribués sur un seul étage. L'espace de réception est également beaucoup mieux adapté à l'accueil de ses nombreux usagers.

Après la fermeture de l'office du registre foncier du Val-de-Travers, à Môtiers, l'antenne de l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers a été transférée à fin octobre 2004 au service de la sécurité civile et militaire, à Couvet.

Les réflexions initiées précédemment sur la loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite du 12 novembre 1996 ont pris de l'envergure. La richesse du débat a permis, d'une part, d'avancer dans la rédaction des propositions de modification à soumettre au Grand Conseil en vue de l'adaptation d'une nouvelle loi d'exécution et, d'autre part, de mieux cerner les besoins des intervenants de l'exécution forcée - gérances légales, experts, administrations spéciales de la faillite, offices et autorités de surveillance – et de mieux en comprendre les interactions. Ces modifications légales seront soumises au Grand Conseil dans le courant du 1^{er} semestre 2005.

4.3. Activités déployées

Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers

En 2004, l'office enregistre une nouvelle augmentation des réquisitions de poursuites de 2% environ par rapport à 2003. 47.217 commandements de payer ont été émis (46.329 en 2003) pour des créances totalisant plus de 251 millions de francs. Les mutations du personnel sont demeurées faibles, un demi-poste a été transféré à l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz, ramenant la dotation à 21.5 postes équivalant plein temps.

Durant cette année, l'antenne de cet office a délivré 466 extraits et autres attestations de poursuites (516 en 2003) et accueilli, à raison de deux après-midi par semaine, 455 usagers pour les interroger ou les renseigner plus précisément.

A la demande du service, un groupe de travail a débuté une réflexion sur la simplification informatique de la saisie des réquisitions de poursuites. L'objectif est de limiter, voire supprimer, la fastidieuse saisie manuelle de données provenant notamment des principaux créanciers. Certaines voies semblent se profiler mais de multiples contraintes informatiques et législatives rendent encore difficile une automatisation même partielle de cette activité.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	Total en 2003	Total en 2004	Variation
Nombre de poursuites enregistrées	46.329	47.217	+ 1.92%
Nombre de comminations de faillite	1.303	1.614	+ 23.87%
Nombre de réquisitions de vente	296	305	+ 3.04%
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	34.733	35.159	+ 1.23%
Total des poursuites enregistrées	82.661	84.295	+ 1.98%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	42.420.170	45.173.352	+ 6.49%
Emoluments encaissés (en francs)	5.508.062	5.472.376	- 0.65%

Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz

En 2004, cet office enregistre des volumes élevés, signalant, si besoin est, que la conjoncture économique des trois districts concernés – La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Ruz – demeure morose.

Il enregistre une nouvelle augmentation des réquisitions de poursuites de 2.6% environ par rapport à 2003. 38.767 commandements de payer ont été émis (37.793 en 2003) pour des créances totalisant plus de 175 millions de francs.

L'augmentation du volume est encore plus visible en prenant en considération les procédures de continuation de poursuite. Ce ne sont alors pas moins de 71.365 poursuites (67.192 en 2003) qui ont été traitées en 2004 par les collaborateurs de cet office, soit une augmentation de plus de 6%.

Pour absorber une partie de cette augmentation, la dotation de cet office a été portée à 18 postes équivalant plein temps (+ 1 poste) en transférant deux demi-postes de l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers et du centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières. L'office a su faire face à ses obligations légales en s'appuyant sur de nombreuses personnes placées par l'office des emplois temporaires. Sans ce soutien, un retard aurait certainement couronné l'année 2004 malgré un investissement du personnel dépassant le cadre usuel en la matière.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	Total en 2003	Total en 2004	Variation
Nombre de poursuites enregistrées	37.793	38.767	+ 2.58%
Nombre de comminations de faillite	741	1.308	+ 76.52%
Nombre de réquisitions de vente	324	456	+ 40.74%
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	28.334	30.834	+ 8.82%
Total des poursuites enregistrées	67.192	71.365	+ 6.21%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	30.888.038	41.867.488	+ 35.55%
Emoluments encaissés (en francs)	4.102.962	4.840.800	+ 17.98%

Tableau consolidé de l'activité des deux arrondissements de poursuites

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité cumulée des offices:

Rubriques	Littoral et Val-de-Travers		Montagnes et Val-de-Ruz		Total cantonal	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Commandements de payer	46.329	47.217	37.793	38.767	84.122	85.984
Comminations de faillite	1.303	1.614	741	1.308	2.044	2.922
Réquisitions de vente	296	305	324	456	620	761
Saisies et avis de participation à la saisie	34.733	35.159	28.334	30.834	63.067	65.993
Total des poursuites	82.661	84.295	67.192	71.365	149.853	155.660
Actes de défaut de biens (en mios)	42.4	45.2	30.9	41.9	73.3	87.1
Emoluments (en mios)	5.5	5.5	4.1	4.8	9.6	10.3

Office des faillites

Particulièrement intense en terme de nouveaux dossiers (+ environ 36%), 2004 a également été l'année au cours de laquelle les efforts fournis depuis 2001 se sont réellement avérés payants, puisque cet office a pu mener de front le traitement des dossiers présentant du retard et les dossiers courants.

Si le nombre de dossiers en portefeuille est passé de 271 au 31 décembre 2003 à 284 au 31 décembre 2004, le nombre de prononcés de faillite est quant à lui passé de 278 en 2003 à 378 en 2004.

Sans augmenter la dotation de cet office, cet excellent résultat a été atteint grâce aux réformes apportées à l'organisation et à l'appui du centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières, qui a pu être délégué pour procéder à des ventes aux enchères publiques immobilières et mobilières.

L'engagement du personnel de cet office mérite également d'être souligné. Malgré le rythme important imposé par les circonstances, 4 collaboratrices et collaborateurs ont terminé avec succès leur formation interne et 1 collaborateur a pu être détaché à plein temps pendant 2 mois pour procéder au tri, déménagement et rangement des archives comptables de certains faillis.

L'année 2005 enregistrera la mise en production d'un programme informatique servant d'échéancier et d'outil statistique. Des cours de formation continue seront dispensés pour augmenter le degré de performance du personnel afin de répondre rapidement et précisément aux attentes des usagers.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2003	2004	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	379	271	- 28.49%
Faillites prononcées durant l'année en cours	278	378	+ 35.97%
Total des dossiers ouverts	657	649	- 1.21%
Dossiers faillites clôturés	386	365	- 5.44%
Solde en traitement au 31 décembre	271	284	+ 4.79%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	4.769	3.490	- 26.81%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	231.361.388	179.168.957	- 22.55%
Emoluments encaissés (en francs)	1.368.045	1.235.024	- 9.72%

Centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières

Le centre de compétences occupe 3.5 postes équivalant plein temps, à la suite du transfert d'un demi-poste à l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz. Il héberge l'antenne de l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz, dont la fréquentation demeure élevée et dont la nécessité est démontrée.

L'arrêté concernant l'organisation des offices des poursuites et de l'office des faillites du 27 août 2003 précise que le centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières traite des poursuites en réalisation de gages immobiliers, sur délégation de chacun des préposés responsables. Il dit également qu'il peut traiter des réalisations mobilières dans le cadre des poursuites et des faillites sur délégation de chacun des préposés responsables et des réalisations immobilières dans le cadre de faillites sur délégation du préposé responsable.

Ces dispositions ont facilité le travail des offices concernés en les déchargeant de tâches de réalisation parfois fastidieuses.

En 2004, plus de 260 réquisitions de poursuite en réalisation de gages immobiliers ont été déléguées au centre de compétences pour des créances totalisant plus de 90 millions de francs. 47 ventes aux enchères publiques ont été effectuées, 24.425.000 francs ont été encaissés par cette

entité en remboursement partiel des créances produites. 33 certificats d'insuffisance de gage ont été délivrés pour une somme de 20.940.668 francs.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité du centre:

Rubriques	2003	2004	Variation
Nombre de dossiers constitués	224	328	+ 46.42%
Nombre de ventes aux enchères effectuées	39	47	+ 20.51%
Nombre de retraits	9	4	- 55.55%
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre	195	216	+ 10.76%
Certificats d'insuffisance de gage délivrés (en francs)	21.376.186	20.940.668	- 2.03%
Émoluments encaissés (en francs)	213.922	220.693	+ 3.16%

Office du registre du commerce

Cette année a été légèrement supérieure à 2003 en terme de nombre d'inscriptions, modifications et radiations opérées.

Un travail considérable a été accompli au niveau informatique pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les fusions, scissions et transformations (LFus) entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2004. Les extraits du registre du commerce ont été sensiblement modifiés pour permettre la publication des nouvelles inscriptions liées à ces opérations.

La consultation du site électronique du registre du commerce continue d'augmenter. Elle a fortement augmenté depuis l'année dernière (32.000 visites contre 25.000 en 2003). Cet outil offre désormais une plus grande convivialité. Les possibilités de recherche ont été élargies aux personnes.

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2004.

Natures juridiques	01.01.2004	Inscriptions	Radiations	31.12.2004	Différence
Entreprises individuelles	3.276	285	241	3.320	+44
Sociétés en nom collectif	451	51	67	435	-16
Sociétés en commandite	53	0	1	52	-1
Sociétés anonymes	2.909	134	202	2.841	-68
Sociétés à responsabilité limitée	1.123	177	51	1.249	+126
Sociétés coopératives	197	0	6	191	-6
Associations	89	1	7	83	-6
Fondations	508	10	23	495	-13
Etablissement de droit public	1	0	0	1	0
Succursales d'une entreprise étrangère	46	3	9	40	-6
Succursales d'une entreprise suisse	218	17	21	214	-4
Totaux	8.871	678	628	8.921	+50

4.4. Perspectives d'avenir

Le plan directeur des trois prochaines années, arrêté à fin 2003 et appliqué dès 2004, garde toute sa valeur. Une attention particulière continuera d'être portée sur la formation du personnel, les structures du service (y compris l'aspect légal), les prestations fournies (les procédures) et les moyens informatiques à disposition. Ces points constituent les 4 piliers de développement et de renforcement des activités du service des poursuites et faillites et du registre du commerce.

La formation en poursuite et faillite offerte au personnel du service suscite des demandes externes. Une réflexion est en cours pour accueillir des apprenants externes, tels que ceux des services de l'administration cantonale, des administrations communales ou autres.

Pour le registre du commerce, l'avenir dépendra essentiellement des nouvelles lois fédérales actuellement en cours d'élaboration, soit notamment celles en relation avec le droit de la société à responsabilité limitée, le gouvernement d'entreprise, l'établissement des comptes et les réviseurs.

Les adaptations informatiques découlant de ces lois devront naturellement être effectuées. D'autre part, l'ouverture au public, via le guichet unique et la mise en place de formulaires en ligne directe – dont un programme permettant les inscriptions –, devra être analysée et éventuellement réalisée en 2005.

4.5. Conclusion

L'année 2004 fut marquée par de forts volumes en poursuite et en faillite. Les offices ont réagi de manière appropriée – l'engagement du personnel fut important – et ont ainsi pu absorber les flux. La direction du service s'est concentrée sur les mesures d'amélioration à mettre en œuvre pour dynamiser et pérenniser la qualité des activités.

En l'absence de reprise économique, dont les effets se répercuteraient réellement sur le canton de Neuchâtel, il y a fort à parier que 2005 ressemble à 2004. La direction du service mettra tout en œuvre pour relever les défis qui se présenteront.

5. SERVICE DU REGISTRE FONCIER

5.1. Introduction

En 2004, le service du registre foncier et les offices ont terminé la mise en œuvre de la réforme. Les principaux objectifs suivants ont été atteints:

- achèvement des travaux d'informatisation des droits du registre foncier
- restructuration d'arrondissements du registre foncier

En outre, et comme par le passé, un accent particulier a été mis sur l'amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures.

Enfin, il est à relever que le service a connu le départ à la retraite du chef du service et la nomination de son successeur.

5.2. Gestion

Ressources humaines

Le chef du service du registre foncier, M. Roland Othenin-Girard a pris sa retraite à fin septembre, après 43 ans d'activité au registre foncier, dont 8 en qualité de chef dudit service.

C'est son adjoint, M. Jean-Marc Gicot, qui a été nommé par le Conseil d'Etat pour lui succéder. Le poste d'adjoint a quant à lui été repris par M. Alain Perrenoud, ancien conservateur de l'office du registre foncier du Val-de-Travers, dont le poste a été supprimé suite au regroupement dudit office à Neuchâtel. Enfin, M. Jacques Rimaz, conservateur du registre foncier de l'arrondissement du Littoral, a été nommé dès le 8 novembre conservateur de l'office du registre foncier de l'arrondissement du Littoral et du Val-de-travers suite au regroupement intervenu.

Organisation du service

L'année 2004 a vu s'achever la réforme des structures du registre foncier avec le regroupement de l'office du Val-de-Travers à celui du Littoral en novembre. Au début de l'année, c'est l'office du registre foncier de Boudry qui a déménagé à Neuchâtel, pour former ce nouvel arrondissement du Littoral.

Cette restructuration a débuté en automne 2001 et a eu pour effet de réunir les six offices de district d'alors en deux nouveaux arrondissements, à savoir:

- le registre foncier du Littoral et du Val-de-Travers (districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Travers) à Neuchâtel
- le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz (districts du Locle, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz) au Locle

A noter que l'antenne de l'office des poursuites, sise au registre foncier de Môtiers, a été transférée au service de la sécurité civile et militaire, à Couvet.

Cette réorganisation a été décidée par le Conseil d'Etat afin de renforcer l'efficacité administrative et de mieux répondre aux besoins des utilisateurs du registre foncier, et ceci à un meilleur coût. Il est à relever que ces regroupements ont été rendus possible grâce à l'informatisation du registre foncier. Au niveau du nombre de postes, l'effectif est passé de 38,4 EPT en 1999 à 29 EPT à fin 2004, soit une diminution de 24%. Les économies issues de ces restructurations conduites dans la

durée alliées à l'adaptation progressive des émoluments permettent de rendre désormais effective la couverture des coûts de fonctionnement du service. La charge résiduelle du service a passé successivement de 1,4 million de francs en 1996 à un excédent de revenu de 440.000 francs aux comptes 2004.

Autorité de surveillance et législation

Aucun recours contre la gestion des conservateurs du registre foncier n'a été déposé au Département.

150 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service du registre foncier par délégation du Département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été interjeté.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2004, après consultation des communes et des milieux intéressés.

5.3. Activités déployées

Service du registre foncier

Inspection des offices du registre foncier

Les offices du registre foncier ont été inspectés par le chef de service et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au Département et au service de l'inspection des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

Informatisation

Les travaux d'informatisation du registre foncier (TERRIS) se sont achevés en janvier avec la mise en gestion du cadastre de Fenin-Vilars-Saules. Cet important travail avait débuté en 1994. Les activités de saisie et de validation ont occasionné un effort conséquent de la part des conservateurs, des collaborateurs et du personnel de saisie. Les retombées bénéfiques n'ont pas tardé à se faire ressentir. En effet, les offices du registre foncier ont pu ainsi bénéficier, progressivement, d'un outil de travail moderne et performant permettant une gestion des droits plus rapide et efficace.

Le tableau ci-après donne l'état actuel des immeubles et droits en gestion informatique:

2004	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Total
Immeubles	55.345	36.130	91.475
Droits/ Charges	711.977	420.968	1.132.945

En outre, 67.553 personnes sont titulaires de droits inscrits au registre foncier dans le canton de Neuchâtel.

Dans le cadre du système informatique TERRIS, une nouvelle version est en phase de test et sera installée en 2005.

25 études de notaires (inchangé) sont reliées par accès en ligne à la base de données du registre foncier, de même que 51 services/offices de l'administration cantonale (47 en 2003) et 54 communes (49 en 2003).

Un nouvel applicatif a été réalisé en collaboration avec le service des mensurations cadastrales et le SITN permettant de connaître le nom et l'adresse d'un ou plusieurs propriétaires directement par sélection d'une ou plusieurs parcelles dans le guichet cartographique. Cette nouvelle fonctionnalité s'adresse avant tout aux services de l'administration cantonale, en relation avec les besoins ou projets spécifiques.

Site Internet

Le service du registre foncier a publié le 1^{er} juillet son premier et nouveau site Internet, à l'adresse www.ne.ch/registrefoncier. On y trouve la description des missions et activités du service et des offices du registre foncier, des informations pratiques, des formulaires à télécharger, ainsi que la publication mensuelle des transferts immobiliers.

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes et 2^e adjoint a traité 355 plans de mutation (363 en 2003) dressés par le service des mensurations cadastrales, impliquant l'analyse de 4570 servitudes et mentions.

Epuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral

Le substitut extraordinaire a poursuivi les travaux d'épuration des droits réels à La Chaux-de-Fonds. Les lots 1 à 7 (Vieille ville) du plan folio 1 ont été mis à l'enquête. La procédure d'épuration concerne actuellement le lot No. 8. Le substitut a d'autre part apporté une aide ponctuelle au registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz en période de surcharge de travail.

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-St-Aubin et Engollon ont été mis à jour, de même que ceux des syndicats d'adduction d'eau de la Haute-Béroche, de Lignièrès-Enges et de La Sagne, ainsi que du syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron. A noter que le syndicat d'Engollon a été officiellement constitué en septembre 2004.

Secrétariat de commissions

Le service du registre foncier continue d'assurer le secrétariat des commissions suivantes:

- pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)
- pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

Statistiques COMACQ – CVAL

Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ):

Requêtes	
Requêtes déposées en 2004	8
Dossiers en suspens en 2003	5
Total	13
Décisions de la commission	
Octrois d'autorisation	6

Dossiers classés	2
Dossiers en suspens à fin 2004	5
Total	13

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL):

Requêtes	
Requêtes déposées en 2004	289
Dossiers en suspens en 2003	18
Total	307

Décisions de la commission	Nbre d'appartements	Nbre de décisions
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	45	36
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	63	61
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	402	180
Refus d'autorisation	1	1
Décision de non soumission	1	1
Dossier classé autrement	1	1
Total	513	280
Dossiers en suspens à fin 2004		19

Emoluments

Les émoluments perçus par le service du registre foncier (sans les offices) se montent à 149.622 francs (156.417 francs en 2003). Ils sont comptabilisés dans le même compte de fonctionnement que ceux des offices du registre foncier.

Ils concernent:

- le report des servitudes
- les décisions rendues par les commissions
- les accès externes à la base de données informatique
- quelques émoluments divers

Divers

Dans le cadre de la réforme de la mensuration officielle (REMO), les activités du service et des offices du registre foncier sont importantes. Elles ont porté notamment sur l'analyse de réunions de biens-fonds, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

19 circulaires d'instructions ont été adressées aux offices, en plus des nombreux avis donnés.

51 prolongations de délai de 10 jours prévu à l'article 99 du règlement sur le registre foncier, pour le dépôt des actes au registre foncier, ont été accordées.

Le chef de service et le premier adjoint ont assisté aux colloques romands du registre foncier. Le premier nommé a participé à l'assemblée générale de la Société suisse des conservateurs du registre foncier, qui s'est déroulée à Bâle les 9 et 10 septembre 2004.

Enfin, un notaire-stagiaire a effectué son stage légal de trois mois au service du registre foncier.

Offices du registre foncier

Gestion et statistiques

Le nombre total des réquisitions est en hausse de 3,49% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est plus particulièrement marquée sur le Littoral (augmentation de 5% par rapport à 2003). Ceci représente une augmentation générale des transferts immobiliers de 5,41%, et de la constitution de gages immobiliers de 4,46%.

Quant aux émoluments, ils sont dès lors également en hausse: + 4,75%.

Enfin, il est à signaler que les opérations effectuées gratuitement au sens des dispositions légales se montent à 219.000 francs.

Il est à noter que le tableau ci-dessous ne tient pas encore compte du regroupement du registre foncier du Val-de-Travers à celui du Littoral (novembre 2004).

Arrondissements	Littoral	Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2004 Nbre de mutations	10.959	1816	10.075	22.850
2004 Nbre de réq.	4843	1001	4240	10.084
2003 Nbre de réq.	4631	935	4178	9744
Différence	+212	+66	+62	+340
%	+4.58	+7.05	+1.48	+3.49
Transferts de Propriété	1308	258	1044	2610
Extraits	4888	757	3954	9599
Gages immobiliers:				
Cédules	329	35	244	608
Hypothèques	6	1	4	11
Hyp. légales	30	0	65	95
Mutations- Plans	252	101	363	716
Emoluments 2004 CHF.	1.779.532,75	219.130.-	1.291.203.-	3.289.865.75
Emoluments 2003 CHF.	1.841.231.-	211.639.-	1.087.699.-	3.140.563.-

Ces émoluments correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice et non à ceux encaissés. Ils ne comprennent d'autre part pas les émoluments du service du registre foncier mentionnés ci-devant.

En plus des 608 cédulas hypothécaires dressées par les conservateurs du registre foncier, le capital de 939 cédulas hypothécaires a été augmenté, et 2257 avis de reprise de dettes ont été établis.

41 propriétés par étages (+12) représentant 380 unités d'étages (+164) ont été immatriculées en 2004.

La répartition de ces propriétés par étage est la suivante:

Arrondissements	Littoral	Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nbre de PPE en 2004	22	0	19	41
Nbre d'unités en 2004	218	0	162	380
Total global des PPE	745	37	563	1345

Les 1345 PPE représentent 13.548 unités d'étages, soit le 14,8% du nombre total d'immeubles du canton.

85 réquisitions ont été rejetées ou retirées.

Registre des bateaux

Aucune réquisition n'a été déposée.

5.4. Perspectives d'avenir

Au niveau informatique, le service du registre foncier teste actuellement la nouvelle version TERRIS V6.6, qui sera mise en production en 2005. Elle inclut notamment un module de facturation, qui devrait occasionner un gain de temps appréciable pour les collaborateurs chargés de la tenue de la comptabilité.

L'introduction de la cédula hypothécaire informatisée est toujours à l'étude.

De nouveaux accès par Internet à la base de données informatisée du registre foncier seront proposés en 2005 à des tiers justifiant d'un intérêt légitime, notamment les institutions pratiquant le crédit hypothécaire.

Le service du registre foncier a commencé les travaux préparatifs en vue de l'enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod. L'immatriculation du nouvel état interviendra en principe à fin 2005.

Il est en outre prévu de poursuivre les travaux d'introduction du registre foncier fédéral sur les communes de Buttes et Hauterive. Ces activités étaient restées en suspens pendant la période d'informatisation du registre foncier.

5.5. Conclusion

Les chiffres de l'année 2004 confirment une reprise du marché immobilier dans le canton de Neuchâtel. Cette reprise doit toutefois être nuancée selon les régions. Ainsi, c'est surtout le Littoral qui en bénéficie, ainsi que le Val-de-Travers, mais de façon moins importante.

Au niveau de l'organisation du registre foncier, deux points peuvent être mis en exergue:

- la fin de l'informatisation. Le service dispose désormais d'un outil de travail fiable et performant, qui est encore appelé à se développer, mais dont les retombées positives ont déjà pu être mesurées.
- la création d'un nouvel arrondissement du Littoral et Val-de-Travers, mettant ainsi un terme à la restructuration du service entreprise en 2001.

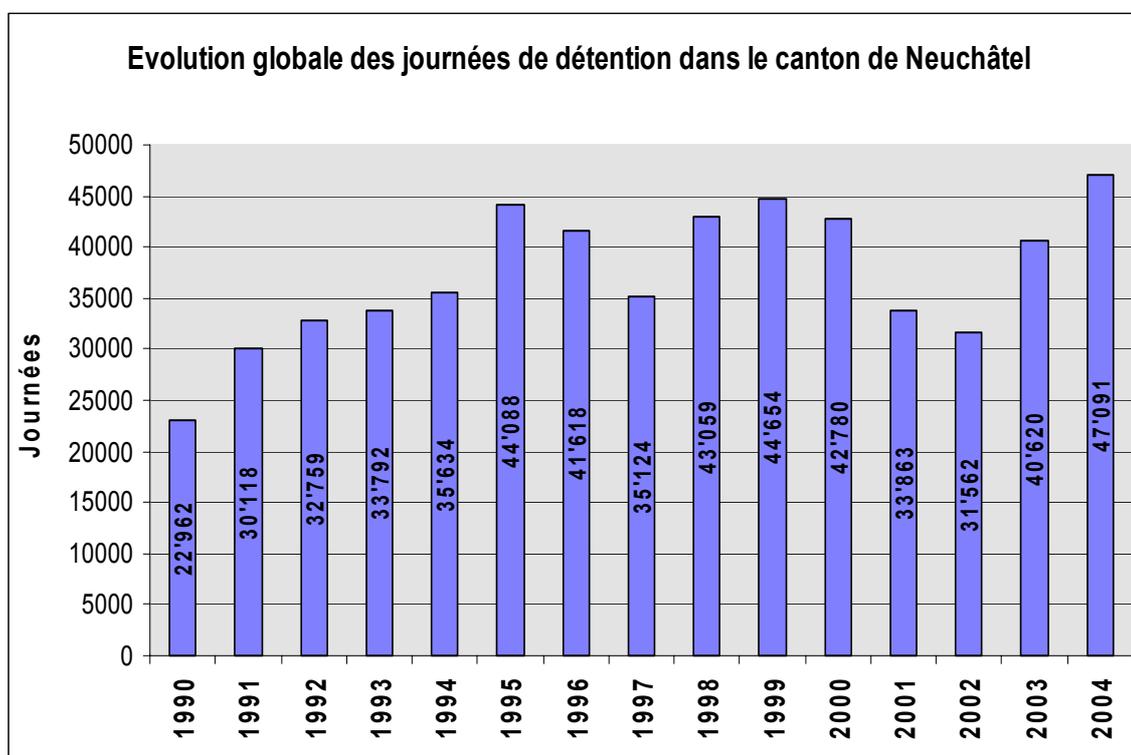
La tâche de la nouvelle équipe dirigeante sera d'abord de veiller au bon fonctionnement et à la consolidation de cette nouvelle structure. Il s'agira également de poursuivre les projets en cours et de mettre en place un cadre favorisant la création de nouvelles idées et nouveaux développements allant dans le sens d'une plus grande "interactivité" entre le registre foncier et ses clients, notamment par le biais des nouvelles technologies.

6. SERVICE PÉNITENTIAIRE

6.1. Introduction

L'année 2004 a vu le nombre de journées de détention dans le canton augmenter d'une manière considérable par rapport à 2003, soit une hausse de 15,9% (47.091 journées 2004 contre 40.620 en 2003). Depuis 1990, il s'agit du chiffre le plus élevé enregistré dans le canton. Il s'agit-là d'un constat généralisé en Suisse et notamment au sein du Concordat romand.

Journées de détention dans le canton



La Prison préventive de La Chaux-de-Fonds a enregistré la plus forte hausse (27,3%), suivie de l'EEP/La Ronde (+10,5% par rapport à 2003). Pour sa part, l'EEP/Bellevue qui connaissait déjà un taux d'occupation de plus de 92%, a réactivé un secteur de détention qui comportait des cellules à deux places afin de contribuer à l'effort commun. Ainsi, des placements de personnes en attente de transfert à la Prison préventive ont pu trouver de la place à Bellevue, à deux par cellule, durant des périodes variables. Il convient de préciser que l'exécution d'une peine dans un pénitencier s'exécute en principe toujours dans des cellules individuelles. La solution temporaire ainsi mise en place à Bellevue a nécessité beaucoup d'explications, de dialogues et de suivi afin d'éviter des conflits. Cette solution doit toutefois être considérée comme exceptionnelle et limitée dans le temps.

Le secteur de détention pour mineurs au sein de la prison préventive a continué d'être constamment sollicité, ce qui démontre la nécessité de doter le canton d'une structure adéquate.

De son côté, l'office d'application des peines a poursuivi sa mutation et sa réorganisation, plus particulièrement dans les secteurs des amendes d'ordre, de la gestion du TIG et des courtes peines. La gestion des placements hors canton a aussi connu une très forte augmentation par rapport à l'année dernière (+20%), ce qui n'a pas manqué de créer un surcroît de travail devant souvent être

accompli dans l'urgence. Compte tenu du taux d'occupation élevé enregistré dans les établissements durant l'année, globalement tous les collaborateurs du service ont été fortement sollicités. Il n'y a pratiquement pas eu de période de relâchement et souvent la limite de ce qui était possible de faire et d'assurer a été dépassée.

La direction du service n'a pas fait exception, et elle aussi a été mise à contribution par les conséquences de l'importante augmentation des journées de détention dans et hors canton, notamment par la mise en place du projet MIGRATIO.

Ce projet intercantonal consistait en la mise à disposition de 50 places limitée dans le temps, proposée par la prison de La Croisée à Orbe, dans une structure sans budget de fonctionnement pour pallier le manque aigu de places de détention. Le canton de Neuchâtel a utilisé 10 places depuis le mois d'août jusqu'à la fin de l'année pour y placer provisoirement des personnes jugées se trouvant à la prison de La Chaux-de-Fonds, en attente de trouver une place dans un établissement d'exécution de peines. Cette solution a permis de désengorger la Prison préventive qui, sans cela, n'aurait notamment pas pu absorber tous les placements préventifs commandés par les juges d'instruction. Dans le même souci de désengorgement, le secteur dévolu aux femmes a été mis, pendant une période de 3 mois environ, à disposition des placements préventifs "hommes", ce qui a nécessité la mise en place d'un accord temporaire avec la prison de Champ-Dollon qui a recueilli ainsi la détention préventive féminine du canton de Neuchâtel. Rappelons que le secteur "femmes" de la Prison préventive comporte 7 places qui ne sont jamais occupées à 100%.

En outre, la gestion du projet du nouvel établissement pénitentiaire prévu à Cornaux a demandé beaucoup d'investissement durant l'année, avec pour conclusion le dépôt en fin d'année d'un rapport complet sur ce projet. Ce rapport du Conseil d'Etat sera soumis au Grand Conseil lors de la session de février 2005. Parallèlement à cela, les travaux du Concordat romand sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes, relatifs au nouveau code pénal, ont été menés tout au long de l'année et ont nécessité passablement de disponibilité de la part du chef de service.

Enfin, l'intendance du service a dû lancer et suivre tous les travaux de sécurisation de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rendus nécessaires par le départ de la police cantonale des locaux de la rue de la Promenade.

6.2. Gestion

Ressources humaines

Après 5 années à la tête du service, M. Georges Lapraz a quitté ses fonctions au 31 décembre 2004 pour rejoindre l'administration cantonale genevoise. Son successeur, M. Benjamin Brägger, entrera en fonction le 1^{er} mars 2005.

De son côté, l'office d'application des peines a engagé un collaborateur à 50% affecté spécifiquement au suivi des personnes condamnées à une mesure d'internement au sens de l'article 43 CPS, afin de régler les problèmes y relatifs (structure pour exécuter la mesure, cadre adapté au profil de la personne concernée et à la mesure, conditions financières à mettre en place, plan "d'exécution" et suivi adaptés, etc.). Cette tâche était auparavant de la compétence du médecin cantonal.

Il est à relever que, au sein de l'EEP/Bellevue, le travail a dû être accompli pendant toute l'année avec de nombreuses absences. Pendant neuf mois, il a fallu composer avec 2 surveillants en absence maladie, ce qui n'a pas manqué de poser des problèmes au niveau des horaires, ceci surtout pendant la période des vacances d'été.

Formation du personnel

Dans le cadre de la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds, 3 surveillants ont obtenu le diplôme du Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP). Deux autres ont réussi l'examen intermédiaire et une surveillante suit une formation en cours d'emploi au CSFPP.

A l'EEP/Belevue, un surveillant a terminé sa formation au CSFPP avec l'obtention du brevet fédéral d'agent de détention. Deux autres collaborateurs ont terminé la formation, mais devront passer une partie de l'examen final en 2005 avant d'obtenir leur brevet. Six autres surveillants sont actuellement en formation. Trois d'entre eux la termineront en été 2005, et les trois autres commenceront le nouveau cycle en automne 2005. Un collaborateur, déjà en possession du diplôme du CSFPP, est inscrit à la formation d'intervenant en dépendances. Cette formation est dispensée par les centres spécialisés «Le Levant» et «Les Oliviers», en collaboration avec l'Université de Montréal. Il s'agira d'un atout supplémentaire pour l'établissement, compte tenu des nombreux problèmes de dépendances rencontrés par la population carcérale placée dans ce lieu. De plus, en privilégiant toujours les nécessités des horaires et du service, plusieurs collaborateurs ont pu suivre des cours offerts par l'office de la formation continue ainsi que des cours thématiques au CSFPP. Enfin, un cours d'autodéfense (Krav-Maga) a été mis en place dès le mois de novembre. Ce cours a lieu dans l'établissement même, ce qui est moins chronophage. Il est très apprécié par le personnel.

Enfin, un surveillant de l'équipe de l'EEP/La Ronde a obtenu son brevet d'agent de détention avec le prix du *Concordat* pour son travail de mémoire sur l'influence des couleurs dans le milieu carcéral. L'application pratique de ce travail est prévue dans l'établissement en 2005. Un autre surveillant de l'équipe est actuellement en formation.

Aménagements

La Prison préventive de La Chaux-de-Fonds a dû se réorganiser à la suite du départ de la police cantonale de l'immeuble sis rue de la Promenade 20, et qui assurait *de facto* une importante sécurité. Ainsi, la sécurité active et passive a été améliorée par la pose d'une clôture métallique munie de détecteurs d'alarme et de caméras dans la cour de promenade. Un réseau supplémentaire de barbelés, posé "en bavolet", complète la sécurité du mur d'enceinte sur les côtés est, sud et ouest. Tout le travail à la centrale a été repensé et adapté en fonction des nouvelles installations mises à disposition.

L'année 2005 doit voir la concrétisation des travaux d'adaptation et de sécurisation du nouvel accès de la Prison préventive prévu par l'ancien portail situé sur la rue du Banneret. Le but fixé sera donc atteint, à savoir fermer définitivement les accès par le bâtiment de l'ancienne gendarmerie et éviter ainsi les entrées et sorties des personnes prévenues ou détenues sur la voie publique. Ces transferts, en plus des problèmes de sécurité qu'ils posent, se font au vu et au su de la population, et notamment de celle du collège primaire situé en face de la prison. De plus, les formalités administratives sécuritaires (fouille, douche et premiers contrôles) ne peuvent pas se faire dans des conditions normales et logiques, aucun local approprié n'étant utilisable à proximité. Tous ces travaux sont limités au strict nécessaire et ne répondent qu'aux critères d'urgence et de sécurité liés au fonctionnement basique de l'établissement.

A l'EEP/Belevue, plusieurs améliorations, notamment au niveau de la sécurité, ont pu être réalisées. Ainsi, les deux sas destinés aux livraisons des marchandises ont été automatisés (ouverture des portes depuis la centrale). Plusieurs caméras ont été installées ou remplacées. Les écrans de surveillance à la centrale ont été remplacés. Il a également fallu remplacer les deux détecteurs pour les objets métalliques, qui étaient tombés en panne et n'étaient pas réparables.

Prise en charge médicale

Selon la convention passée entre le service pénitentiaire et l'Hôpital cantonal de Perreux, l'engagement d'un psychiatre intervenant régulièrement à la Prison préventive apporte un appui indispensable pour le suivi des personnes en détention. Il faut relever que de plus en plus de cas nécessitant une prise en charge psychiatrique sont dénombrés. Ce suivi psychiatrique améliore nettement la gestion de l'établissement, ainsi que les relations entre le personnel et les personnes incarcérées. Le bilan conjoint effectué durant l'année par les médecins et le service pénitentiaire s'est avéré très positif.

Le médecin généraliste intervient une fois par semaine à l'EEP/Belevue. Toutefois, de nombreuses personnes détenues doivent être suivies par des spécialistes, au vu de certaines pathologies. Par ailleurs, un médecin psychiatre y est présent deux fois par semaine. Ces visites régulières correspondent à un grand besoin des personnes détenues à Belevue. Enfin, le psychologue du service de probation continue à rencontrer très régulièrement des détenus. Sa collaboration avec l'infirmière et les médecins est très appréciée et nécessaire.

Au sein de l'EEP/La ronde, la population carcérale observée démontre être porteuse de symptômes de plus en plus complexes, telles que crise de la vie (perte d'emploi, rupture, etc.), conduites additives (alcool, drogue, jeu, argent, etc.) et maladies (somatiques, psychiatriques). Dans ce contexte, de manière à gérer d'une façon optimale et professionnelle les médications de plus en plus nombreuses et spécifiques des personnes détenues, une infirmière du Centre de prévention et de traitement de la toxicomanie (CPTT) intervient à raison d'une heure et demie par semaine au sein de l'établissement depuis le mois d'avril 2004.

Cette population fluctuante associée à la diversité des genres de peines nécessite, de la part du personnel de l'établissement, des capacités d'adaptation certaines ainsi qu'un repositionnement permanent de manière à garantir l'application de la sanction, tout en tenant compte des particularités et des réalités de chaque personne détenue.

Aumônerie

L'aumônier catholique et la pasteure protestante interviennent très régulièrement à l'EEP/Bellevue. Les deux représentant-e-s des églises officielles accomplissent leur travail avec beaucoup d'engagement. Ce ministère, dont toutes les facettes ne sont pas toujours visibles, a son importance dans le fonctionnement de l'établissement. De son côté, l'imam du Centre islamique neuchâtelois vient tous les vendredis pour la prière.

6.3. Activités déployées

Office d'application des peines

Le travail à l'office d'application des peines est désormais bien planifié et organisé, mais son volume n'est jamais complètement maîtrisable. Actuellement, nous sommes constamment à la limite du système.

La quantité des dossiers relatifs aux amendes d'ordre traités en 2004 fait l'objet du tableau analytique ci-après, et il reflète bien le volume des affaires qui a été très important. Ainsi, la nouvelle procédure (convocation systématique, délai pour le paiement de l'amende et, en cas de non-paiement, lancement d'un mandat d'arrêt) a porté ses fruits. En effet, jusqu'en 2002, les personnes qui ne réglaient pas leurs amendes d'ordre étaient simplement signalées au RIPOL. Elles n'étaient donc arrêtées que si elles faisaient l'objet d'un contrôle de police. Avec la nouvelle procédure, les contrevenants ne bénéficient donc plus de la prescription.

Office d'application des peines / tableau des amendes d'ordre - situation au 31 12 2004					
Canton	Nombre de dossiers	Total des amendes	Montants ou acomptes payés	Montants en suspens au 31 12 2004	Jours de détention subis
BE	165	48'437.65	39'328.90	9'108.75	195
BL	5	1'880.00	1'780.00	100.00	3
BS	12	2'670.00	2'450.00	220.00	6
FR	21	4'120.00	3'940.00	180.00	6
JU	6	1'100.00	900.00	200.00	6
LU	2	120.00	60.00	60.00	2
NE	265	57'402.40	29'376.45	28'025.95	116
SO	13	2'096.00	1'576.00	520.00	19
TI	1	60.00	60.00	0.00	0
VD	12	4'100.00	3'300.00	800.00	25
TOTAL	502	121'986.05	82'771.35	39'214.70	378

Il est à noter que l'office d'application des peines propose des arrangements de paiement sur une durée maximale de 6 mois, mais ceci uniquement pour les amendes d'ordre neuchâteloises, ce qui explique le montant relativement important encore en suspens au 31 décembre 2004. Les arrangements sont suivis systématiquement et, en cas de non-respect de la convention, un mandat d'arrêt est lancé.

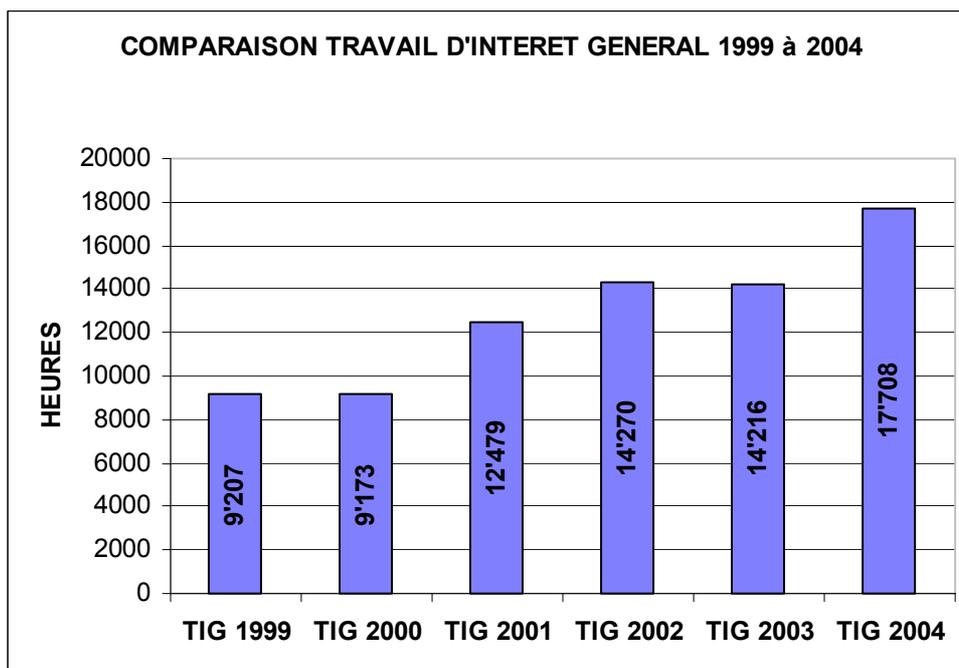
L'ensemble de la démarche concluant *in fine* à l'encaissement de l'amende est constitué de 4 procédures administratives bien distinctes, soit:

- la réception de l'ordonnance demandant le recouvrement d'une amende non payée et son enregistrement
- pour une amende d'ordre neuchâteloise, la convocation pour un éventuel arrangement de paiement (ensuite la gestion des acomptes)
- pour les amendes "hors canton", l'envoi d'une sommation d'entrée en prison
- pour les sommations d'entrée en prison non suivies d'effet, l'envoi d'un mandat d'arrêt

A chaque stade, il est possible de s'acquitter du montant de l'amende.

Travail d'intérêt général

Cette alternative à la détention pour faire exécuter les peines de moins de deux mois d'emprisonnement a été souvent utilisée durant l'année 2004. Il n'a malheureusement pas toujours été possible d'agrandir et de fortifier le réseau d'employeurs TIG comme il était prévu et souhaité, ceci principalement pour des raisons liées au surcroît de travail des personnes en charge de ce dossier. L'augmentation des heures exécutées en TIG en 2004 par rapport à l'année précédente en témoigne.



Travail intérêt général	Heures	Personnes
TIG 1999	9207	143
TIG 2000	9173	145
TIG 2001	12479	203
TIG 2002	14270	177
TIG 2003	14216	206
TIG 2004	17708	249

Ainsi, une augmentation des heures effectuées en TIG (+24,5% par rapport à 2003) et du nombre de cas (+21% par rapport à 2003) est constatée. Les heures exécutées en TIG correspondent à l'exécution de 4427 journées de détention (dont 887 à l'EEP La Ronde) durant la même période équivalant à 12 places/année (dont 2.5 à l'EEP La Ronde). Si on part de l'hypothèse qu'une journée de détention coûte en moyenne 100 francs, on mesure le gain financier ainsi réalisé (plus de 440.000 francs). Par ailleurs, notons que cette exécution facilitée des peines permet de ne pas "désinsérer" socialement la personne condamnée qui se rend utile à la société.

Courtes peines (fermes et semi-détention)

Les peines en semi-détention s'exécutent maintenant toutes à l'EEP/La Ronde, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Toujours pour désengorger la prison préventive, certaines courtes peines fermes (cas de gravité relative, arrêts militaires, etc.) ont aussi été placées à l'EEP/La Ronde.

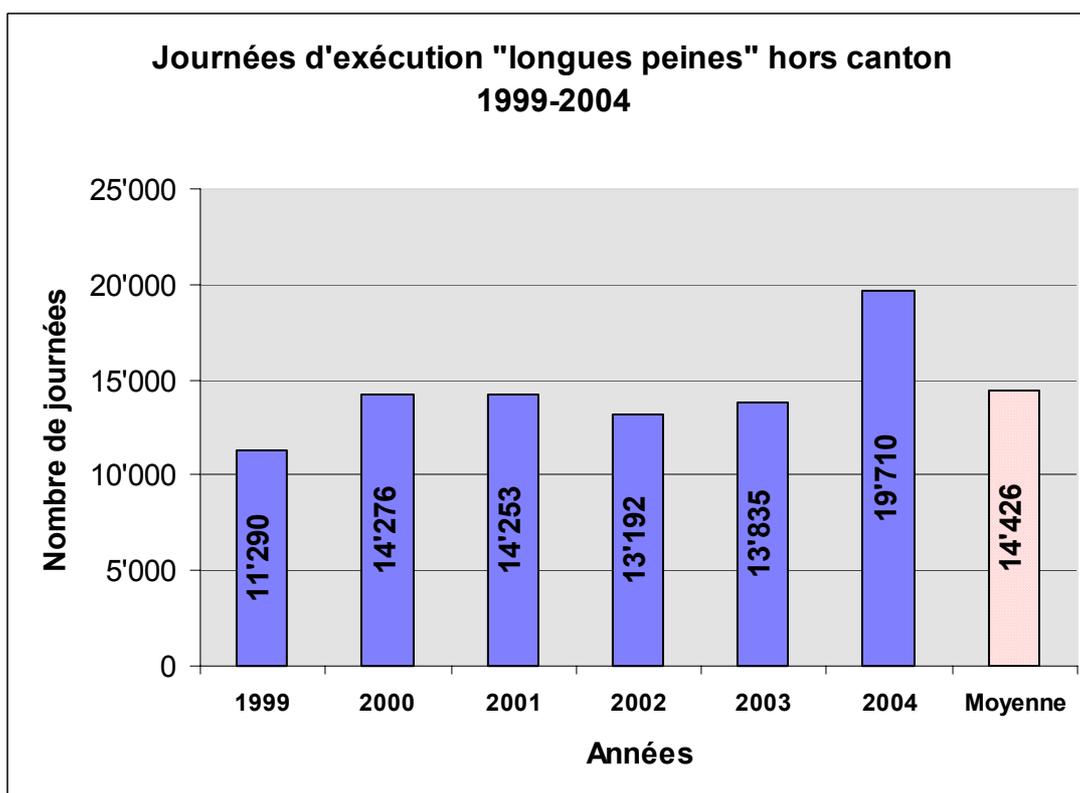
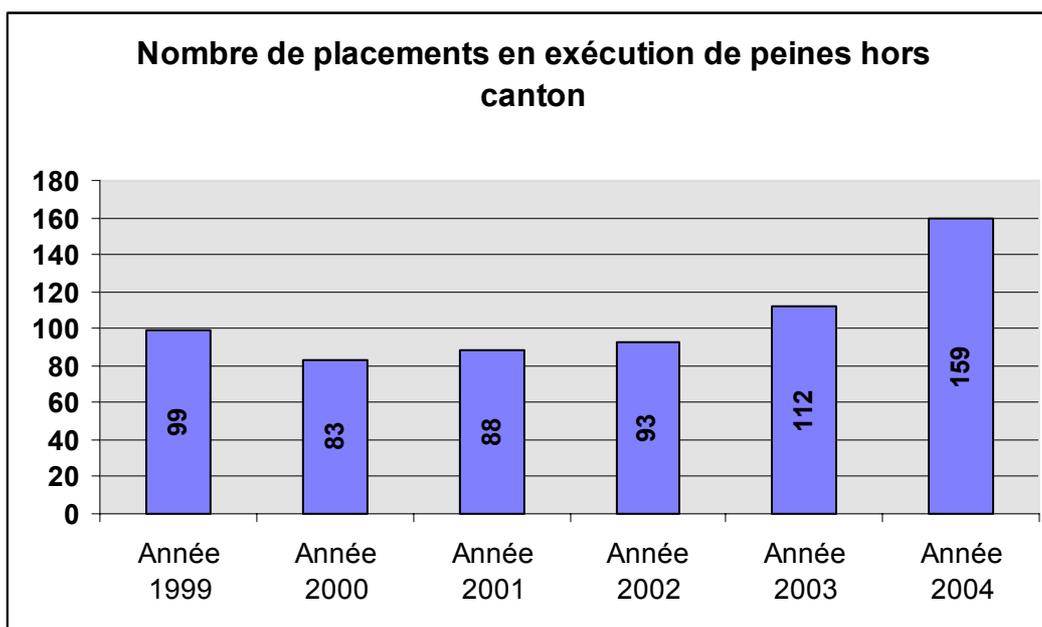
L'office d'application des peines agit en parfaite collaboration avec La Ronde pour la réservation des placements, le suivi des dossiers et le traitement de tous les éléments administratifs des personnes concernées. Quotidiennement, l'office et la direction de l'établissement échangent quantité d'informations et se tiennent conjointement informés de l'évolution des dossiers.

Journées exécution des peines hors canton 1999-2004

Les placements neuchâtelois hors canton ont atteint un niveau encore jamais observé, aussi bien en ce qui concerne le nombre de journées d'exécution de peine hors canton (+42,5% par rapport à 2003) que le nombre de condamnés (+42% par rapport à 2003).

Il est à prévoir que cette situation perdurera, compte tenu du nombre important de journées en détention préventive recensées en 2004, et qui aura inévitablement des conséquences au niveau des placements en exécution de peines en 2005 et 2006.

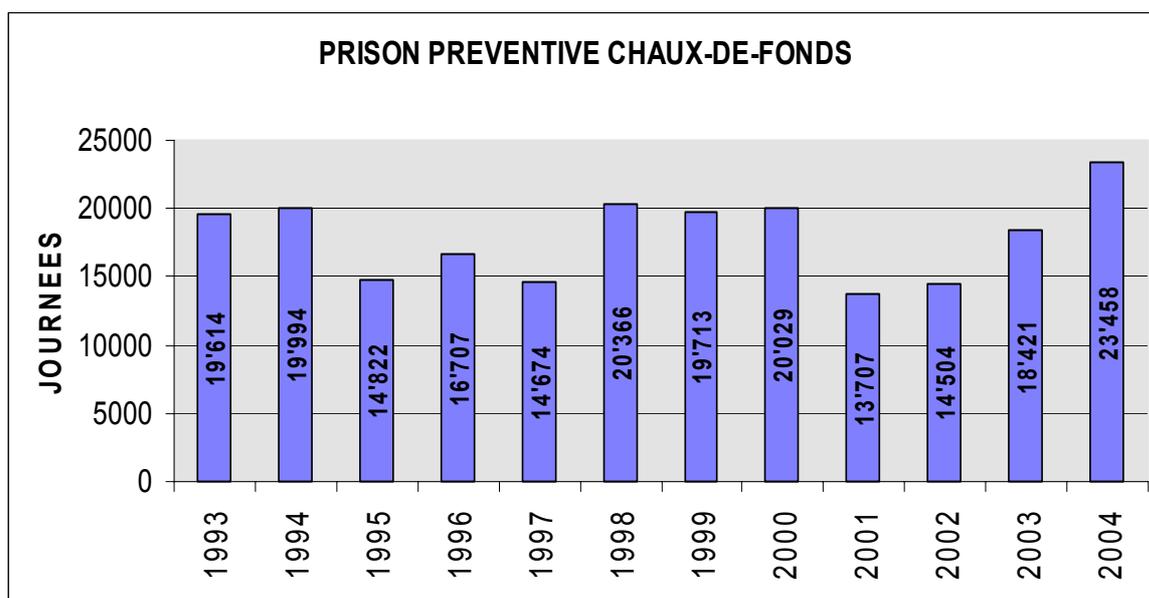
L'exécution des peines hors canton est le volet le plus important à traiter, aussi bien au niveau pénal qu'organisationnel. Compte tenu de la gravité du dossier, de la longueur de la peine, du type de délit(s) commis, de la nationalité, du sexe de la personne condamnée, un plan d'exécution de la peine doit être mis en place et discuté. En fonction de tous ces paramètres, il convient de trouver l'établissement d'exécution de peines adéquat. Compte tenu des listes d'attente qui existent dans tous les pénitenciers, les bonnes relations que le canton de Neuchâtel entretient avec les partenaires du domaine pénitentiaire hors canton ont toujours permis de trouver une solution satisfaisante à chaque cas durant l'année 2004. Les deux établissements d'exécution des peines de Bellevue et de La Ronde ont accueilli au mieux de leurs possibilités, durant toute l'année, un nombre non négligeable de placements provenant des services placeurs d'autres cantons.



L'augmentation massive des longues peines (+42,5%) est notamment due à une série de crimes de sang et autres délits graves jugés fin 2003 et en 2004. Un seul de ces cas occasionne des dépenses variant entre 67.000 et 102.000 francs par année - à multiplier par 25 pour une peine de réclusion à vie.

Prison préventive de La Chaux-de-Fonds

Une très forte occupation a été enregistrée en 2004 à la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds. Il a fallu, à de nombreuses reprises, faire face à des situations d'urgence et de crise. **Le taux d'occupation en 2004 s'est élevé à 93,70%** (le secteur et les journées "mesures de contrainte" ont été neutralisés), contre 75,68% en 2003. Par rapport à 2003, on observe une augmentation de 5037 journées, soit une hausse de 27,3%. Jamais, depuis 10 ans, la prison n'avait connu un tel taux d'occupation. Cette situation est généralisée en Suisse.



Compte tenu du taux d'occupation très élevé, il est arrivé plus d'une fois de devoir prendre des mesures de dernière urgence pour accueillir une personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt. Un placement à titre préventif a même dû, faute de place à la prison préventive de La Chaux-de-Fonds, être effectué exceptionnellement à l'EEP/Bellevue.

Au mois de juin, il a été nécessaire d'exporter momentanément toute la détention féminine à la prison préventive genevoise de Champ-Dollon. En effet, les 7 places que compte le secteur des femmes est rarement occupé à 100%, alors qu'il fallait faire face à une très forte demande en placement pour les hommes. Durant 4 mois, il a été possible de disposer de ces 7 places utilisables à 100% pour la détention des hommes.

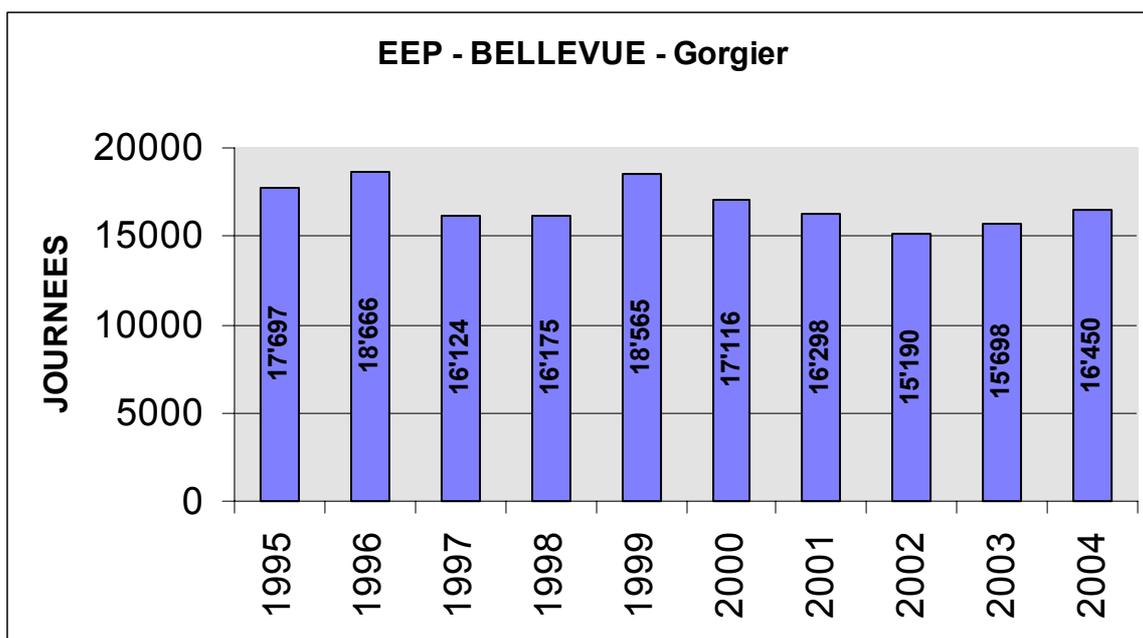
Données particulières Prison préventive 2004	
Effectif moyen	64
Durée séjour moyen (jours)	43
Nb séjours inférieurs à 8 jours	178

Détail journées de détention 2004		%
Détention mineurs	764	3.26%
Détention mineures	0	0.00%
Mes.contraintes/expuls.	139	0.59%
Réclusion	4'909	20.93%
Emprisonnement	1'604	6.84%
Arrêts	214	0.91%
Conv. amendes	155	0.66%
Militaires	15	0.06%
Mesures 42/43/44	500	2.13%
Semi-lib./Semi-détention	0	0.00%
Prévention / arrêt police	15'149	64.58%
Mesures 93/100bis	7	0.03%
Autres	2	0.01%
Totaux	23'458	100.00%

Le canton de Neuchâtel, comme cité en introduction, a participé au projet MIGRATIO. Les cantons partie prenante au projet (Genève, Fribourg et Neuchâtel) devaient mettre à disposition de la structure MIGRATIO les surveillants nécessaires à son fonctionnement, compte tenu du nombre de places réservées par chacun. Neuchâtel s'est engagé pour 10 places et a fourni 3 surveillants recrutés parmi d'anciens collaborateurs à la retraite. Le projet MIGRATIO prend fin au 31 janvier 2005, et a permis de passer un cap difficile dans de bonnes conditions. Les placements neuchâtelois, **provenant tous de la prison de La Chaux-de-Fonds**, se sont élevés à 1166 journées au 31 décembre 2004. Ces 1166 journées n'auraient pas pu trouver place à la Prison préventive durant cette même période. Le taux d'occupation se serait élevé alors à près de 100%, ce qui n'aurait tout simplement pas été gérable. Dans l'absolu, la Prison préventive ne pourrait jamais afficher un tel taux d'occupation en raison de la séparation des genres (prévention, attentes de transfert, mesures de contrainte, mineurs) et des sexes (hommes et femmes).

EEP Bellevue

Le taux d'occupation en 2004 s'est élevé à 95,65%, contre 91,51% l'année précédente (+4,7%). Les journées de détention à Gorgier en 2004 sont les plus nombreuses recensées depuis l'année 2000 qui avait vu la capacité de l'établissement être ramenée de 60 à 47 places (suppression du secteur des cellules à 2 places). Rappelons que les standards et les normes imposées à l'exécution d'une peine prévoient que celle-ci se déroule dans une cellule à une place.



Données particulières EEP Bellevue 2004	
Effectif moyen	45
Durée séjour moyen (jours)	137

Journées 2004 par autorités placement EEP Bellevue		%
Fribourg	3'893	23.67%
Genève	2'671	16.24%
Jura	459	2.79%
Neuchâtel	6'024	36.62%
Vaud	2'738	16.64%
Valais	665	4.04%
TOTAL	16'450	100.00%

Les personnes détenues proviennent d'une bonne vingtaine de pays différents. L'augmentation des ressortissants originaires de l'Europe de l'Est et tout particulièrement de l'Afrique s'est encore accentuée. Le nombre de personnes en provenance des Balkans est en diminution.

D'une manière constante, la proportion des personnes de nationalité étrangère est toujours très élevée, avec un taux de près de 80% par rapport aux ressortissants suisses.

Malgré cet amalgame de nationalités différentes, une ambiance relativement sereine a pu être maintenue. Il est à noter cependant que nous constatons inévitablement plus de tensions avec les personnes détenues en cellules doubles.

Quelques chiffres

159 autorisations de sortie ont été établies: 97 congés, 25 permissions et 37 conduites accompagnées par un collaborateur de l'EEP/Bellevue et un membre du service de probation. Deux non-retours de congé sont à déplorer, ce qui représente un taux d'échec de 2% (sur les 97 congés au total). Un des détenus s'est présenté lui-même quelques semaines plus tard, l'autre a été arrêté par la police fribourgeoise peu après.

289 ordres de transport ont été établis: 65 pour des rendez-vous chez le dentiste, 126 pour diverses raisons médicales (hôpital, médecin spécialisé, physiothérapeute, etc.), 98 pour des transferts entre établissements (entrées et sorties). Ainsi, le fourgon cellulaire a parcouru 7354 km en 2004.

Ateliers

Les travaux confiés par les clients ont tous pu être exécutés dans les délais voulus. Faute de mandats en suffisance, les détenus n'ont malheureusement pas toujours pu être occupés à 100%. Des mandats supplémentaires doivent encore être trouvés afin de garantir une pleine occupation. Des travaux d'entretien du bâtiment (peinture, rafraîchissements, nettoyages, etc.) ont permis de compensé le nombre de mandats insuffisants. Néanmoins, deux mandats particulièrement intéressants et motivants ont été acquis en 2004 pour l'atelier menuiserie et la cuisine.

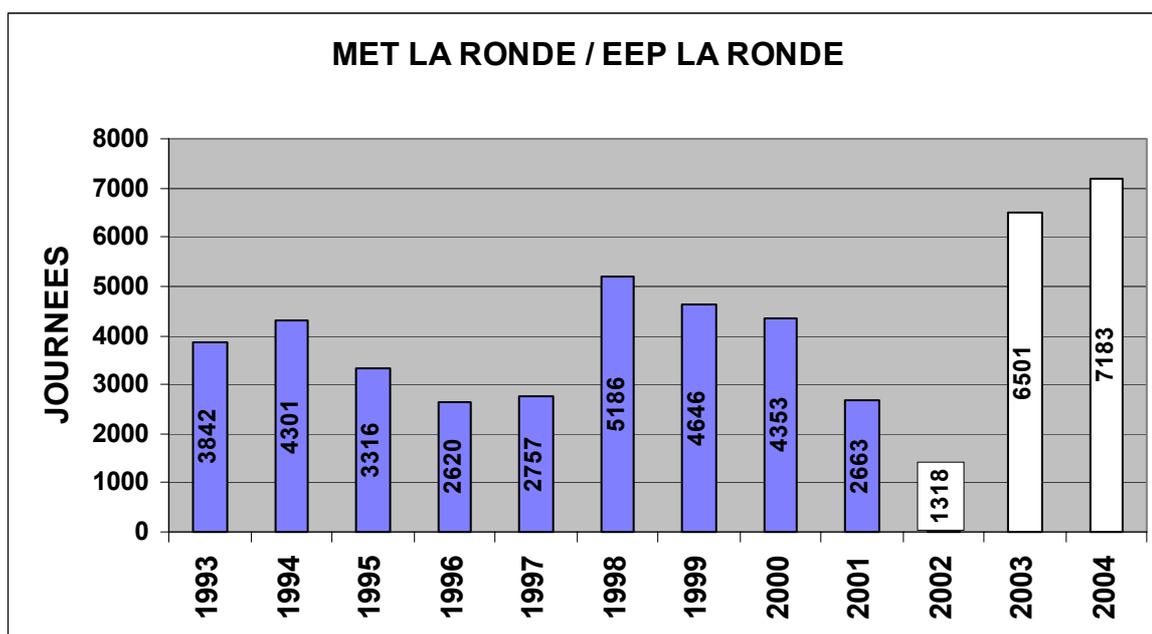
Depuis janvier 2004, la cuisine prépare des repas pour la structure d'accueil du centre scolaire des Cerisiers à Gorgier. Ces repas sont livrés et servis par un cuisinier de l'EEP/Bellevue. 3182 repas ont ainsi été fournis aux élèves et au corps enseignant du collège. Le centre scolaire est entièrement satisfait de la qualité de la nourriture. L'établissement a obtenu le label "Fourchette Verte".

De son côté, l'atelier de menuiserie fabrique depuis l'automne 2004 des étagères pour les archives industrielles de l'Etat. Ce grand travail a très bien débuté et sera poursuivi en 2005.

Au total, le chiffre d'affaires s'est élevé à 327.000 francs, ce qui représente 30.000 francs environ de plus par rapport à 2003. Ce chiffre est satisfaisant, mais il peut être amélioré.

EEP La Ronde

La Ronde a compté en 2004 avec un **fort taux d'occupation de plus de 98%** (+10,5% par rapport à 2003), comprenant cinq pics significatifs à plus de 100% en février, mars, juin, septembre et octobre 2004. A noter que, dans le tableau ci-dessous, les chiffres indiqués jusqu'en 2001 sont ceux de l'ancienne MET. Depuis 2002, il s'agit des chiffres relatifs à la nouvelle structure d'EEP/La Ronde. Le nombre de places y a passé en 2004 de 16 à 20 places.



Détail journées 2004 EEP La Ronde		
Semi-détention	2718	37.84%
Semi-liberté	982	13.67%
Courtes peines	2810	39.12%
Arrêts militaires	53	0.74%
Art. 43 (pl. psychiatriques)	576	8.02%
Articles 100 bis (pl. jeunes adultes)	44	0.61%
Total	7183	100.00%

Répartition journées Hommes/Femmes EEP La Ronde 2004		
Hommes	6806	94.75%
Femmes	377	5.25%
Total	7183	100.00%

Données particulières 2004 EEP La Ronde	
Effectif moyen	20
Durée séjour moyen (jours)	38
Journées totales en 2004	7183

Au total, 187 personnes ont exécuté une sanction pénale au sein de l'établissement, dont 170 hommes et 17 femmes, ce qui représente 7183 journées de détention tous régimes confondus, soit 682 de plus qu'en 2003.

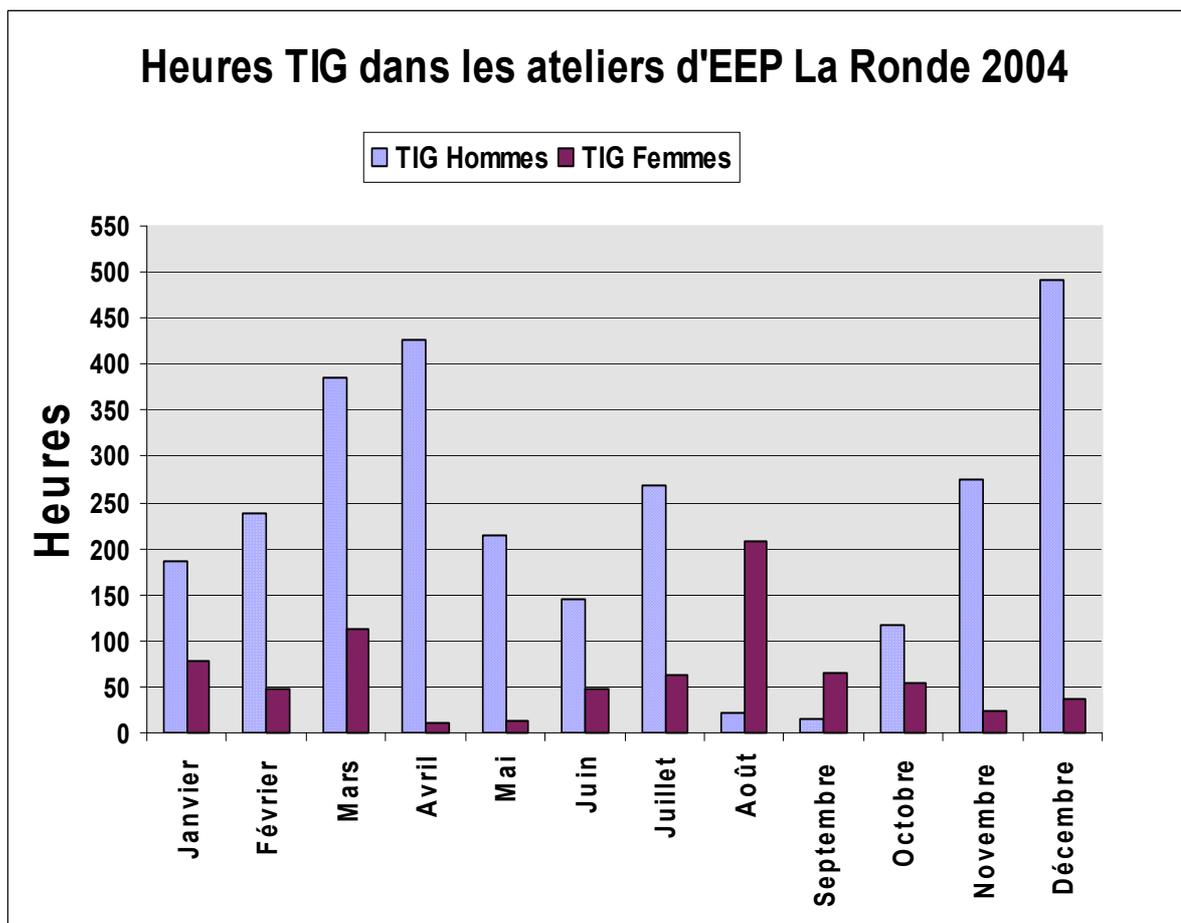
La représentation du régime de semi-détention demeure importante mais avec une légère baisse cette année (40,06% en 2003 contre 37,84% en 2004). Quant au régime de semi-liberté, il a connu une légère augmentation (11,6% en 2003 pour 13,67% en 2004).

Une diminution relativement importante est à constater dans les placements en mesures 43 ou 100bis, soit 8,63% contre 21,6% en 2003. Cela s'explique par le fait que la place d'une personne selon l'article 43 n'est pas gérable à long terme à l'EEP/La Ronde et qu'en fonction de l'évolution du cas, un placement dans un autre contexte doit pouvoir être envisagé et réalisé. En contrepartie, l'augmentation des courtes peines est importante, soit 39,12% en 2004 contre 26,6% en 2003, ceci pour désengorger la Prison préventive de la Chaux-de-Fonds tout au long de l'année 2004.

Travail d'intérêt général (TIG)

Les heures de TIG effectuées en 2004 dans les ateliers de l'EEP/La Ronde sont en diminution par rapport à 2003, soit 3548,25 heures contre 4115 heures. Néanmoins, cela équivaut à 887 journées de détention, soit env. 2,5 places occupées à l'année. Cela est dû à une suroccupation des ateliers résultant des nombreuses courtes peines exécutées dans l'établissement.

Avec l'exécution en 2004 des 2810 journées en courtes peines fermes, le nombre total d'heures de travail réalisées dans le cadre des ateliers de La Ronde a connu une forte hausse (17.886,75 heures contre 10.708,75 en 2003, augmentation d'env. 7200 heures.)



Fonctionnement et ateliers

La diversité des genres de peines exécutées en 2004 à la Ronde et le nombre important de journées ont rendu la prise en charge des personnes détenues plus courte. Un tournus plus rapide dans la gestion de l'établissement a été constaté, tout cela accentué par le nombre de personnes en interne n'ayant pas de contrat de travail pouvant justifier du régime de semi-détention (courtes peines fermes).

Ainsi, 11.074 repas ont été élaborés et consommés au sein de l'établissement cette année, soit 3792 repas de plus qu'en 2003. Cette augmentation des repas (plus particulièrement ceux de midi) est à mettre en relation avec l'augmentation des courtes peines fermes.

L'âge moyen de la population observée est de 34 ans. La majorité sont des résidents neuchâtelois (80%), le 20% restant provient de cantons voisins.

Afin de renforcer le maître d'atelier dans la gestion des ateliers et de la cuisine, un cuisinier placé par l'ORP est employé dans l'établissement depuis la fin du mois de mai 2004 dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle.

Sur le même principe, l'établissement peut compter sur la présence d'un-e secrétaire depuis bientôt plus d'une année. Ces personnes, placées par l'ORP, contribuent largement au bon fonctionnement de l'institution tout en retrouvant un cadre pour exercer leur profession.

Rappelons à ce sujet que la capacité d'accueil a été augmentée de 25% sans ressources supplémentaires.

6.4. Perspectives d'avenir

Le service s'engage les prochaines années dans la voie des changements. Ainsi en ira-t-il de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal qui sera l'événement majeur dont il faudra assimiler toutes les nouveautés, du nouveau Concordat romand sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes et du projet du futur nouvel établissement pénitentiaire cantonal.

Toujours au chapitre des changements, le service pénitentiaire verra l'arrivée en mars 2005 de son nouveau chef de service en la personne de Monsieur Benjamin Brägger qui succédera à Monsieur Georges Lapraz, démissionnaire au 31 décembre 2004, après 5 années à la tête du service.

Fort de tout ce qui a été mis en place depuis quelques années et des améliorations qui ont été apportées, le service pénitentiaire peut toutefois voir l'avenir avec confiance.

6.5. Conclusion

En conclusion, il convient de mettre en exergue l'importante augmentation du volume des journées de détention en 2004 (dans et hors canton), ainsi que la hausse conséquente de la masse administrative et financière qui en découle. Il faut donc relever l'engagement et la disponibilité de tous les collaborateurs-trices, puisque les missions ont toujours été accomplies à satisfaction.

L'année pénitentiaire 2004 a été celle de tous les records, aussi bien au niveau de la détention dans le canton que hors canton. Ainsi, le nombre de journées de détention dans le canton a augmenté de 15,9%. Le nombre de journées hors canton est, lui, en hausse de 42%.

Ainsi, la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds a connu sa plus forte occupation depuis 1990 (93,7%). Par rapport à 2003, elle a enregistré une augmentation du taux d'occupation de 27,3%. Elle est s'est ainsi retrouvée dans un état de suroccupation.

Par conséquent, l'EEP/Bellevue a dû réactiver un secteur de cellules à deux places pour permettre momentanément les placements de personnes condamnées se trouvant en attente de transfert à la Prison préventive. Bellevue a donc aussi connu un fort taux d'occupation en 2004, soit 95,65% contre 91,51% en 2003 (+4,8%). Enfin, même constat pour l'EEP/La Ronde, qui a affiché un taux d'occupation de 98% en 2004. Il est à noter que La Ronde a accueilli une partie non négligeable de courtes peines (les cas de relative gravité), exécutées normalement à la Prison préventive, afin de libérer des places pour la détention préventive.

Le nombre de prévenus et de détenus est en constante progression, année après année. En 2004, les prisons du canton de Neuchâtel ont fonctionné à plein régime, voire au-dessus dans le cas de la Prison préventive. Elles atteignent donc leur capacité maximale. Si, une nouvelle fois, la situation - tendue - a été maîtrisée cette année, celle-ci ne saurait perdurer. Seule la construction d'un nouvel établissement carcéral cantonal permettra d'endiguer cette problématique.

7. SERVICE DE PROBATION

7.1. introduction

L'année 2004 a principalement été marquée par une augmentation de la charge globale de travail. L'augmentation du nombre de journées de détention dans les établissements pénitentiaires en 2003 et en 2004 a entraîné un accroissement des interventions du service de probation en milieu carcéral et une augmentation des mandats prévus à l'article 47 du code pénal suisse.

L'évolution de la charge de travail a, par conséquent, nécessité une réflexion constante durant l'année sur le type d'intervention de l'équipe du service de probation, notamment en terme de réajustement des prestations.

Parallèlement, l'année 2004 a vu se confirmer l'évolution du type de problématique déjà relevé l'année précédente, soit une augmentation des prises en charge en mesures éducatives de jeunes adultes en rupture, ainsi que des problématiques d'ordre psychiatrique impliquant le renforcement important du travail en réseau de l'ensemble des spécialistes du canton. Le travail en réseau s'est dès lors placé au centre des préoccupations du service, afin d'utiliser toutes les compétences cantonales et de cibler son intervention sur sa mission spécifique des prises en charge pénales et post-pénales.

Par ailleurs, la mise en place de GESPA durant l'année 2003 permet aujourd'hui, après une année de saisie des temps de travail, d'avoir une vision plus transparente de la répartition de la charge de travail par prestation et de la distribution également sur l'ensemble de celle-ci. Cette lecture offre également la possibilité d'examiner plus avant la répartition de notre intervention auprès de nos prestataires, soit principalement le service pénitentiaire et la justice.

Le projet informatique MINT, mené en collaboration étroite avec le service des mineurs et des tuteurs et le service de traitement de l'information pour la partie gestion de projet, se poursuit afin d'offrir un outil d'organisation performant, permettant la gestion des dossiers en temps réel.

Le contexte budgétaire difficile a toutefois obligé le service à prévoir, pour l'année 2005, la suppression de la prestation de formation offerte dans les établissements de détention. Cette fonction sera donc supprimée au 31 mars 2005.

Plus globalement, l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, maintes fois reportée, se maintient en toile de fond des activités du service de probation. Toutefois, les prestations actuelles répondant déjà aux exigences du nouveau droit de sanction, cette perspective de changement est attendue avec sérénité. Elle maintient néanmoins en suspens la question des incidences sur la charge de travail, interrogation au demeurant commune à l'ensemble des probations suisses.

7.2. Gestion

La création au 1er septembre 2004 d'un poste d'adjoint à la cheffe de service a permis de mieux répartir et pérenniser les axes de direction du service. Cette fonction, attribuée à 50% pour des tâches de direction et à 50% pour des tâches de prises en charge, a permis de renforcer le soutien aux collaborateurs sur le terrain et à faire le relais avec les établissements prestataires afin de veiller à l'ajustement constant de nos interventions. De plus, cette fonction assure la gestion de projets visant à améliorer l'organisation du travail, tel que MINT.

L'année 2004 a également vu la nomination de l'animateur socio-culturel. Ce dernier s'est principalement occupé à développer cette prestation, particulièrement appréciée des établissements de détention, dès lors qu'elle participe fortement à l'équilibre des dynamiques internes.

L'activité de la fonction de formatrice se déployant à l'intérieur des établissements de détention (prison préventive et EEP Bellevue), le service de probation s'attend à un transfert de charge de cette activité sur celle des assistants sociaux intervenants en milieu carcéral, notamment par des

demandes accrues en terme de rédaction de courrier, démarches de formations en vue d'une réinsertion et établissement de Curriculum Vitae, pour ne citer que ces exemples.

De manière générale, l'équipe du service a retrouvé une stabilité après les changements de personnel relativement nombreux intervenus au début de l'année 2003.

Personnel au 31.12.2004

1	Cheffe de service	0.8
1	Adjoint cheffe service	1
5	Assistants sociaux	5
2	Psychologues	1.2
1	Formatrice	1
1	Animateur	1
1	Secrétaire comptable	0.55
1	Collaboratrice administrative	0.5
13	Totaux	11.05

Organisation du service

Pour rappel, le service de probation remplit ses missions sur le Haut et le Bas du canton principalement, dans divers lieux fixes tels que Neuchâtel (Jehanne-de-Hochberg), la Chaux-de-Fonds (prison préventive, bureau détaché à l'EEP la Ronde), Gorgier (EEP Bellevue) ainsi que différents lieux liés aux activités de réseaux avec les partenaires institutionnels et plus rarement privés. Le suivi des clients implique de nombreuses transitions durant la période de prise en charge, de par le processus pénal (changement de régime et de lieu de détention) ou médical (transfert en foyer de post-cure pour toxicomanes par exemple). De fait, une circulation importante des dossiers à l'interne du service de probation est déterminée par ces changements intervenants durant les prises en charge.

Afin de limiter les coûts engendrés par les déplacements et limiter la perte de temps occasionnée par les assistants sociaux, le service a procédé à une réflexion sur son organisation et son système de prise en charge, visant à terme à favoriser une efficacité optimale. Une restructuration est actuellement en phase de concrétisation, visant à attribuer un lieu de travail par assistant social.

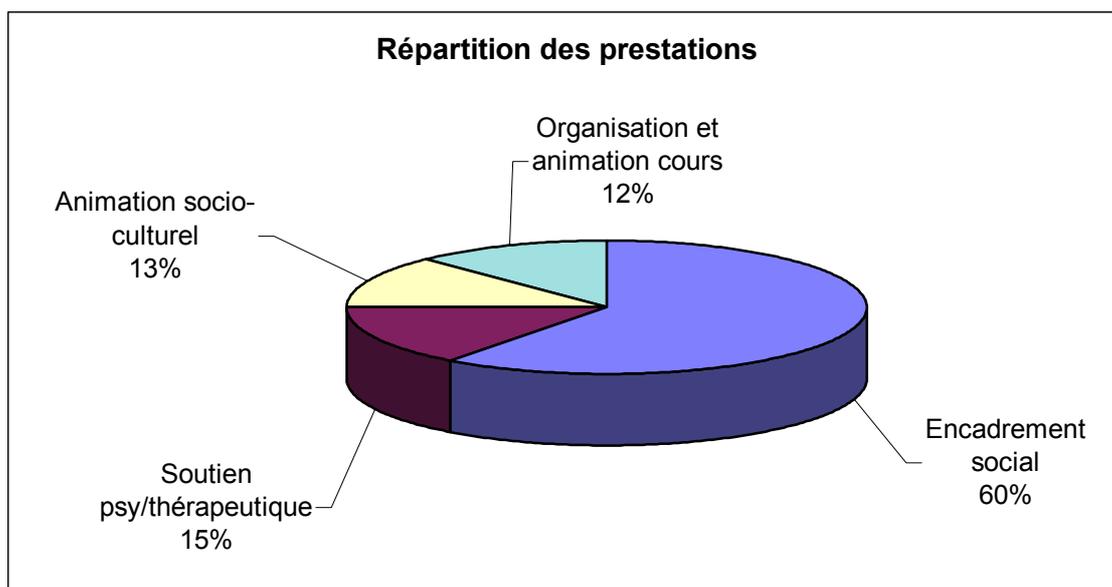
Désormais, chaque assistant social assurera ses prises en charge en mandat sur un seul lieu géographique, soit en Haut, soit en Bas, mais partagera ses activités entre suivis ambulatoire et carcéral. Le service compte ainsi limiter le temps perdu en déplacements et permettre, au vu de la constante augmentation des dossiers à traiter, une rationalisation des tâches.

Locaux

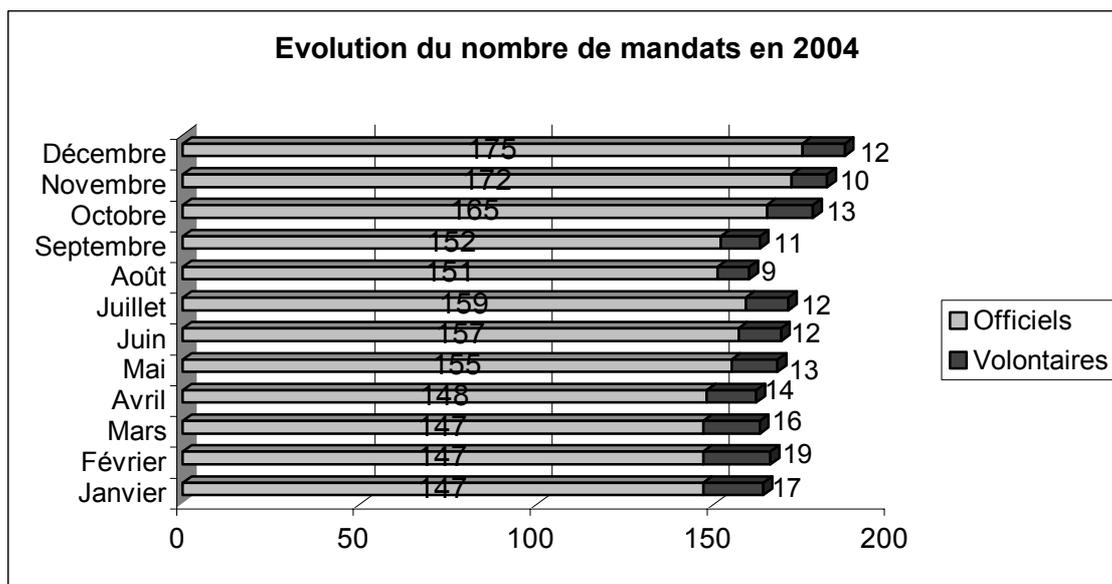
Suite au déménagement des juges d'instruction de la Chaux-de-Fonds dans les nouveaux bâtiments au Passage de la Bonne-Fontaine, le service de probation a investi, dès le mois de décembre 2004, une partie des bureaux jusqu'ici réservée à l'instruction, l'autre partie étant dévolue à la direction de la prison préventive et au responsable administratif.

Cette nouvelle affectation permet désormais de disposer de trois bureaux (contre un seul auparavant) pour les cinq collaborateurs intervenant en prison préventive, garantissant de meilleures conditions de travail dans l'espace confiné de l'environnement carcéral. Elle permet également de développer et d'intensifier la collaboration avec les responsables du secteur carcéral, de bénéficier de meilleurs réseaux d'information et de faciliter le flux des échanges de données. Enfin, l'accès aux nouveaux locaux par l'extérieur du quartier carcéral permet de désengorger la circulation interne dans la prison.

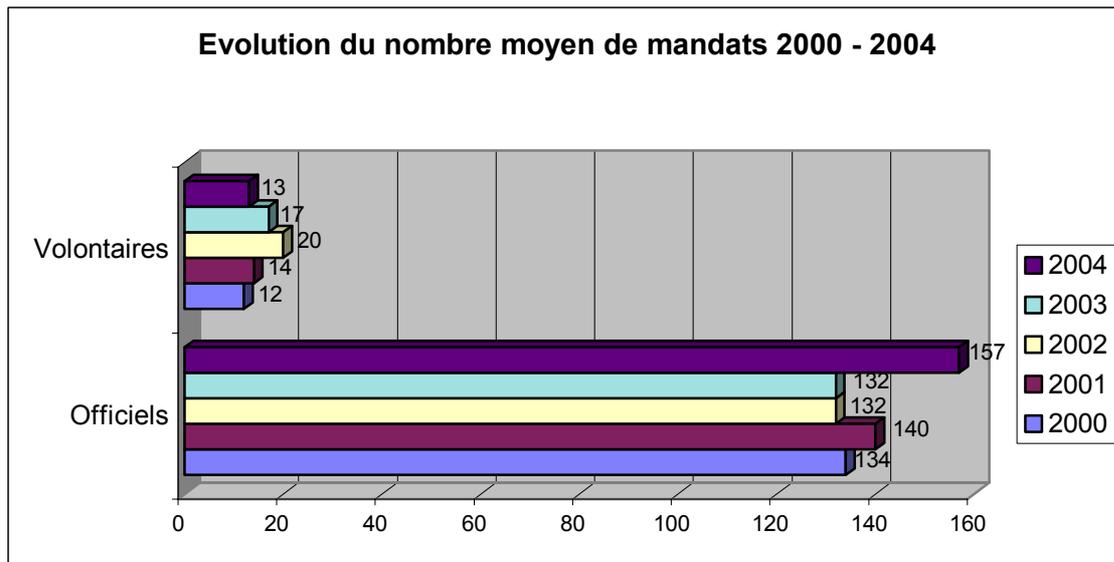
7.3. Activités déployées



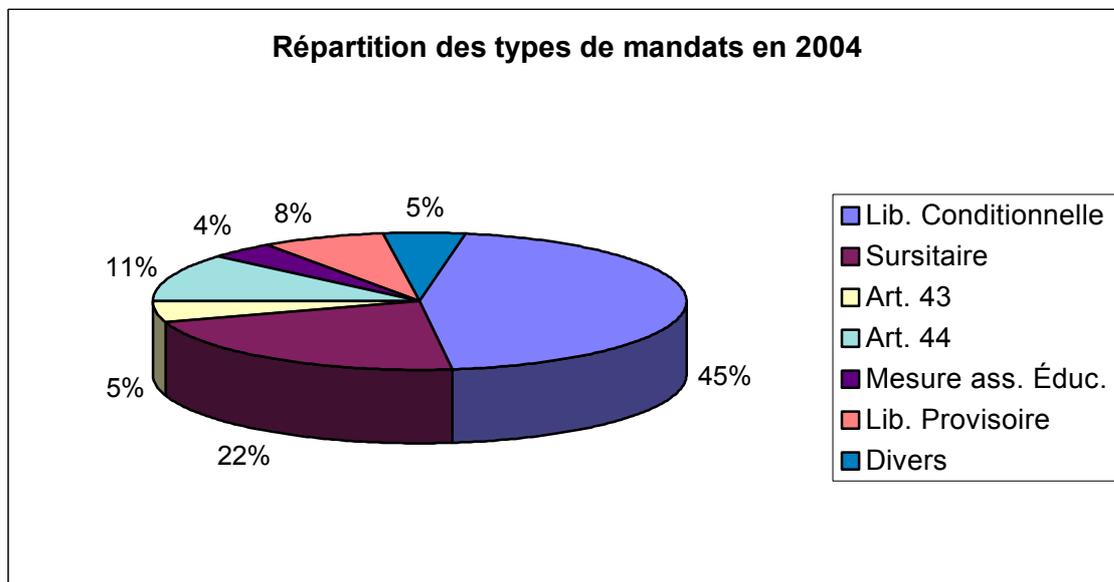
Prise en charge



Le nombre de mandats en cours est en augmentation constante sur l'année 2004, reflétant l'augmentation constatée depuis l'année 2000. Cette augmentation nécessite une rationalisation progressive de toutes les tâches administratives, notamment par l'intermédiaire d'une réflexion sur les processus de gestion administrative des dossiers, une plus grande collaboration avec les réseaux partenaires afin de déléguer les tâches qui ne sont pas strictement de la compétence du service de probation. Cela implique par ailleurs un nombre accru de démarches en vue de coordonner ces prises en charge multidisciplinaires.

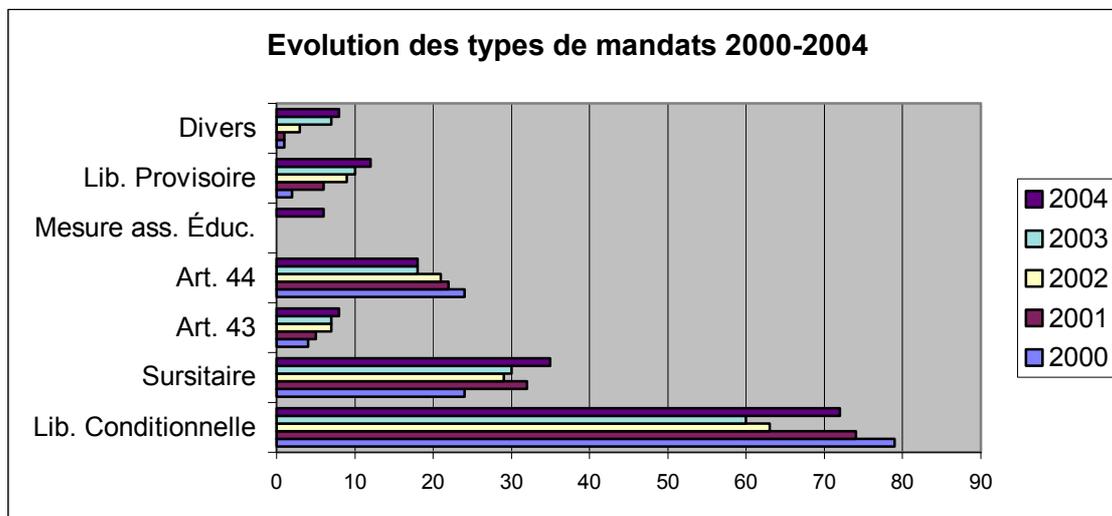


Le nombre moyen de mandats traités par le service de probation étant en constante augmentation, la politique actuelle de ce dernier est de diminuer progressivement les suivis volontaires de clients arrivant en fin de mandat obligatoire qui désirent poursuivre ou terminer un projet de désendettement initié en cours de mandat. Le service doit donc pouvoir prioritairement mener à bien les mandats officiels qui lui sont confiés. Ces augmentations sont d'une part liées à un taux d'occupation carcéral très élevé pour l'année 2004, mais également par l'intervention de plus en plus récurrente de mandats de libération provisoire confiés par les juges d'instruction, ainsi que des mandats d'assistance éducative, mandats qui étaient plus rares par le passé.



Hormis l'aspect quantitatif, la gestion qualitative des dossiers montre un accroissement de prises en charge complexes, nécessitant un réseau médico-social important qui implique une coordination précise des prises en charge. Les mandats de libération provisoire confiés par les juges d'instruction nécessitent un suivi rapproché garantissant la sécurité publique et demandent une rapide réévaluation des situations. De même, les mandats d'assistance éducative représentent des suivis à long terme, auprès de jeunes personnes en rupture sociale précoce, pour qui les démarches visant à une réinsertion sont complexes. Il est également constaté une très grande progression de situations nécessitant une approche plurifactorielle des problématiques du fait des pathologies psychiatriques associées. Le contexte socio-économique et les ressources à disposition en terme

de structures d'accueil restent également des facteurs importants à prendre en compte afin de mesurer la difficulté des tâches, en terme de réinsertion notamment.



L'augmentation des mandats pour les mesures concernant les délinquants anormaux (art. 43 CPS) implique des prises en charge auprès de personnalités difficiles nécessitant de coordonner des réseaux importants avec les partenaires médico-sociaux, les autorités judiciaires, les autorités tutélaires et les institutions d'accueil. Les mandats de libération provisoire, eux aussi en constante augmentation, impliquent un cadre de prise en charge soutenu avec réévaluation rapide des situations, afin de garantir tout risque de récidive et garantir la sécurité publique. Enfin, la progression des mandats d'assistance éducative, d'une durée relativement longue, implique des suivis complexes pour mener à bien les objectifs de réinsertion auprès de jeunes adultes en rupture socio-professionnelle importante. Ces trois types de mandats sont coûteux en temps, par la mobilisation de réseau et le travail de coordination qu'ils impliquent. L'augmentation des condamnations avec sursis a pour conséquence une augmentation des mandats attribués au service de probation, la peine étant conditionnée au respect de conditions dont il faut s'assurer qu'elles sont respectées en tout temps durant le délai d'épreuve. Enfin, la très nette augmentation des journées de détention implique corollairement une surcharge de travail dans les établissements.

De même, lors des échéances liées à la libération conditionnelle, les rapports d'évaluation à rendre aux autorités compétentes pour statuer sur l'octroi ou non de cette libération mobilisent des ressources importantes. Par contre, le nombre croissant d'expulsions pénales prononcées lors des jugements a pour conséquence une très légère baisse des mandats en libération conditionnelle. La diminution des mandats concernant le traitement des alcooliques et des toxicomanes (art. 44 CPS) peut s'expliquer par une évolution des problématiques, devenant plus complexes, relevant plus de la psychiatrie que de la simple problématique addictive. Enfin, les suivis poursuivant, parmi d'autres objectifs, un processus de désendettement, montrent un accroissement de dossiers restants actifs après la fin du mandat obligatoire, le désendettement n'étant pas toujours réalisable dans les termes impartis de la durée officielle du mandat (dossiers "divers"), illustrant le contexte socio-économique actuel.

7.4. Perspectives d'avenir

Projet MINT

Le service de probation, en partenariat avec le service des mineurs et des tutelles et le service du traitement de l'information, vise à améliorer la gestion informatique de ses données au travers de l'implantation du logiciel MINT. Ce logiciel est actuellement essentiellement voué à la saisie de données, mais deviendra à terme un outil dynamique au travers des phases de développement

successives qui sont prévues durant l'année à venir. Ces modifications ont également nécessité le renouvellement d'une partie du parc informatique du service.

Après avoir testé le logiciel auprès du service des mineurs et des tutelles pour vérifier son adaptabilité aux besoins du service de probation, la deuxième phase consiste à familiariser les collaborateurs avec ce nouvel outil. La dernière phase, la plus importante, visera à modifier et développer ce logiciel avec l'aide des spécialistes, afin d'en créer un outil dynamique permettant d'obtenir des bénéfices non négligeables dans le traitement des données.

A terme, ce nouvel outil permettra de réaliser une gestion des données en temps réel, une gestion comptable plus performante, une rapidité accrue de transmissions de l'information lors de passages de dossiers, la possibilité d'extraction de données pour des traitements statistiques plus fins, le développement de banques de données inhérentes à notre activité et à nos missions, une réactivation plus rapide des archives, avec pour finalité la constitution de dossiers essentiellement numériques.

Violence conjugale

Depuis l'entrée en force, le 2 juin 2004, de la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple), le service de probation est à même d'assurer des suivis ponctuels, à la demande des juges d'instruction, selon la situation. Des groupes de travail ont permis d'évaluer la collaboration requise dans de telles prises en charge et répondre ainsi aux attentes des Autorités. Actuellement, le service est intervenu à plusieurs reprises pour ce type de problématique lors de mandats assortis à des jugements, mais n'a pas encore été sollicité lors de situations s'inscrivant dans ladite loi. Le service doit toutefois s'attendre à l'avenir à être confronté à ce type de prise en charge, identique à celle qu'il assure lors de mise en liberté provisoire, impliquant un cadre contenant et une réévaluation rapide de l'évolution de la situation.

7.5. Conclusion

En conclusion, la réorganisation des aspects logistiques (traitement informatique des dossiers et réflexion sur les processus organisationnels) permettront en partie de combler la charge croissante de dossiers actifs à traiter et de faire face à leur complexité croissante, tout en garantissant une qualité de prise en charge en terme de réinsertion et de sécurité publique. Il s'agira le cas échéant de rester attentif à ne pas mettre en péril la mise en œuvre de la mission du service si la charge de travail devait continuer d'augmenter sans adaptation, en contre-partie, des ressources pour y faire face.

Par ailleurs, un accent plus fort sera mis sur le renforcement du travail en réseau. Cette perspective devrait permettre, d'une part, de mieux cibler les réponses des différents spécialistes partenaires des prises en charges pénales et, d'autre part, de rationaliser les interventions.

Sur le plan plus général, le service de probation poursuit son travail de développement de partenariat au niveau national. Il participe à divers groupes de travail émanant de la Conférence suisse des directeurs-trices de probation. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la cheffe de service assume la présidence de la Commission romande des directeurs-trices de probation, organe du Concordat romand. Dans ce cadre, la priorité sera mise sur la collaboration et le partenariat avec le domaine pénitentiaire romand représenté au sein de la Commission concordataire.

8. SANTÉ PUBLIQUE

8.1. Introduction

Le deuxième volet du **désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (CODETA)** a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2004. Le domaine de la santé était particulièrement concerné bien que, dans ce secteur, le désenchevêtrement des tâches était déjà très avancé. En effet, les dépenses à charge des communes étaient jusqu'à présent principalement composées de charges reportées sur lesquelles ces dernières ne pouvaient agir. Il s'agissait donc essentiellement de modifier le mode de financement et non l'organisation du système. Dès le 1^{er} janvier 2005, l'Etat assume seul les subventions des pouvoirs publics aux hôpitaux, aux institutions parahospitalières, aux homes ainsi qu'aux services d'aide et de soins à domicile.

Conformément au programme de législature, un rapport préliminaire relatif à la création d'un **Etablissement hospitalier multisite (EHM)** réunissant les hôpitaux de soins physiques avait été mis en consultation durant l'été 2003. Un groupe de travail, placé sous la présidence de la cheffe du département et réunissant les délégués des hôpitaux, avait été chargé d'approfondir ce projet. Tous les hôpitaux concernés, à l'exception de La Providence, ont déclaré vouloir adhérer à l'EHM. Un rapport et un projet de loi ont été soumis à l'aval du Conseil de santé puis au Conseil d'Etat. La Loi sur l'EHM (LEHM) a été acceptée par le Grand Conseil le 30 novembre 2004 par 90 voix contre 13. Les propriétaires actuels des hôpitaux ont jusqu'au 31 décembre 2005 pour céder leur activité hospitalière à l'EHM.

L'affiliation du personnel de l'EHM à la Convention collective de droit privé plutôt que de droit public a été contestée par certains syndicats qui ont décidé en fin d'année de lancer une récolte de signature dans le cadre d'un **référendum contre la LEHM**.

Le **déploiement de la planification sanitaire** s'est poursuivi sur le terrain. Pierre angulaire de la planification, le Nouvel Hôpital Pourtalès (NHP) est en voie d'achèvement et sera inauguré au mois de mai 2005. Le transfert des services s'échelonne dans le nouveau bâtiment selon la planification. L'Hôpital de Landeyeux s'apprête à fermer ses services de maternité et de chirurgie et le site des Cadolles sera désaffecté dans le courant de l'année 2005. Le personnel touché par les restructurations bénéficiera des mesures prévues par la protection de la **Convention Emploi santé 21**. Le projet de création d'un centre de réadaptation à Landeyeux a été accepté par le Conseil d'Etat et le projet de rénovation globale de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds a également été accueilli favorablement. Ces deux projets sont toutefois conditionnés au succès de l'EHM.

Pour améliorer le **répartition des missions** entre les hôpitaux principaux et afin d'assurer un meilleur fonctionnement en réseau de nos institutions, le DJSS a demandé aux hôpitaux de créer des départements et des services médicaux cantonaux. Un département cantonal d'oncologie est déjà en activité. Un département cantonal d'imagerie médicale (condition émise par le Conseil d'Etat pour accepter l'exploitation d'une IRM au NHP), un département d'anesthésie (comprenant un service cantonal d'antalgie) et un service cantonal de pédiatrie sont en cours de création.

Conformément aux exigences de la loi de santé, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil son **rapport quadriennal d'information concernant la planification sanitaire**. Une analyse de la planification sanitaire couvrant la période 2000-2003 y était détaillée. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport à l'unanimité dans sa session du 8 septembre 2004.

Conformément aux décisions du Conseil d'Etat, le projet de **financement des hôpitaux par prestation** est en préparation. Seuls les hôpitaux de soins physiques aigus sont concernés. Le système choisi, dit par AP-DRG, sera introduit dans l'attente du système national Swiss-DRG. Un centre de codage professionnel a été créé au CIGES de manière à générer les informations nécessaires au classement des hospitalisations dans les différentes pathologies. Un personnel spécialement formé à cet effet réalise la codification des diagnostics pour l'ensemble des cas d'hospitalisations des hôpitaux de soins physiques du canton. L'introduction du financement par AP-DRG se fera en principe dès le 1^{er} juillet 2005 pour les assureurs fédéraux et dès le premier janvier 2006 pour les autres financeurs (assureurs LAMal et pouvoirs publics).

La **Convention collective de travail CCT santé 21**, qui touche tout le personnel de santé des institutions subventionnées, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Certains éléments de cette convention n'ont pas pu être introduits à cette date; il s'agit notamment de la semaine de 40 heures (octobre 2004) et des questions touchant la rémunération. La nouvelle échelle des fonctions et la grille salariale sont encore en construction et seront mises en vigueur vraisemblablement en fin d'année 2005. La commission plénière active durant la phase de négociation a laissé sa place à une commission faïtière et à une commission paritaire chargées de faire évoluer les CCT de droit public et privé, respectivement d'appliquer les dispositions des conventions.

Le projet visant à définir un **statut et des conditions de travail uniformes pour les médecins-cadres** des établissements subventionnés a été réactivé. Le DJSS a présenté en fin d'année 2004 un premier projet de conditions-cadre d'engagement et de rémunération des médecins cadres à des délégations du Groupement des médecins hospitaliers (GMH), de l'Association des médecins agréés (AMAN), et de l'Association neuchâteloise des établissements pour malades (ANEM). Un rapport devrait être soumis au Conseil d'Etat durant la première moitié de l'année 2005.

Dès l'exercice 2003, le DJSS a décidé de ne plus couvrir automatiquement les déficits des fondations et association actives dans le domaine de **l'aide et des soins à domicile** et de ne pas reconnaître entièrement les coûts des centres de santé qui n'atteindraient pas les objectifs d'efficacité fixés. Cette manière a été reconduite en 2004 avec de nouveaux objectifs d'efficacité. Il s'agit d'une première étape du processus qui doit permettre, à terme, de s'orienter vers un financement des prestations. Sur le terrain, la centralisation des tâches administratives à la Fédération des fondations des services d'aides et des soins à domicile s'est poursuivie. Enfin, le désenchevêtrement des tâches entre l'État et les communes (financement à 100% par l'État) rend moins évident l'intervention de ces dernières. Les communes ont été appelées à se prononcer sur leur désir de maintenir ou non leurs compétences et leurs responsabilités dans ce domaine.

L'étude sur la **réorganisation du secteur psychiatrique par filière de soins intégrés** s'est poursuivie durant l'année 2004. Un groupe de travail, composé de professionnels de la santé psychique, s'est réuni afin de délimiter et de définir les filières. Les institutions et associations partenaires ont été appelées à se prononcer sur le rapport préliminaire. Parallèlement à ce projet clinique, un groupe de travail réunissant les présidents des fondations a travaillé sur un projet institutionnel. L'étude s'est déroulée durant 2004 et un rapport définitif est attendu dans le courant de l'année 2005.

Au niveau fédéral, le processus de **révision de la LAMal** suit son cours après le rejet de la deuxième révision par les chambres en automne 2002. En attendant des réformes de fond, le Conseil fédéral s'est surtout attelé à prolonger les actes législatifs qui arrivaient prochainement à échéance. Il s'agit notamment de la Loi fédérale urgente qui règle la participation des cantons aux coûts des hospitalisations en divisions privées et semi-privées. D'autre part, l'ordonnance du 4 juillet 2002 sur la limitation des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins a également été prolongée. Enfin, le parlement fédéral a décidé de geler les tarifs-cadre des soins dans les EMS. En effet, selon la LAMal, les coûts pour les soins sont entièrement à charge des assureurs. Toutefois, faute d'une complète transparence au niveau de la comptabilisation de ces coûts, l'OFAS a fixé des tarifs-cadre. Neuchâtel en revanche a mis en place une comptabilité analytique qui permet un haut degré de transparence, raison pour laquelle les tarifs neuchâtelois remboursés par les assurances sont parmi les plus élevés de Suisse. Le gel des tarifs a été décidé par le parlement fédéral afin d'éviter une augmentation massive des primes à mesure que les autres cantons satisfont peu à peu les critères de transparence. On peut d'ailleurs s'interroger sur la vaine hésitation du législateur qui prône un système basé sur des coûts effectifs étayés. Au moment où ces coûts sont de mieux en mieux définis, il fait intervenir un frein de l'Etat pour ne plus reconnaître le bien-fondé de la transparence prônée pourtant comme élément essentiel de la mise en concurrence chère à une doctrine prédominante sous la coupole fédérale.

Le nouveau tarif médical **TARMED** est entré en vigueur pour l'ensemble de la Suisse. Ce tarif concerne tous les actes ambulatoires effectués dans les cabinets des médecins, dans les instituts privés et dans les hôpitaux. Dans le canton de Neuchâtel, deux communautés tarifaires ont été créées, la première s'adressant aux médecins en cabinet et la seconde regroupant les hôpitaux publics comme privés, grâce à la centralisation du centre de compétence TARMED auprès du CIGES. L'introduction a été réalisée avec succès tant dans les cabinets des médecins que dans les hôpitaux. La période de neutralité des coûts devra durer en principe jusqu'au mois de mai 2005. Malheureusement, dans de nombreux cantons les hôpitaux n'ont pas pu facturer en temps

opportun et la période de neutralité des coûts risque de ce fait d'être prolongée jusqu'au moins à la fin 2005.

8.2. Gestion

Ressources humaines

Au 31 décembre 2004, le service compte 25 personnes soit 20 équivalents plein temps. A ce chiffre il faut encore ajouter 2 personnes (1,3 postes) engagées temporairement dans le cadre de la mise en place de la CCT Santé 21. Au niveau des engagements, le service a reçu l'autorisation de mettre au concours deux postes supplémentaires, à savoir:

- 1 poste d'adjoint au chef du service à 100%
- 1 poste de juriste à 50%

Une juriste a pu être engagée et elle a débuté ses activités en cours d'année. En ce qui concerne le poste d'adjoint, celui-ci n'a pas pu être pourvu en 2004. Il le sera en mai 2005. A noter à ce propos qu'au vu d'une modification de la répartition du travail au sein du service et de la diminution de l'activité d'un adjoint proche de la retraite, l'engagement de cet adjoint ne représentera en réalité qu'une augmentation de 0,5 poste.

Aspects légaux

En date du 24 février 2004, le Grand Conseil a adopté la **loi portant révision de la loi de santé du 6 février 1995**. Cette loi a été promulguée le 1er mai 2004. Entrée en vigueur le 1er janvier 1996, la loi de santé ne correspondait plus aux réalités actuelles sur plusieurs objets liés à de nouvelles dispositions fédérales (accords bilatéraux, médicaments et dispositifs médicaux, interruption légale de la grossesse), ou à une évolution de la société (consentement libre et éclairé du patient, protection des patients hospitalisés en milieu psychiatrique).

En date du 19 mai 2004, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau **règlement concernant la protection des patients hospitalisés en milieu psychiatrique**. Ce texte abrogeait par la même occasion le règlement d'exécution de la loi sur la protection et la surveillance des personnes atteintes d'affections mentales, du 5 janvier 1937, devenu désuet au fil des années. Ce nouveau texte redéfinit notamment plus clairement la composition et les compétences de la commission cantonale de contrôle psychiatrique dont la mission est de veiller au respect des droits des patients hospitalisés en psychiatrie d'une part, et précise mieux la procédure à respecter en ce qui concerne les mesures restreignant la liberté personnelle d'autre part.

En date du 1er septembre 2004, le Grand Conseil a modifié la **loi sur l'aide aux institutions de santé (LAIS)** du 25 mars 1996 d'une part et la **loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA)**, du 21 mars 1972 d'autre part. Dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la totalité des tâches liées à la santé ont été mises à la charge de l'Etat. Les modifications de ces deux textes résultent donc de cette nouvelle prise en charge des coûts.

8.3. Activités déployées

Aide hospitalière (LAIS)

Exercice 2003 des hôpitaux

Comme à l'accoutumée, le présent rapport traite des chiffres des hôpitaux de l'exercice 2003 compte tenu du décalage d'une année avec la comptabilité de l'Etat.

Le déficit 2003 des établissements hospitaliers du canton, sans Perreux, s'élève à 161.3 millions, subissant une augmentation de près de 10,9 millions (+ 7,25%) par rapport à l'exercice précédent. Pourtant, il se situe en dessous du déficit initialement budgété (- 1.6 million).

Cette amélioration par rapport au budget provient de la conjonction des éléments suivants: contrôle des dépenses, effets de la planification sanitaire, et niveau des recettes conventionnelles plus élevé que prévu.

L'augmentation des charges en 2003 est maîtrisée par rapport à 2002, puisque la progression globale s'élève à 2,1% contre 8,6% en 2002. Malgré l'abandon du système de garde-fou, les recettes conventionnelles n'ont pas diminué significativement, passant de 201 à 200 millions (-0,6%). Cependant, la conjonction de ces deux tendances entraîne, par effet de levier, une progression du déficit de 150 à 161 millions.

A cela s'ajoutent plusieurs facteurs qui expliquent cette évolution et valident la nécessité de changer de système de financement des hôpitaux en abandonnant le système de couverture des déficits: hausse des coûts généralisée, volonté de transparence (de la part des deux financeurs principaux du système hospitalier), attitude restrictive des assureurs, pertes de recettes dues à une baisse des assurés en privé/semi-privé et augmentation de la participation de l'Etat aux hospitalisations privées/semi-privées.

Pour Perreux, les chiffres de l'année courante sont comptabilisés dans les comptes de l'Etat. Pour 2004, le résultat final déficitaire s'élève, sans les charges d'intérêts, à 15.47 millions contre 15.61 millions budgétés.

Toutefois, par souci de cohésion dans l'analyse, ce sont les chiffres 2003 de Perreux qui figurent dans les tableaux des pages suivantes.

Commentaires généraux

Tout comme l'an dernier, la convention neuchâteloise d'hospitalisation conclue avec santésuisse rémunère les séjours hospitaliers par le biais de forfaits par cas et par service d'hospitalisation (médecine, chirurgie, gynécologie/obstétrique, pédiatrie), auxquels vient s'ajouter un forfait hôtelier journalier et un éventuel supplément de soins intensifs.

Suite à l'abandon du système du garde-fou, une diminution importante des recettes conventionnelles était prévisible. Toutefois, les tarifs négociés à la hausse, notamment les forfaits de chirurgie ainsi que les nouveaux forfaits médicaux journaliers du Locle et de La Béroche, ont permis de maintenir le niveau global de ces entrées.

Dans le cadre de l'accord extrajudiciaire intervenu entre la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires et santésuisse, le canton de Neuchâtel a dû assumer une perte de recettes des assurances complémentaires pour les hospitalisations privées et semi-privées. En effet, suite aux décisions liées à la loi fédérale urgente votée en 2002, il est prévu le paiement progressif de la part cantonale durant ces prochaines années (80% en 2003). La baisse de recettes enregistrée à ce titre en 2003 s'est élevée à 1,6 millions environ qui s'ajoutent aux 6,9 millions de francs subis en 2002, soit un manque à gagner de 8.5 millions par année.

Nonobstant les efforts consentis pour contenir l'évolution des charges, certains postes ont progressé de manière justifiée. Ainsi, suivant les progressions automatiques contractuelles (3 millions) ainsi que les mesures liées à l'introduction de la Convention collective de travail pour les médecins-assistants et chefs de clinique (1.1 millions), les charges salariales ont crû de 4.1 millions au total (1.65%).

Les autres charges d'exploitation ont quant à elles augmenté de 4 millions (+ 3.35%), hausse liée notamment à celles des charges informatiques (+ 1 million) et de matériel médical d'exploitation (médicaments et matériel à usage unique, + 2.1 millions). L'introduction des nouvelles directives d'amortissements des immeubles dès le 1er janvier 2003 a entraîné une diminution de près de 1 million des charges dans ce secteur. Cette baisse a toutefois été largement compensée par l'augmentation des intérêts passifs (+ 0.6 million) dans le cadre principalement de la construction du NHP. La hausse des prix des médicaments, des frais de laboratoire, ainsi que le transport des malades ont par ailleurs entraîné une augmentation de charges non budgétée de plus de 1.7 millions, répartie sur plusieurs établissements.

De manière générale, on constate en outre une diminution du nombre de journées d'hospitalisation alors que le nombre des patients reste globalement stable.

Statistiques et comptes 2003 des établissements hospitaliers

Les tableaux suivants présentent les principaux éléments statistiques et financiers de l'exercice 2003 par hôpital.

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS NEUCHATELOIS

Comptes et statistiques 2003

	Centres hospitaliers principaux		Hôpitaux régionaux		
	La Chaux-de-Fonds	Cadolles/Pourtalès	Providence	Le Locle	Landeyeux
Comptes d'exploitation :					
- salaires et prestations sociales	69.623.824	81.194.218	27.018.356	5.851.096	10.214.173
- amortissements et intérêts passifs reconnus	6.134.073	8.766.956	2.802.204	278.243	895.243
- autres charges d'exploitation	31.714.809	33.995.694	14.731.947	1.575.825	3.816.860
Total des charges d'exploitation	107.472.706	123.956.868	44.552.507	7.705.163	14.926.276
- produits d'exploitation	63.896.763	62.320.221	27.111.120	3.577.043	6.471.538
Déficit d'exploitation	43.575.943	61.636.647	17.441.387	4.128.120	8.454.739
Coût par patient hospitalisé					
sans investissements et recettes ambulatoires	9.993	10.269	10.513	14.455	9.098
Total des lits d'hospitalisation	189	211	85	27	50
Nb. de patients en ch. privées	847	1.131	624	23	181
Nb. de patients en ch. communes	6.826	7.816	2.371	452	1.228
Total des patients hospitalisés	7.673	8.947	2.995	475	1.409
Nb. journées en ch. privées	6.269	8.329	4.338	409	1.210
Nb. journées en ch. communes	49.752	49.263	18.408	8.900	10.703
Total des journées d'hospitalisation	56.021	57.592	22.746	9.309	11.913
Durée moyenne séjour ch. privées	7,40	7,36	6,95	17,78	6,69
Durée moyenne séjour ch. communes	7,29	6,30	7,76	19,69	8,72
Durée moyenne total	7,30	6,44	7,59	19,60	8,45
Taux d'occupation des lits d'hospitalisation	81,21	74,78	73,32	93,08	65,28
Effectif moyen du personnel (y compris élèves et apprentis)	722,34	822,41	280,60	63,45	101,50
Nb. d'employés par journée (sans élèves et apprentis)	4,44	4,95	4,33	2,49	3,00

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS NEUCHATELOIS

Comptes et statistiques 2003

	Hôpitaux régionaux		Hôpitaux de transition		Hôpitaux psychiatriques		Total - moyenne	
	Couvet	La Béroche	La Rochelle	La Chrysalide	Préfergier	Perreux-LAIS	2003	2002
Comptes d'exploitation :								
- salaires et prestations sociales	10.561.942	6.311.823	2.048.640	2.598.957	13.701.231	22.692.589	251.816.850	247.727.876
- amortissements et intérêts passifs reconnus	1.090.768	464.512	113.763	175.846	1.480.322	2.199.099	24.401.027	24.580.080
- autres charges d'exploitation	3.314.858	1.838.157	626.809	562.938	2.547.219	4.193.548	98.918.665	94.753.480
Total des charges d'exploitation	14.967.568	8.614.493	2.789.211	3.337.741	17.728.772	29.085.236	375.136.542	367.061.437
- produits d'exploitation	6.941.490	5.077.881	1.498.058	1.314.526	8.603.118	13.088.494	199.900.252	185.011.239
Déficit d'exploitation	8.026.079	3.536.612	1.291.153	2.023.215	9.125.654	15.996.743	175.236.290	182.050.198
Coût par patient hospitalisé								
sans investissements et recettes ambulatoires	8.502	12.250	11.781	22.385	17.198	24.148	* 10166 ** 15795 *** 20958	* 9550 ** 13978 *** 20572
Total des lits d'hospitalisation	36	37	36	14	108	150	943	976
Nb. de patients en ch. privées	103	61	0	0	35	0	3.005	3.336
Nb. de patients en ch. communes	1.322	523	220	134	880	1.079	22.851	23.235
Total des patients hospitalisés	1.425	584	220	134	915	1.079	25.856	26.571
Nb. journées en ch. privées	838	1.048	0	0	1.595	0	24.036	27.556
Nb. journées en ch. communes	9.780	9.841	12.678	3.695	39.367	49.528	261.915	270.780
Total des journées d'hospitalisation	10.618	10.889	12.678	3.695	40.962	49.528	285.951	298.336
Durée moyenne séjour ch. privées	8,14	17,18			45,57		8,00	8,26
Durée moyenne séjour ch. communes	7,40	18,82	57,63	27,57	44,74	45,90	11,46	11,65
Durée moyenne total	7,45	18,65	57,63	27,57	44,77	45,90	* 7,62 ** 46,25 *** 45,38	* 7,85 ** 42,29 *** 46,83
Taux d'occupation des lits d'hospitalisation	80,81	80,63	96,48	72,31	103,91	90,46	* 77,22 ** 89,72 *** 96,09	* 77,45 ** 90,83 *** 95,68
Effectif moyen du personnel (y compris élèves et apprentis)	98,40	65,02	22,51	25,87	137,34	254,13	2.593,57	2.545,78
Nb. d'employés par journée (sans élèves et apprentis)	3,28	2,14	0,60	2,49	1,22	1,82	* 4,18 ** 1,03 *** 1,55	* 3,93 ** 0,54 *** 1,48

* Hôpitaux pour soins physiques
** Hôpitaux de transition
*** Hôpitaux psychiatriques

	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Différence 2002-03	
				en chiffres effectifs	en %
1. Hôpitaux physiques					
- journées en catégorie privée	24.782	25.513	22.441	-3.072,00	-12,04%
- journées en catégorie commune	162.624	164.743	156.647	-8.096,00	-4,91%
Total journées d'hospitalisation	187.406	190.256	179.088	-11.168,00	-5,87%
2. Hôpitaux psychiatriques					
- journées en catégorie privée	2.035	2.043	1.595	-448,00	-21,93%
- journées en catégorie commune	89.500	89.460	88.895	-565,00	-0,63%
Total journées d'hospitalisation	91.535	91.503	90.490	-1.013,00	-1,11%
3. Hôpitaux de transition					
Total journées en catégorie commune	16.440	16.577	16.373	-204,00	-1,23%
4. Nombre de patients hospitalisés					
- Hôpitaux physiques	23.843	24.225	23.508	-717,00	-2,96%
- Hôpitaux psychiatriques	1.872	1.954	1.994	40,00	2,05%
- Hôpitaux de transition	378	392	354	-38,00	-9,69%
Total	26.093	26.571	25.856	-715,00	-2,69%
5. Durée moyenne des séjours d'hospitalisation					
- Hôpitaux physiques	7,86	7,85	7,62	-0,23	-2,95%
- Hôpitaux psychiatriques	48,90	46,83	45,38	-1,45	-3,09%
- Hôpitaux de transition	43,49	42,29	46,25	3,96	9,37%
Total	11,32	11,23	11,06	-0,17	-1,52%
6. Taux d'occupation des lits d'hospitalisation					
- Hôpitaux physiques	75,17	77,45	77,22	-0,23	-0,30%
- Hôpitaux psychiatriques	95,72	95,68	96,09	0,41	0,43%
- Hôpitaux de transition	90,08	90,83	89,72	-1,11	-1,23%
Total	81,33	82,98	83,04	0,06	0,08%
1. Dépenses salariales	228.413.437	247.727.876	251.842.410	4.114.534	1,66%
Effectif personnel	2.387	2.445	2.482	37	1,51%
2. Amortissements et intérêts passifs	22.887.577	24.580.080	24.401.027	-179.053	-0,73%
3. Autres charges d'exploitation	86.755.003	94.753.480	98.918.665	4.165.184	4,40%
4. Produits d'exploitation	185.073.437	185.011.239	199.900.252	14.889.013	8,05%
5. Participation Etat aux hospitalisations privées et semi-privées *	4.382.946				
6. Garde-fou **	9.197.027	15.871.124			
7. Déficits d'exploitation	148.168.499	166.179.074	175.261.850	9.082.776	5,47%

*Comprise dans les tarifs des assureurs dès 2002

** Garde-fou conventionnel abandonné pour l'exercice 2003

Subsides d'exploitation

Selon ses dispositions, la LAIS (loi sur l'aide aux institutions de santé) prévoit que la répartition des subsides accordés aux institutions d'utilité publique doit être supportée à hauteur de 40% par les Communes et 60% par l'Etat (ou 50% de part et d'autre pour les institutions parahospitalières). Le tableau ci-après détaille cette répartition.

	Déficit d'exploitation re- connu - 2003	Subvention cantonale 60%	Subvention communale 40%
Hôpitaux			
La Chaux-de-Fonds	43.575.943	26.145.566	17.430.377
Cadolles/Pourtalès	61.636.647	36.981.988	24.654.659
Providence	17.441.387	10.464.832	6.976.555
Le Locle	4.128.120	2.476.872	1.651.248
Landeyeux	8.454.739	5.072.843	3.381.895
Val-de-Travers	8.026.079	4.815.647	3.210.431
La Béroche	3.536.612	2.121.967	1.414.645
La Rochelle	1.291.153	774.692	516.461
La Chrysalide	2.023.215	1.213.929	809.286
Préfergier	9.125.654	5.475.392	3.650.262
Sous-total	159.602.499	95.761.499	63'841.000
Autres institutions			
Hôpital de Perreux (LAIS)	15.996.743	9.598.046	6.398.697
ANAAP	160.298	96.179	64.119
Centre psycho-social neuchâtelois	1.959.450	1.175.670	783.780
Institut neuchâtelois d'anatomie pathologique	0		
Subsides hors canton	15.371.376	9.222.826	6.148.550
Autres institutions (50%)	345.482	172.741	172.741
Total général	193.443.399	116.031.727	77'411.672

Etablissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA)

Construction, transformation, rénovation de bâtiments

Home d'accueil temporaire

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Etat de réaliser, sur le Littoral neuchâtelois et plus particulièrement sur le site de Monruz, un home d'accueil temporaire, la Fondation du home de l'Ermitage et des Rochettes, d'origine communale, s'en est vue confier l'exploitation future. Des tractations sont actuellement en cours avec la SUVA qui souhaite investir dans le canton, dans le domaine de l'accueil des personnes âgées. Notre département est associé à ces discussions.

Home médicalisé de Clos-Brochet, Neuchâtel

Les travaux planifiés, à savoir la création d'une cuisine d'institution, l'agrandissement des vestiaires pour le personnel, la réaffectation de l'appartement de l'ancien directeur au profit de bureaux d'infirmières et des médecins ont été réalisés. Un nouveau projet de transformation est actuellement à l'étude. Il s'agira de transformer la majorité des chambres à 2 lits de l'institution en chambres à 1 lit. Cette adaptation est en effet nécessaire afin d'améliorer les conditions d'hébergement de l'institution. Il est vraisemblable que les travaux pourront débuter en 2005 et ils pourront s'échelonner sur plusieurs années, en fonction des options qui seront prises de tout réaliser en une seule fois ou d'échelonner la transformation des chambres.

Home médicalisé Les Sugits, Fleurier

Afin de trouver une solution à un taux d'occupation insuffisant, une étude est également en cours afin de déterminer s'il serait envisageable de transformer la majorité de chambres à 2 lits de l'insti-

tution en chambres à 1 lit, tout en maintenant des prix de pensions concurrentiels avec ceux pratiqués par les autres établissements du Val-de-Travers. Notre service participe actuellement à cette étude et nous espérons qu'une solution sera trouvée rapidement afin de débiter les travaux en 2005 déjà.

Home médicalisé des Charmettes, Neuchâtel

Des travaux importants, relatifs à l'étanchéité du toit du bâtiment, vont être entrepris en 2005.

Home médicalisé Le Foyer, La Sagne

Bien que de construction relativement récente, cet home souffre de graves problèmes d'étanchéité. Des travaux importants vont être entrepris afin de remédier à la situation.

Home Saint-Joseph, Cressier

Divers travaux d'amélioration et d'agrandissement des locaux sanitaires vont être entrepris en 2005. En collaboration avec notre architecte conseil, notre service a participé activement à l'étude de ces modifications qui amélioreront les conditions d'accueil des résidents.

Exercice comptable 2003 des institutions LESPA

Les tableaux récapitulatifs figurant aux pages ci-après donnent, sous une forme résumée, les principaux éléments de la gestion 2003 des établissements LESPA.

Rappelons que la clôture des comptes par les institutions dépendant du champ d'application de la LESPA, puis leur contrôle et le versement des subsides d'exploitation par les pouvoirs publics, impliquent le décalage d'un exercice.

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA
COMPTES ET STATISTIQUES 2003 (1ère partie)
HOMES MEDICALISES

	La Résidence, Le Locle Fr.	Les Charmettes, Neuchâtel Fr.	La Sombaille, La Chx-de-Fds Fr.	Clos-Brochet, Neuchâtel Fr.	Saint-Joseph, Cressiser Fr.	Bellevue, Le Landeron Fr.	Le Temps Présent La Chx-de-Fds Fr.	Les Sugits, Fleurier Fr.
Charges des exploitations principales et annexes								
- salaires et prestations sociales	12'177'551	8'627'277	9'620'813	5'164'778	4'860'831	2'611'947	3'083'322	5'009'960
- autres charges d'exploitation	4'036'500	2'270'610	2'321'145	1'867'763	1'426'664	583'089	736'440	1'644'545
Total des charges d'exploitation	16'214'051	10'897'887	11'941'958	7'032'541	6'287'494	3'195'036	3'819'763	6'654'505
Produits d'exploitation	16'211'801	10'945'815	11'829'848	7'104'359	6'146'099	3'163'866	3'429'722	6'392'224
Perte / bénéfice d'exploitation	2'251	-47'928	112'110	-71'818	141'396	31'170	390'041	262'281
Perte d'exploitation reconnue	2'251	-	112'110	-	141'396	31'170	390'041	262'281
Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements)	249.76	255.57	247.09	246.72	256.72	242.34	262.76	275.42
Nombre de lits / places	160	112	128	76	66	38	39	68
- dont UAT	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de pensionnaires	232	149	175	118	103	61	252	122
- dont UAT	41	-	-	-	4	-	-	15
Nombre de journées de pensionnaires	58'877	40'611	46'636	27'453	23'506	13'056	13'184	22'912
Durée moyenne de séjour	254	273	266	233	228	214	52	188
Taux d'occupation des lits	101%	99%	100%	99%	98%	94%	93%	92%
Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements)	81%	82%	83%	76%	81%	83%	84%	79%
Effectif moyen du personnel								
- de l'exploitation principale (avec stagiaires)	146.79	107.85	118.06	68.26	60.17	33.96	38.47	60.08
- des exploitations annexes	3.58	1.60	1.42	0.60	-	-	-	0.65
Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)	0.91	0.97	0.93	0.92	0.92	0.96	1.00	0.97

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA
COMPTES ET STATISTIQUES 2003 (2ème partie)
HOMES MEDICALISES

	Le Foyer de la Côte, Corcelles Fr.	Le Foyer, La Sagne Fr.	Les Arbres, La Chx-de-Fds Fr.	Landeyeux, Fontaines Fr.	Hôpital de Perreux, sect. LESPA Fr.	Maison de santé de Préfargier, sect. LESPA Fr.
Charges des exploitations principales et annexes						
- salaires et prestations sociales	4'920'366	4'721'421	6'214'298	4'830'616	8'378'746	7'082'441
- autres charges d'exploitation	1'166'048	2'093'294	2'596'651	1'993'353	3'828'288	2'319'049
Total des charges d'exploitation	6'086'414	6'814'715	8'810'949	6'823'970	12'207'034	9'401'490
Produits d'exploitation	6'079'832	6'814'715	8'473'922	6'610'261	10'879'579	8'377'911
Perte / bénéfice d'exploitation	6'582	-	337'027	213'709	1'327'455	1'023'580
Perte d'exploitation reconnue	6'582	-	337'027	213'709	-	1'023'580
Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements)	269.80	244.90	259.37	255.74	394.53	347.32
Nombre de lits / places	63	67	83	68	77	72
- dont UAT	-	-	-	-	-	-
Nombre de pensionnaires	111	89	118	153	78	109
- dont UAT	-	-	-	49	-	-
Nombre de journées de pensionnaires	22'280	24'502	30'804	23'684	26'900	25'254
Durée moyenne de séjour	201	275	261	155	345	232
Taux d'occupation des lits	97%	100%	102%	95%	96%	96%
Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements)	82%	78%	77%	76%	79%	81%
Effectif moyen du personnel						
- de l'exploitation principale (avec stagiaires)	62.86	64.72	81.34	57.38	94.96	81.50
- des exploitations annexes	-	1.16	0.87	1.60	0.50	-
Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)	1.03	0.96	0.97	0.90	1.30	1.18

ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA
COMPTES ET STATISTIQUES 2003 (3ème partie)
HOMES

	L'Escale, La Chx-ds-Fds Fr.	Le Foyer féminin, Neuchâtel Fr.	Les Rochettes, Neuchâtel Fr.	L'Ermitage, Neuchâtel Fr.	Le Clos, Neuchâtel Fr.	La Perlaz, Saint-Aubin Fr.	Mon Foyer, Dombresson Fr.
Charges des exploitations principales et annexes							
- salaires et prestations sociales	2'164'771	1'430'526	1'196'982	952'369	1'189'120	1'368'050	836'523
- autres charges d'exploitation	890'555	607'239	1'136'590	475'235	355'916	423'429	187'310
Total des charges d'exploitation	3'055'326	2'037'764	2'333'572	1'427'604	1'545'036	1'791'478	1'023'834
Produits d'exploitation	3'104'932	2'012'979	2'338'589	1'427'861	1'532'086	1'792'484	1'022'151
Perte / bénéfice d'exploitation	-49'605	24'785	-5'017	-258	12'949	-1'006	1'683
Perte d'exploitation reconnue	-	24'785	-	-	12'949	-	1'683
Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements)	175.05	182.93	217.10	180.46	203.36	177.64	198.41
Nombre de lits / places	45	30	30	21	21	28	15
- dont UAT	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de pensionnaires	56	42	46	28	30	68	22
- dont UAT	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de journées de pensionnaires	16'110	10'331	10'411	7'552	7'443	10'024	5'122
Durée moyenne de séjour	288	246	226	270	248	147	233
Taux d'occupation des lits	98%	94%	95%	99%	97%	98%	94%
Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements)	77%	76%	53%	70%	79%	77%	82%
Effectif moyen du personnel							
- de l'exploitation principale (avec stagiaires)	28.04	18.28	16.95	12.57	15.37	18.17	10.68
- des exploitations annexes	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)	0.61	0.65	0.59	0.60	0.76	0.66	0.76

Commentaires généraux

Les charges et dépenses totales de l'exercice 2003 de l'ensemble des institutions, détaillées dans les tableaux précédents, sont résumées ci-après.

Exploitations principales et annexes	Comptes 2002	Comptes 2003	+ / - en chiffres réels	+ / - en pourcent
Dépenses salariales	94.790.814.-	96.442.708	+ 1.651.894.-	+ 1,7%
<i>Effectif du personnel (nombre d'unités) *</i>	1.217,16	1.208,44	- 8,72	- 0,7%
Autres dépenses d'exploitation	32.140.842.-	32.959.714	+ 818.873.-	+ 2,5%
Total des dépenses	126.931.656.-	129.402.422	+ 2.470.766.-	+ 1,9%
Produits d'exploitation	122.485.066.-	125.691.035	+ 3.205.968.-	+ 2,6%
<i>dont pensions payées par les pensionnaires</i>	67.801.056.-	68.855.038	+ 1.053.982.-	+ 1,6%
<i>dont versements de l'Etat pour la réduction des prix de pension</i>	7.609.445.-	7.965.033	+ 355.588.-	+ 4,7%
Déficits d'exploitation pris en considération	3.145.714.-	2.559.563	- 586.150,-	- 18.6%
Rapport entre charges de personnel et dépenses totales	74,7%	74,5%	- 0,2%	
Rapport entre pensions payées par pensionnaires et recettes totales	55,4%	54,8%	- 0,6%	
Rapport entre prix de pensions réduits et recettes totales	6,2%	6,3%	+ 0,1%	

* y compris le personnel des exploitations annexes, les stagiaires, élèves et apprentis et les unités théoriques

Ce tableau prend en considération toutes les charges et recettes des établissements. Cependant ne figurent, au niveau des déficits d'exploitation pris en considération, que les résultats reconnus à charge des pouvoirs publics, les bénéfices réalisés restant à disposition des institutions, pour autant qu'ils soient réinvestis dans l'établissement, conformément à l'article 34 RE/LESPA.

Les comptes 2003 des institutions bouclent avec une augmentation des charges de 2.470.000 francs en chiffre rond par rapport à l'exercice 2002. Les augmentations principales sont les suivantes:

- 9.6 postes de travail en moins au niveau des exploitations principales, pour Fr. - 627.000.-
- hautes-paies et promotions, indexation des salaires, primes exceptionnelles, représentant une augmentation globale de 2.8% de la masse salariale, soit Fr. + 2.128.000.-
- évolution des charges sociales en rapport, de Fr. + 36.000.-
- salaires et honoraires disciplines médicales, autres honoraires disciplines paramédicales, pour Fr. + 60.000.-
- allocations complémentaires pour enfants, primes de fidélité, élèves, stagiaires et apprentis, soit Fr. + 42.000.-
- matériel médical d'exploitation en augmentation de Fr. + 284.000.-
- sous-traitance buanderie en augmentation de Fr. + 368.000.-
- charges d'entretien et de réparation des immeubles et équipements, pour Fr. + 378.000.-
- charges d'investissement en diminution de Fr. - 91.000.-
- autres rubriques comptables, globalement pour Fr. - 108.000.-

Le nombre d'employés par journée de résidant reste stable à 0,94 entre 2002 et 2003.

La hausse des recettes d'exploitation est de 3.206.000 francs. Entre 2002 et 2003, les recettes de pension encaissées augmentent en chiffre rond de 3,70 francs par journée de résidant et la participation des assureurs évolue également positivement de 3 francs par jour.

Par contre, les journées d'hébergement sont en diminution, en chiffre rond de 3250 par rapport à l'année 2002. L'explication principale en est la poursuite des transformations des chambres à deux lits en chambre à un lit. Le taux d'occupation global des lits exploités faiblit également légèrement, passant de 98,35% en 2002 à 97,82% en 2003. Le développement des soins à domicile contribue au maintien à domicile des personnes âgées, ce qui est une volonté politique constante.

Prix de pension réduits versés en 2003

Les versements de la LESPА en couverture des réductions de prix de pension accordées aux pensionnaires et remboursées aux établissements sont indiqués dans le tableau «Charge financière pour les pouvoirs publics en 2004 - subventions cantonales et communales» figurant à la page suivante de ce document.

S'agissant des dossiers qui permettent aux requérants d'obtenir un prix de pension adapté à leurs possibilités financières, s'ils ne possèdent pas de ressources ou un état de fortune suffisant pour payer l'entier de leur entretien, notre service a traité, en 2003, 1769 dossiers dont 96 ont fait l'objet d'un refus, soit le 5,4%. Ainsi, 1673 ont obtenu une réduction de prix de pension, contre 1713 en 2002, pour tout ou partie de leur séjour en établissement (-40 dossiers, soit -2,3% par rapport à 2002).

Ces dossiers acceptés se répartissent comme suit:

	en 2002	en 2003
homes médicalisés LESPА	930	895
homes médicalisés psychiatriques LESPА	146	134
homes non médicalisés LESPА	78	81
homes médicalisés PRIVES	484	482
homes non médicalisés PRIVES	75	81
homes hors canton	0	0
	1713	1673

Précisons que chaque dossier équivaut à une demande et à une décision rendue, mais qu'il peut y en avoir plus d'une par année et par requérant.

Quant aux dossiers actifs au 31 décembre 2003, ceux-ci se répartissent de la manière suivante:

Homes	2003	2004	différence
publics	670	674	+ 4
privés	318	373	+ 55
Totaux	988	1047	+ 59

Cette nouvelle statistique met en évidence le nombre de personnes – au sens physique du terme – bénéficiant d'une réduction de leur prix de pension au 31 décembre de chaque année.

Charge financière 2004 pour les pouvoirs publics

Les dépenses totales 2003, à charge des pouvoirs publics en 2004, totalisent 17.384.070 fr. 33, dont le 40% est réparti entre les communes du canton, soit 6.953.628 francs. Dans le budget 2004, agréé par le Conseil d'Etat, les charges totales étaient de 17.872.000 francs, dont 7.148.800 francs en chiffre rond pour les communes.

L'écart entre le budget et les comptes, en terme de charges totales, présente un boni budgétaire qui s'élève à 490.000 francs en chiffre rond. Il témoigne de la bonne maîtrise des finances par les exploitants des homes, très coopérants et conscients de leur responsabilité.

Le total des coûts 2003 des établissements LESPA à charge des pouvoirs publics en 2004 est détaillé dans le tableau suivant:

CHARGE FINANCIERE POUR LES POUVOIRS PUBLICS EN 2004
SUBVENTIONS CANTONALES ET COMMUNALES

	Homes médicalisés LESPA Fr. 1)	Homes médicalisés psychiatriques LESPA Fr. 2)	Homes LESPA Fr.	Logements personnes âgées LESPA Fr.	Divers LESPA Fr. 3)	Homes médicalisés et simples PRIVES Fr.	Total Fr.
<u>Exercice 2003 des institutions</u>							
Déficits d'exploitation	1'496'566.24	2'350'945.44	39'417.53	10'000.00	0.00	0.00	3'896'929.21
Participation pour la réduction des prix de pension	5'624'580.00	1'632'416.20	353'679.90	0.00	52'006.50	4'153'363.40	11'816'046.00
Subventions à la construction	1'348'610.00	0.00	0.00	30'940.00	291'545.12	0.00	1'671'095.12
Total	8'469'756.24	3'983'361.64	393'097.43	40'940.00	343'551.62	4'153'363.40	17'384'070.33
Charges en % par secteur	48.72%	22.91%	2.26%	0.24%	1.98%	23.89%	100.00%
<u>Répartition entre Etat et communes</u>							
Part de l'Etat							10'430'442.33
Part des Communes							6'953'628.00
<u>Année précédente</u>							
Part de l'Etat							10'259'366.56
Part des Communes							6'839'578.00
Total							17'098'944.56
1) <u>réduction prix de pension</u> : après déduction des remboursements de la CCNC pour Le Temps Présent, La Chaux-de-Fonds, de Fr. 263'890,- 2) <u>déficits d'exploitatio</u> r : y compris résultat de Perreux, charge d'intérêts compris 3) <u>réduction prix de pensio</u> r : cas hors canton, frais de pédicure et divers <u>subventions à la constructio</u> n : intérêts sur subventions à la constructio							

Subvention à la construction

Le seul versement effectué en 2004 sur la base des engagements pris par l'Etat a été le suivant:

Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées, Neuchâtel: travaux de construction du home médicalisé Les Arbres, La Chaux-de-Fonds (18 ^e acompte sur 24), montant total de la subvention: 9.9 millions	Fr. 450.000.–
--	---------------

Les versements sont en diminution chaque année, jusqu'à extinction de la dernière subvention, considérant la décision prise le 23 juin 1999 par le Grand Conseil (modification de la LESPA).

La situation des engagements de l'Etat en matière de subventions à la construction au 31 décembre 2004 est donc la suivante:

Engagements selon les arrêtés du Conseil d'Etat	Fr. 49.513.747,40
Arrêté du Conseil d'Etat du 19.06.2000 non décompté à ce jour	./ Fr. 283.900,00
Total des versements effectués jusqu'au 31 décembre 2004	./ Fr. 46.722.847,40
Dû par l'Etat au 31 décembre 2004	Fr. 2.507.000,00

Le montant dû concerne le home médicalisé Les Arbres, pour 2.460.000 francs, ainsi que des engagements résiduels en faveur de logements pour personnes âgées, pour 47.000 francs.

Autres questions traitées

Les relations entretenues avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), en notre qualité de "Service de coordination des mesures d'aide à la vieillesse" pour le canton de Neuchâtel au sens des articles 101 et 101bis LAVS et 73 LAI, ont permis d'obtenir les subventions fédérales suivantes en 2004.

Subvention pour la construction ou la transformation de homes

Dans le domaine de l'AVS, ce type de subvention fédérale à la construction ou à la transformation de homes ne concernait plus que la poursuite du chantier relatif à la rénovation des pavillons de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux, Boudry / secteur LESPA – AVS/AI.

Toutefois, vu l'abrogation de l'article 101 LAVS au 31 décembre 1985, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a souhaité mettre un terme à ce dossier pour son volet AVS en régularisant la situation de tous les pavillons de l'Hôpital de Perreux destinés à l'hébergement des personnes âgées dont les travaux de rénovation sont aujourd'hui terminés.

Dès lors, des dossiers séparés seront présentés à l'OFAS pour la transformation des derniers pavillons de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux qui tous dépendent de l'article 73 LAI.

Subvention pour l'accueil temporaire en institution

En vertu de l'article 101bis LAVS, l'OFAS subventionne les unités d'accueil temporaire (UAT) et les foyers de jour implantés dans les homes médicalisés LESPA au titre "d'accueil temporaire en institution favorisant le maintien à domicile de personnes âgées". Sur la base des comptes 2003, l'OFAS a versé en 2004 les montants suivants:

Home médicalisé Le Temps Présent, La Chaux-de-Fonds	Fr. 175.140.–
Home médicalisé Les Sugits, Fleurier	Fr. 8.370.–
Home médicalisé du Val-de-Ruz, Landeyeux	Fr. 93.930.–
Home médicalisé La Résidence, Le Locle	Fr. 27.900.–
Total des subventions reçues en 2004 pour les UAT et foyers de jour	Fr 305.340.–

Conseil de santé

Le Conseil de santé s'est réuni à trois reprises en 2004. Les objets suivants ont été traités:

- Discussion et préavis en ce qui concerne la création d'un établissement hospitalier multi-site de droit public (EHM).
- Discussion et préavis en ce qui concerne la pétition pour le maintien à Landeyeux du bloc opératoire et de la maternité.
- Information et discussion en ce qui concerne le service de pédiatrie de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.
- Etude pour préavis du projet de rapport quadriennal sur la santé à l'intention du Grand Conseil.
- Préavis favorable à un projet de décret portant octroi d'un crédit de 1'400'000 francs sur cinq ans pour la mise en place d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein dans le canton de Neuchâtel.

Commission d'hospitalisation

Cette commission ne s'est pas réunie en 2004. Son rôle sera redéfini avec la création de l'EHM.

Commission de prévention

En 2004, la commission cantonale de prévention s'est réunie à 6 reprises (13 janvier, 20 avril, 11 mai, 22 juin, 26 octobre et 15 décembre) aux Hauts-Geneveys.

Rappelons que l'un de ses objectifs prioritaires est la coordination des actions de promotion de la santé. A la différence des années précédentes, l'année 2004 a été riche dans la concrétisation de projets coordonnés qui ont touché l'ensemble du canton.

Le premier projet soutenu par la commission, "**l'arbitre c'est moi**", s'est adressé à l'ensemble des 3^e primaires du canton. Au travers d'une pièce de théâtre, les élèves ont été sensibilisés à l'affirmation de soi. La pièce jouée traitait de la prévention de l'abus. La commission a soutenu ce projet avec un montant de 15.000 francs, ce qui représente le 20% du budget nécessaire à la réalisation de cette action.

Le second projet soutenu avec un montant de 25.000 francs répond au nom de "**be my Angel tonight**". Il est destiné aux jeunes gens et les invite à se responsabiliser par rapport à leur consommation de l'alcool lors des sorties. L'ange de la soirée s'engage à ne pas boire d'alcool et à reconduire sobre ses collègues à la maison. Ce projet est supervisé par le CENEA et il est également financé par la sécurité routière et la Dîme de l'alcool. Sa réalisation dans tout le canton, sur 4 ans, coûtera près de 200.000 francs.

Le troisième projet examiné traite de la **prévention des caries chez les enfants**. Il n'a pas été soutenu financièrement car les membres de la commission ont estimé qu'il méritait encore certains développements. La commission a par contre proposé son soutien pour mener à terme cette initiative intéressante émanant du service de pédiatrie de l'hôpital de Pourtalès.

La commission a soutenu le volet cantonal du projet national "**Voilà**". Me Voilà est une association cantonale récemment créée qui forme des moniteurs de camps et leur propose d'intégrer des messages de promotion de la santé dans leurs activités. La commission a contribué avec un montant de 10.000 francs pour l'achat de 200 classeurs, outils d'accompagnement pour les moniteurs de camps (Scouts, Vaumarcus etc.). Les thèmes traités dans ce document sont l'affirmation de soi et la prévention des addictions.

Le Lycée Denis de Rougemont a présenté un **projet d'éducation à la santé traitant de la sexualité**. La journée santé organisée autour de 2 courts métrages et d'ateliers spécifiques animés par un expert a été soutenue avec un montant de 2.500 francs. Comme plusieurs projets similaires avaient déjà été présentés à la commission, celle-ci a pris l'initiative de coordonner les futures ac-

tions de ce type dans les trois lycées du canton. Elle a débloqué une somme de 10.000 francs pour concrétiser cet objectif.

Un dernier projet "**dès 05, c'est 0,05%, alors fini les apéros?**" a été bien reçu à la commission vu l'actualité du sujet. La somme de 15.000 francs a été accordée pour le réaliser. Ce projet sensibilise la population à l'introduction du 0.05% de taux d'alcool chez le conducteur et propose des alternatives pour des apéros conviviaux sans alcool. Ce projet coordonne essentiellement la diffusion de différents documents existants à l'échelle du canton.

Un des souhaits de la commission est de créer un réseau avec les acteurs du terrain. Un outil de communication a été créé l'an dernier. Cette année, deux numéros du **journal Impulsions** ont été diffusés auprès des partenaires dans le but de faire connaître régulièrement les activités de la commission.

Durant les réunions, les membres de la commission ont participé à l'élaboration du futur cadre cantonal pour la promotion de la santé. Ce projet devrait pouvoir être soumis au Conseil d'Etat lors de la nouvelle législature.

La commission a aussi eu l'occasion de se familiariser avec les projets évoluant à l'échelle intercantonale. Elle a pris connaissance des activités menées par le DiPPS (Dispositif intercantonal de promotion de la santé) et le projet 50+ santé lui a été présenté. Elle a également pu prendre note lors d'un atelier-conférence des résultats de deux études touchant les jeunes de 10 à 15 ans (ISPA) et 16 à 20 ans (SMASH) menées conjointement en 2002. Elle a été régulièrement tenue au courant par la déléguée cantonale à la promotion de la santé des futurs projets en phase de conception.

Contrairement aux années précédentes, la commission a exploité son budget au maximum.

Commission d'aide et de soins à domicile

Cette commission ne s'est pas réunie en 2004. Elle sera sans doute réactivée pour contribuer à redéfinir les statuts des fondations des centres de santé après le désenchevêtrement.

Commission de gériatrie

La commission de gériatrie ne s'est pas réunie en 2004 puisqu'il s'agit maintenant de concrétiser notamment le dossier d'un home d'accueil temporaire prévu à Monruz pour le Littoral.

Commission de psychiatrie

Durant l'année 2004, la commission de psychiatrie s'est attelée à la concrétisation du projet "synergies et redéploiement de l'offre en soins psychiatriques" de la société Advimed. Il comporte deux volets: la mise sur pied du projet clinique et celle du projet institutionnel.

S'agissant du projet clinique, rappelons qu'Advimed préconisait le passage à une organisation par filières de soins intégrés, regroupant pour un même programme la prise en soins ambulatoire, hospitalière, des structures intermédiaires et à domicile.

Des groupes de travail constitués de tous les professionnels concernés (médecins, psychologues-psychothérapeutes, infirmiers) se sont réunis tout au long de l'année. Neuf filières ont finalement été retenues, à savoir:

- la psychiatrie de la crise, de l'urgence, du tri et de liaison (porte d'entrée).
- la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent,
- la psychiatrie gériatrique,
- la psychiatrie du développement mental,
- la psychiatrie générale des adultes,
- la psychiatrie des adultes avec programmes spécialisés,
- la psychiatrie de la schizophrénie, troubles sévères et réhabilitation,

- la psychiatrie des addictions,
- la psychiatrie pénitentiaire et médico-légale.

S'agissant du volet institutionnel, les présidents de fondation se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année et se sont attelés à définir leur mode de fonctionnement futur puisque le passage à une psychiatrie par filières de soins intégrés pose le problème de l'indépendance juridique des institutions.

Le rapport présentant l'ensemble du dispositif psychiatrique (projet clinique et projet institutionnel) est attendu dans le courant de l'année 2005.

Au plan légal, la commission de psychiatrie a participé à l'élaboration du nouveau règlement concernant la protection des patients hospitalisés en milieu psychiatrique. Ce texte redéfinit notamment plus clairement la composition et les compétences de la commission cantonale de contrôle psychiatrique dont la mission est de veiller au respect des droits des patients hospitalisés en psychiatrie d'une part, et précise mieux la procédure à respecter en ce qui concerne les mesures restreignant la liberté personnelle d'autre part.

8.4. Perspectives d'avenir

Le projet phare de la prochaine législature sera sans conteste la mise en place de l'Établissement hospitalier multisite (EHM). La récolte de signatures pour le référendum ayant abouti, le peuple devra se prononcer lors d'une votation qui aura lieu le 5 juin 2005. La poursuite du processus est donc assujettie à une décision populaire positive. Dans l'intérim, le Conseil d'État conduira les négociations relatives aux transferts de patrimoines et règlera la question de l'affiliation du personnel de l'EHM à une caisse de pensions. Il s'agira ensuite de nommer un Conseil d'administration qui sera chargé de mener le projet, notamment de nommer une direction générale. Une fois l'EHM constitué, la mise en réseau des hôpitaux et la création des départements médicaux cantonaux seront les principaux chantiers.

Le projet de réorganisation du secteur psychiatrique est également un dossier d'envergure stratégique. La volonté de mettre en réseau les acteurs psychiatriques ambulatoires et les acteurs stationnaires devra être soutenue sur la durée car cela touche autant les structures médicales que les institutions. Rappelons à ce sujet que le système de prise en charge psychiatrique actuel se caractérise par un taux d'hospitalisation élevé et un manque de coordination entre les instances stationnaires et ambulatoires.

La décision de quitter la logique d'attribution des subventions par couverture du déficit a été prise par le Conseil d'État. Il s'agit dans tous les domaines (hôpitaux, homes et services d'aide et de soins à domicile) de mettre en place des systèmes de financement par prestation dans le cadre de contrats de prestations, conformément à la LAMal. Le Service cantonal de la santé publique est chargé de mettre sur pied une unité de contractualisation en son sein. Cette dernière sera chargée de définir et de négocier les contrats de prestations avec les partenaires.

Enfin, le Département désire définir et faire valider un plan d'action dans le domaine de la promotion de la santé. Il s'agit d'un document décrivant la politique que le canton entend mettre en œuvre dans le domaine durant la prochaine législature.

8.5. Conclusion

L'année 2004 a été riche en rebondissements. En plus des nombreuses activités courantes, le projet de création d'un Établissement hospitalier multisite (EHM) a pris une part importante des ressources du Service cantonal de la santé publique respectivement du DJSS.

L'année 2005 verra l'inauguration du NHP et la désaffectation de l'Hôpital des Cadolles. Cette dernière phase de la mise en œuvre de la planification sanitaire de 1999 sera accompagnée de la transformation de l'Hôpital de Landeyeux en centre de réadaptation.

Les difficultés budgétaires que traverse l'État rendent plus ardue encore la gestion quotidienne du secteur de la santé, surtout en ces phases de changements permanents des conditions-cadres.

Les incertitudes relatives à l'évolution de la LAMal, notamment dans le domaine du financement hospitalier et du financement des soins de longue durée, compliquent encore les tâches de planification et d'organisation de notre système de santé.

9. POLICE CANTONALE

9.1. Introduction

En 2004, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que ses performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent très largement supérieures à la moyenne nationale puisque le taux de 34% enregistré en 2003 a encore progressé pour s'élever à 38%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, se situe très au-dessus de ceux enregistrés par les polices cantonales voisines dont la moyenne se situe à moins de 20%. Il est également constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population.

La statistique qui suit montre que les activités tant préventives que répressives et d'aide aux victimes se sont déployées sur l'ensemble des domaines réputés sensibles.

Au plan législatif et réglementaire, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de décisions allant dans le sens d'une amélioration des conditions de travail du personnel policier dans le but de rendre le métier de policier plus attractif et de stopper les trop nombreuses démissions enregistrées depuis 2001, équivalentes à près du tiers de l'effectif de la gendarmerie et de la police de sûreté.

Ces décisions portent sur l'indemnisation du travail de nuit et des dimanches, sur la domiciliation du personnel de la police cantonale, sur l'octroi de grades sans commandement, résultant de l'ancienneté, sur l'indemnisation des titulaires de postes à un agent et sur la classification de la fonction d'opérateur à la centrale des transmissions et alarmes parmi les professions pénibles.

Précédant l'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant, 5 vastes campagnes de sensibilisation et de prévention ont été menées par la gendarmerie, en collaboration avec les polices locales. Dans ce domaine, l'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la consommation d'alcool.

Mais ces mesures préventives et un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse n'ont pas encore permis de réduire le nombre des victimes de la route de façon aussi significative qu'il conviendrait de le faire. Si nous assistons à une réduction du nombre d'accidents et du nombre de blessés, celui des morts reste hélas dans la moyenne des chiffres enregistrés au cours de ces dernières années.

Grâce à la compréhension des autorités, l'octroi de forces supplémentaires permettra l'organisation des services de permanence passant dès le 1er janvier 2005 à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, des services de nuit d'une durée de 13h25 comptabilisées pour 8h15. De même, des moyens ont été attribués permettant la participation aux mesures de contrôles de la RPLP, à la surveillance dans les appareils de la compagnie Swiss, au renforcement de la surveillance de la circulation autoroutière et de la présence de la police cantonale dans le cadre du centre de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin.

Le dossier de l'évaluation des prestations fournies par le personnel s'est poursuivi en collaboration avec le CBVA. Après la définition de référentiels de compétences pour l'ensemble des fonctions, il a été procédé à la formation initiale des cadres. L'objectif est de réaliser de véritables entretiens de développement, intégrant une auto-évaluation aussi large que possible et débouchant sur la définition d'objectifs de progression individuels pour l'année à venir.

Tout au long de l'exercice 2004, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par l'ouverture d'une année de collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. Dans cette ville, les patrouilles d'intervention "Police secours" sont désormais mixtes et les usagers s'adressent à un guichet unique desservi par les agents des deux corps.

L'ouverture en novembre à La Chaux-de-Fonds du bâtiment regroupant le SIS des Montagnes neuchâteloises, les juges d'instruction et la police cantonale a concrétisé des attentes multiples et très anciennes. La conception et la structure de cette entité permettront d'en faire le second pôle de l'activité de la police cantonale neuchâteloise. A Colombier, l'ouverture du Centre cantonal de

formation de la police en février a permis à 35 aspirants des corps de la police cantonale et des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle de voir se dérouler une école pilote qui a conduit à l'octroi du nouveau brevet fédéral de policier.

Dans le domaine du recrutement, il est intéressant de constater que toutes les opérations de recrutement réalisées dans le courant de l'année 2004 l'ont été sans qu'aucune annonce par voie de presse n'ait été publiée. Plus de 100 offres spontanées ont en effet été adressées au Bureau de l'instruction.

L'année 2004 a également été celle de réflexions ayant conduit à confier la gestion de l'habillement et de l'équipement du personnel ainsi que le garage aux Installations et établissements militaires de Colombier pour des raisons de rationalisation. Ces mutations seront effectives au 1er janvier 2005 et généreront l'économie de 2 postes de travail.

9.2. Gestion

Ecole d'aspirants 2004

Le 16 février 2004 s'est ouverte l'école d'aspirants de la police cantonale neuchâteloise dans de nouveaux locaux situés dans l'enceinte de l'arsenal de Colombier. Ce sont 27 aspirants gendarmes, dont 6 femmes, 6 aspirants inspecteurs dont 3 femmes, 3 aspirants de la police de la ville de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'un aspirant de la police de la Ville du Locle, qui ont suivi la formation dispensée.

Cette école avait la particularité d'être la première en Suisse romande à inscrire ses aspirants aux examens en vue de l'obtention du tout nouveau brevet fédéral de policier. Cette certification de la formation de base des policiers s'inscrit dans le projet de formation globale des policiers actuellement réalisé sous l'égide de la Conférence des directeurs de justice et police (CCDJP).

Au terme de cette première session, l'ensemble des partenaires (aspirants, formateurs, experts) se sont déclarés convaincus du bien-fondé de la démarche qui, à terme, permettra d'uniformiser la formation de base des policiers.

Trois candidats (1 aspirant de la ville de La Chaux-de-Fonds et 2 aspirants gendarmes) n'ont pas répondu aux exigences fixées par le règlement d'examen. Ces candidats n'ont donc pas été assermentés et gardent par conséquent leur statut d'aspirants jusqu'à la réussite des branches insuffisantes.

Au cours de la formation, 2 aspirants ont donné leur démission et quitté l'école en invoquant des motifs d'ordre personnel et un aspirant a fait l'objet d'une décision de renvoi.

La formation a commencé le 16 février 2004 pour se terminer le 16 décembre par l'assermentation de 28 nouveaux policiers à la Collégiale de Neuchâtel.

Evolution des effectifs durant l'année 2004

Au cours des années 2001 à 2003, la police cantonale a connu une réelle hémorragie de son effectif suite à un nombre de démissions et retraites jamais connu à ce jour.

Fort heureusement, cette tendance négative s'est sensiblement atténuée au cours de l'année 2004 puisque ce sont 6 démissions qui ont été enregistrées contre 14 en 2003, 17 en 2002 et 20 en 2001. Afin de répondre aux nouvelles tâches imposées par la Confédération, à la réduction de l'horaire, à l'octroi de deux jours de vacances supplémentaires à la fonction publique ainsi qu'à la généralisation de l'horaire 3x8 au sein de la gendarmerie, le Conseil d'Etat a admis une augmentation de l'effectif standard de la Police cantonale qui a été documentée lors de l'établissement du budget 2005. Dans le domaine administratif 2,5 EPT n'ont pas été repourvus lors du départ de leur titulaire. De plus 2 postes ne seront non plus pas repourvus dans le premier semestre de l'année 2005. Il convient de relever que malgré cette augmentation d'effectif, les charges salariales sont réduites de 0,6%.

	2004	2005
Gendarmerie	198	221
Police de Sûreté	70	75
CTA	15	16
Services Généraux	38.41	33.91
Total	321.41	345.91

Nouvelles tâches

Contrôle RPLP

Jusqu'à ce jour, en raison des problèmes d'effectifs mentionnés plus haut, le canton de Neuchâtel n'avait pas encore signé de contrat avec la Confédération pour procéder aux contrôles d'application de la législation sur les poids lourds (RPLP). Aussi 3 EPT seront nécessaires pour assumer ces tâches, lesquelles sont rémunérées dans leur quasi totalité par la Confédération.

Service de sécurité dans les avions de la compagnie "Swiss"

Depuis plusieurs dizaines d'années, les polices cantonales assurent la sécurité dans les appareils de la compagnie nationale. En raison des tâches liées à Expo.02 et faute de personnel disponible, la police cantonale avait renoncé à participer à ces missions. Durant l'année 2004, un nouveau concept d'engagement a été élaboré par les autorités fédérales et le canton de Neuchâtel s'est déclaré prêt à détacher des agents par tournus de deux mois, dès le début de l'année 2005. Cette mission sera rémunérée par la Confédération et correspond à 1 EPT.

Centre de coopération policière et douanière de Genève (CCPD)

La collaboration transfrontalière dans le domaine policier a pris une importance croissante au cours des dernières années. Après un peu plus de deux ans de fonctionnement, le CCPD de Genève a largement fait ses preuves et connaît une augmentation constante de son activité. A l'instar des autres cantons frontières avec la France, le canton de Neuchâtel a apporté une contribution en personnel en détachant par tournus un agent. Afin de répondre à une requête des responsables du CCPD, un deuxième agent viendra renforcer l'effectif depuis le début de l'année 2005. Ces deux postes sont remboursés par la Confédération à la hauteur de 170.000 francs.

Modification de la législation dans le domaine des violences domestiques

Tant l'entrée en vigueur des modifications de la partie spéciale du Code pénal suisse que la nouvelle loi sur la violence dans les couples, adoptée par le Grand Conseil en 2004, ont sensiblement modifié les procédures de travail dans le traitement de ces affaires qui nécessitent le plus souvent un important investissement personnel des divers intervenants. A l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour tirer un premier bilan. Néanmoins, on peut affirmer que les diverses modifications intervenues (poursuite d'office, mesure d'éloignement, etc.) ont fait prendre conscience tant aux victimes qu'aux auteurs présumés que la violence domestique ne saurait être banalisée.

Nouveaux officiers de police judiciaire

Au cours de l'année 2004, suite au départ à la retraite des titulaires, les fonctions de chef du premier arrondissement de gendarmerie et celui de chef du détachement de la police de sûreté de Neuchâtel ont été repourvus. Le Conseil d'Etat a nommé à ces postes deux cadres intermédiaires au bénéfice d'une longue expérience au sein de la police cantonale.

Suite au départ à la retraite du commissaire de police en charge de la coordination judiciaire au sein de la police de sûreté, le poste d'officier de police judiciaire, avec fonction d'adjoint au chef de la police de sûreté, a été mis au concours. Au terme de la procédure de sélection, la candidature d'un jeune avocat exerçant à La Chaux-de-Fonds a été retenue. Spécialisé dans le droit pénal, l'adjoint au chef de la police de sûreté apporte toute son expérience et donne une meilleure assise juridique à l'exercice de la police judiciaire, souhait d'ailleurs exprimé par la commission d'enquête parlementaire (CEP) dans son rapport.

Amélioration des conditions de travail

Comme mentionné dans l'introduction, le Conseil d'Etat a pris à l'intention des policiers plusieurs décisions améliorant significativement leurs conditions de travail.

Elles portaient tout d'abord sur des indemnités pour le service de nuit et le travail du dimanche et des jours fériés. Revendication ancienne du personnel, cet élément a remplacé les anciennes indemnités de subsistance et a permis de reconnaître une partie des inconvénients résultant des services effectués de nuit et le dimanche.

A la demande des associations de personnel, il a été donné suite à la demande portant sur la création de grades acquis à l'ancienneté, permettant de faire en sorte que des gendarmes ou des inspecteurs ayant accompli plus de 15 années de service se voient reconnus dans les grades de sergent ou d'inspecteur principal adjoint, sans être mis au bénéfice de classes de traitement supplémentaires, mais en bénéficiant d'un échelon dans leur classe après dix et quinze ans d'activité.

Le personnel desservant la centrale des transmissions et alarmes a été intégré dans la liste des fonctions ayant un caractère pénible.

Autre acquis significatif, les principes régissant la domiciliation du personnel policier ont été élargis, permettant de résider hors du territoire cantonal, à une distance permettant de gagner son lieu de service dans des délais satisfaisants.

Enfin, les titulaires de postes à un agent bénéficient désormais d'une indemnité mensuelle permettant de reconnaître la spécificité de leur engagement et de leur disponibilité à l'égard des usagers.

Généralisation du service 3 x 8 à la gendarmerie

Faisant référence à un avis du Secrétariat d'Etat à l'Économie (SECO), les polices auraient dû, dès le 01.01.2005, appliquer la loi fédérale sur le travail (LTr) entrée en vigueur le 20 mars 1998 et modifiée le 22 mars 2002 suite à l'initiative Suter.

En octobre 2003, suite à un avis de droit du service juridique de l'Etat de Neuchâtel, il a été constaté que la police cantonale neuchâteloise n'était pas soumise à la LTr.

Il faut en effet savoir que jusqu'il y a peu, tous les gendarmes de la République effectuaient des nuits de service de 13h25 commençant à 18h00, se terminant à 07h25, et comptant seulement pour 08h25 de travail effectif.

Certes, les directives internes disaient que les gendarmes pouvaient se reposer quelques heures si le service le permettait, mais au vu de l'évolution de la violence, de la criminalité et des affaires, le repos se faisait de plus en plus rare, en particulier dans les centres urbains et périurbains.

Au vu de cette situation, le Conseil d'Etat a décidé que l'effectif consolidé au 01.01.2005, qui est de 221 unités, y compris 3 assistants, devrait permettre – outre de faire face aux nouvelles missions – le passage généralisé à l'horaire 3x8 dès 2005.

Recrutement 2005

En raison du renversement de tendance sur le plan des départs imprévisibles le recrutement dans la perspective de l'EA 2005 a permis de sélectionner 6 aspirants gendarmes. La procédure de recrutement s'est déroulée en trois phases bien distinctes, dont une avec des jeux de rôles et des exercices de mise en situation, qui doivent permettre de mieux cerner la personnalité des candidats.

Ce recrutement a mis en évidence un intérêt croissant pour la profession de policier puisque aucune campagne d'annonces dans la presse écrite n'a été nécessaire pour trouver les candidats répondants aux critères fixés. En effet, tout au long de l'année des dizaines de dossiers de candidatures ont été adressés à la police cantonale. Sur la base d'un sondage effectué auprès des candidats, il s'avère que le site internet de la police cantonale ainsi que des contacts personnels avec des policiers sont le plus souvent à l'origine du dépôt d'un dossier de candidature. Cette situation peut être considérée comme réjouissante.

En 2004, 175 personnes ont demandé un dossier de candidature, 116 d'entre-elles nous ont adressé une postulation, 95 se sont présentées aux examens de culture générale, 48 ont été convoquées aux entretiens et exercices de mise en situation et 25 ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Nouveau système d'appréciation

Depuis plusieurs années, la police cantonale collabore activement avec le Centre de bilan de compétences et de valorisation des acquis (CBVA), aussi bien au niveau du recrutement des cadres que dans l'établissement de référentiels de compétences pour l'ensemble des fonctions exercées. Durant l'année 2004, l'Etat-major de la police, se basant sur ces documents, a souhaité introduire un nouveau système d'appréciation de ses collaborateurs. En effet, la méthode utilisée actuellement est par trop rigide et ne permet pas de déboucher sur un véritable entretien de développement entre le collaborateur et son supérieur direct.

A cet effet, divers modules de formation ont été mis sur pied à l'intention des cadres afin de les sensibiliser à cette nouvelle méthode. Durant l'année 2005, les nouvelles grilles d'évaluation seront appliquées aux cadres puis ensuite seulement aux collaborateurs de base.

Uniforme romand

A l'initiative de la conférence des commandants des polices cantonales de Suisse romande, un groupe de travail intercantonal baptisé "UNIMATOS" a vu le jour en septembre 2003. Il a été validé par la Conférence Latine des Chefs de Département de Justice et Police (CLDJP).

UNIMATOS est un projet d'achat en commun de matériel et d'équipements. Son premier mandat a été de développer un uniforme identique, qui équipera tous les gendarmes des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais, Vaud et Neuchâtel d'ici à 2007. Les polices des villes peuvent adhérer à ce projet.

Le nouvel uniforme permet au policier d'adapter sa tenue aux conditions environnementales tout en gardant la même visibilité et le même aspect général. L'appartenance du policier est soulignée par les badges et les passants de grade spécifiques à chaque corps. La couleur retenue est le bleu-roi. Confectionné en matériaux de haute technicité avec l'utilisation de tissus de type "Gore-Tex", le nouvel uniforme est plus élégant, plus pratique, plus confortable et beaucoup plus simple d'entretien. La sécurité du policier est renforcée par l'utilisation, sur les différentes pièces de l'uniforme, de bandes et zone réfléchissantes.

Sa simplification et le regroupement des commandes permettront de réaliser des économies importantes.

La gendarmerie neuchâteloise le portera dès le début 2006. Il en sera de même pour les policiers de la ville du Locle. La ville de La Chaux-de-Fonds équipera ses agents dès le début 2007.

Restructuration des services généraux

L'année 2004 a vu le début de la restructuration des services généraux par deux grands changements. Le premier a été le transfert de l'habillement et du matériel de la police cantonale aux Établissements et installations militaires de Colombier. Si la gestion administrative reste de la responsabilité de la police cantonale, la gestion technique (stockage, distribution, etc.) sera désormais effectuée par le personnel de l'arsenal. Le deuxième changement a été la fermeture et le transfert du garage de la police cantonale également aux Établissements et installations militaires de Colombier. Dès lors, tous les travaux d'entretien des véhicules de la police cantonale y seront effectués. Il faut noter qu'un aide-mécanicien a également été transféré et oeuvre dès lors pour la police cantonale, mais à Colombier. Deux postes de travail peuvent ainsi être économisés.

Projet SIS-POL-JI, La Chaux-de-Fonds

Conformément au décret portant octroi d'un crédit de 12.365.000 francs pour la construction à La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises, la Commission de construction a poursuivi ses travaux avec le concours du bureau d'architectes mandaté. Après 26 mois de travaux, les différents services concernés ont emménagé en octobre 2004. L'inauguration officielle a eu lieu le 30 novembre 2004, en présence des autorités politiques. Afin de mener à bien cet important chantier, diverses commissions ont été créées. C'est à 41 reprises que la commission de construction s'est réunie, ceci sans compter les nombreuses séances de chantier sur le site.

Centre cantonal de formation de la police

L'Ecole d'aspirants 2004 a pu bénéficier d'une infrastructure d'enseignement optimale. En effet, après plus de vingt ans d'errance, le centre cantonal de formation de la police a trouvé un ancrage définitif sur le site de l'arsenal de Colombier. Après une année d'utilisation, les locaux aménagés se révèlent parfaitement adaptés aux besoins de la police cantonale. En effet, au-delà de leur utilisation par l'école d'aspirants, les locaux sont largement utilisés par la police cantonale pour la tenue de diverses réunions de travail. D'autre part, plusieurs autres services de l'Etat sollicitent régulièrement une partie de l'infrastructure.

Le décret adopté par le Grand Conseil portait sur un crédit de 1.100.000 francs pour la transformation du bâtiment de l'arsenal cantonal à Colombier. Cette enveloppe budgétaire a été parfaitement respectée.

9.3. Activités déployées

Etat-major

Engagement des cadres lors d'activités intercantionales

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral. Parmi ceux-ci on relève:

La présidence de la Conférence des commandants romands de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la police cantonale. Ce mandat en fait un membre du comité de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse et du groupe «OPERATIONS» chargé de coordonner les engagements de police intercantonaux (WEF, G8, etc.).

La participation du commandant aux travaux du Conseil de fondation de l'Institut suisse de police comme représentant de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse.

La présidence du conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin exercée par l'adjoint du commandant.

La présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la gendarmerie.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention romands; cours «incendie»; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

Relations publiques

La disponibilité et le professionnalisme du porte-parole de la police cantonale neuchâteloise en font un interlocuteur privilégié des représentants des médias romands, tant écrits qu'électroniques. Ce recours fréquent aux ressources du service dans le domaine de la communication concerne également les autres membres de l'état-major.

La police cantonale a publié 43 communiqués de presse spéciaux en 2004, en plus des trois avis quotidiens disponibles sur son site internet.

Complémentairement à ces prises de positions médiatiques, les cadres se sont exprimés à de très nombreuses reprises à l'intention d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité.

D'autre part, du 29 octobre au 7 novembre 2004, la police cantonale a été l'hôte d'honneur de la traditionnelle foire d'automne du haut du canton (MODHAC). A cette occasion, elle a occupé un stand sur lequel elle avait installé une voiture-tonneau qui permettait de tester l'efficacité de la ceinture de sécurité et de nombreuses animations présentant les diverses facettes de la police. Elles ont rencontré un franc succès auprès du public qui, à chaque fois, s'est déplacé en nombre. Les multiples questions posées au personnel présent sur le stand prouvent que de telles manifestations rapprochent la police de la population et permettent d'en donner une excellente image.

Gendarmerie

Activités - Généralités

En 2004, la gendarmerie a procédé à 224 (193) arrestations, 774 (873) interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 2593 (1668) mandats d'amener.

Elle a adressé 26.603 (24.316) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

2003	2004	
7584	8442	Rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire;
250	248	Rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 o/oo et plus) sans accident;
2281	2299	Procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière;
12.487	14.282	Autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.);
1357	1287	Constats d'accidents de circulation;
357	45	Autres accidents (travail - sport - etc.).

La gendarmerie a encore procédé à 1489 (1417) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 1704 (1415) amendes d'ordre, ainsi que 13.773 (11.012) délais de réflexion ce qui représente la somme de 1.525.146 fr. 25 (1.042.095 francs).

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'État (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 656.436 fr. 90 (594.737 fr. 85), dont 336.000 francs (310.560 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 95 (142) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 122 (148) fois pour des alarmes, dans des banques, villas et autres industries.

Dommages à la propriété par graffitis

Durant le mois de novembre, un groupe ad-hoc d'enquêteurs constitué de sept gendarmes a mené une vaste enquête visant à identifier les auteurs de nombreux graffitis perpétrés dans le canton, en particulier sur des trains et aux abords des autoroutes. Ce sont ainsi 27 personnes qui ont été interpellées sur le Littoral neuchâtelois ainsi qu'à La Chaux-de-Fonds; à une exception près, toutes étaient majeures. Au terme des investigations, trois des auteurs présumés de ces dommages ont été placés en détention préventive par le juge d'instruction.

L'enquête a permis de déterminer qu'une partie des auteurs présumés interpellés avaient sévi non seulement dans la région neuchâteloise, mais aussi dans les cantons voisins ainsi qu'en France et en Italie. Certains sont des multirécidivistes dans le domaine des graffitis. Le montant total des dommages s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs et concerne principalement des trains, des bâtiments tant privés que publics ainsi que des ouvrages routiers.

L'ensemble des infractions dénoncées couvre la période 1999-2004 et concerne plus de 100 plaintes pénales déposées durant cette période auprès des autorités compétentes. L'important taux d'identification des auteurs présumés de ces dommages résulte d'un travail minutieux effectué par le groupe d'enquêteurs, en particulier dans la comparaison des divers graffitis et des recoupements qui ont pu être établis.

Statistique des plaignants

Districts	2004	2003	2002	2001	2000
1 - Neuchâtel	156	121	83	185	293
2 - Boudry	52	46	46	61	110
3 - Val-de-Travers	10	9	10	22	20
4 - Val-de-Ruz	12	8	15	20	35
5 - Le Locle	10	19	11	2	16
6 - La Chaux-de-Fonds	96	73	82	62	117
Totaux	336	276	247	352	591

Patrouilles

De jour, comme de nuit, 3968 (4992) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

2003	2004		2003	2004	
1917	1692	Surveillance de la circulation	686	814	Contrôle des usagers de la route
207	99	Investigation	403	524	anti-ivresse
323	237	Observation	246	206	judiciaires
74	115	Ferroviaires	166	239	multigraph
15	9	Drogue	55	33	Secteurs isolés

La police de la circulation a escorté à 8 (22) reprises diverses personnalités, accompagné 49 (30) transports spéciaux et 21 (20) courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 82 (78) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec le corps des gardes-frontières, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et le service vétérinaire cantonal.

L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 3315 (2767) reprises au moyen d'éthylomètres, 388 (423) résultats se sont révélés positifs (0,60 o/oo - 138/3 OAC).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon ont été ouvertes selon la répartition suivante:

2003	2004	
167	154	conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation
250	248	lors de contrôles sporadiques (sans accident)

Le radar «*Speedophot II*» a été placé en mode «stationnaire» à 532 (412) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 121.794 (94.245) véhicules ont été contrôlés et 11.072 (7.947) conducteurs dénoncés, soit 9,09% (8,43%). Il a également été utilisé à 42 reprises en système «Moving», au cours desquelles 114 (75) infractions ont été constatées et dénoncées. De plus, 239 patrouilles au moyen de la voiture banalisée, équipée du «Multigraph» ont permis de verbaliser 392 conducteurs pour vitesse excessive.

Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2004, se présente comme suit:

	2004	2003
Accidents	1287	1357
Blessés	510	530
Tués (dont 1 accident avec 3 décès)	18	19
Personnes conduisant sans permis	31	28
Permis de conduire saisis	186	202

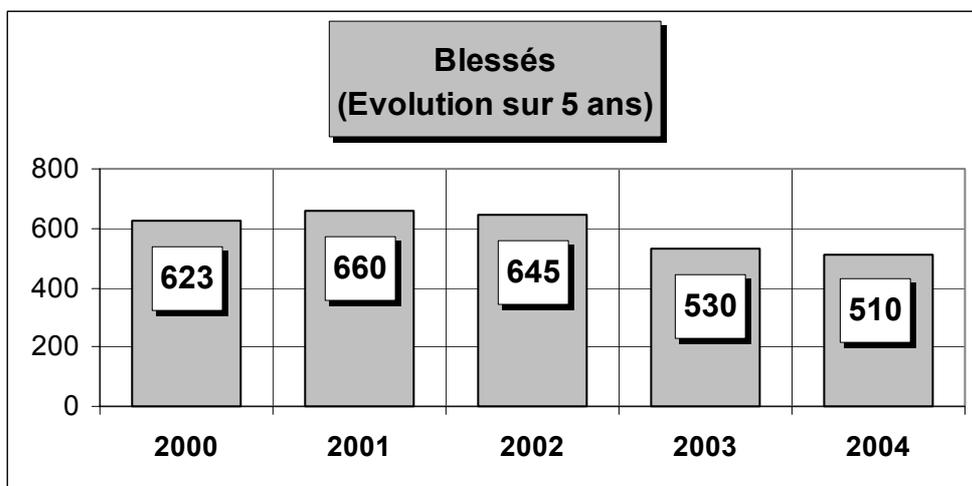
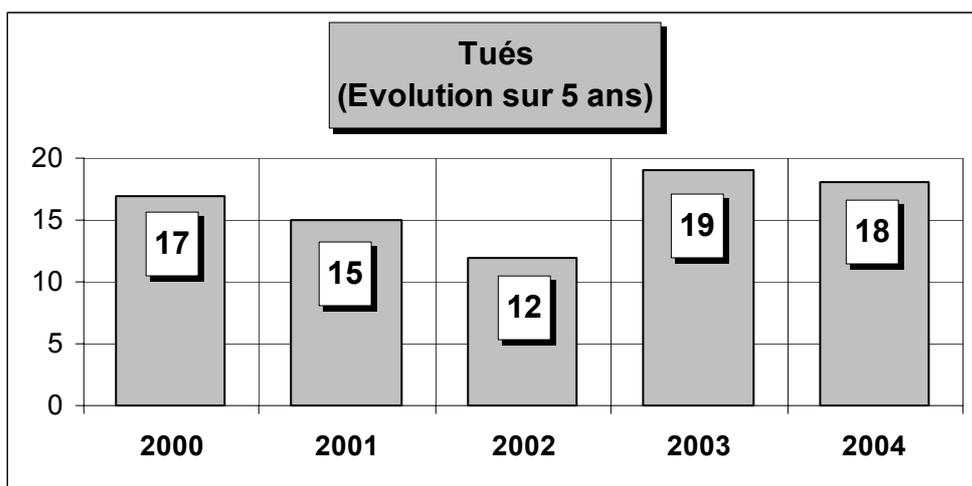
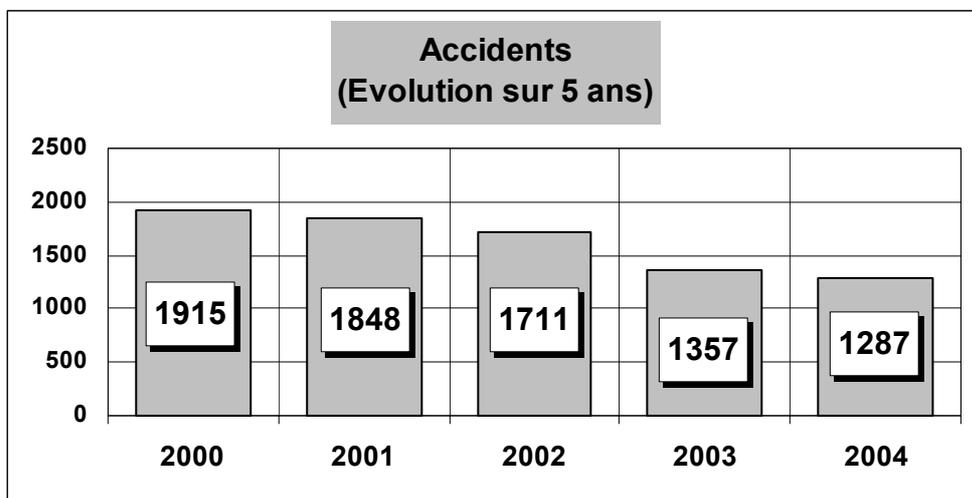
Les dix principales «fautes et influences possibles» des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	796	749
2. Vitesse inadaptée	545	447
3. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	309	376
4. Violation de priorité	285	276
5. Ivresses	154	167
6. Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	143	143
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	80	79
8. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	64	68
9. Dépassements	64	66
10. Influence fortuite (huile, pierres, aquaplaning, etc.)	49	48

On dénombre également 224 (199) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 185 (162) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 82,58% (81,40%)

Le nombre total des accidents qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2004 est constamment en baisse en ce sens qu'il accuse une régression de 70 événements par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises,

leur nombre est stationnaire puisque ce sont 18 victimes qui ont été recensées, contre 19 en 2003. Toutefois, un accident a causé la mort de trois personnes. Les tronçons où ces drames se sont déroulés restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 ou 100 km/h, avec 11 accidents mortels, sur 16 au total. Les personnes blessées, quant à elles, suivent une courbe décroissante, soit 20 de moins. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé devant la vitesse et en cinquième position l'ivresse.



Les campagnes de prévention

En vue de l'introduction du taux d'alcoolémie de 0,5‰, et afin de sensibiliser la population, cinq campagnes spécifiques ont été organisées.

Avril du 5 au 18	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire</i> » du Conseil de la Sécurité Routière (CSR) - affiches et patrouilles anti-ivresses. Distribution de stylos aux conducteurs qui n'avaient pas consommé d'alcool et d'un alcool-test aux autres.
Juin du 7 au 20	
Septembre du 6 au 19	
Octobre du 18 au 31	
Décembre du 6 au 19	

Par ailleurs nous avons reconduit les campagnes traditionnelles de sensibilisation aux excès de vitesse.

Avril du 19 au 25	Campagne radar de la rentrée scolaire de " <i>printemps</i> ", aux abords des collèges et sur les tronçons hors localités, limités à 80 km/h et plus.
Août du 16 au 22	

De plus deux campagnes ont été mises sur pied en collaboration avec le centre Migros, et Optic 2000 Houlmann de Marin.

Août du 9 au 14	Brigade d'éducation routière et responsable de la prévention de la criminalité Expo-animation au Centre Migros de Marin - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, avec la voiture-tonneau (démonstration de l'efficacité de la ceinture de sécurité)
Octobre du 25 au 30	Campagne " <i>Voyez Clair</i> " à Marin-Centre avec Optic 2000 Houlmann - sur le thème de l'alcool au volant. 1750 contrôles de la vue - 1700 alcool-test et 2000 réglottes " <i>Drink or Drive</i> " du TCS ont été délivrés.

Éducation routière

Occupée en permanence à sa mission spécialisée dans le domaine de la prévention, la brigade, renforcée au besoin par la collaboration de gendarmes et d'agents des polices communales, a assuré l'éducation routière dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2004, 9562 (9015) élèves au total, répartis dans 569 (539) classes ou groupes, ont bénéficié de cette instruction spécialisée et dispensée dans le cadre de campagnes spécifiques dans les six districts du canton. Le thème de «*la traversée de la route*» a été traité dans 72 (91) écoles enfantines et dans 85 (40) classes de 1^{ère} et 2^e années primaires, touchant ainsi 2724 (1723) enfants.

Les élèves des degrés 4^e et 5^e années primaires des districts de Neuchâtel, du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à *la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste* et des cours pratiques sur le *jardin de circulation*, soit au total 1071 (1302) élèves répartis dans 62 (69) classes.

Dans 12 localités, 225 (210) enfants au total, formés en 4^e année primaire, ont fonctionné en 5^e en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également assuré la formation de 25 (34) patrouilleurs adultes dans 3 (4) localités.

La campagne «*examen pour cyclistes*» a concerné 1086 (1077) adolescents de 62 (59) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test théorique de 50 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 10^e édition, la «*Coupe scolaire neuchâteloise*» s'est déroulée à Fleurier, sous l'égide de la commission technique d'éducation routière. Sur 100 concurrents inscrits, 95 enfants (soit 65 (70) garçons et 30 (25) filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Cette manifestation a une nouvelle fois remporté le succès escompté.

1007 (1056) élèves de 7^e année secondaire et 1065 (990) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés aux *statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation*.

Cette année encore, la brigade a été appelée à organiser 7 (5) séances de 2 à 8 heures d'éducation routière à l'intention de 24 (31) jeunes sanctionnés par décisions de présidents de l'Autorité tételaira, suite à la commission d'infractions.

Compte tenu de la nature de certaines campagnes impliquant un double passage dans les classes, le nombre total d'enfants instruits par la brigade s'élève à 9562 (9015) pour l'année 2004.

La collaboration instaurée au fil des ans, entre le corps enseignant et le personnel assurant l'éducation routière, s'est maintenue par le souci commun de développer la prévention des accidents.

Brigade des chiens

Au 31 décembre 2004, la brigade canine de la police cantonale neuchâteloise comptait dans ses rangs 12 conducteurs de chien, y compris un collègue de la police de sûreté et une agente de la police locale de Neuchâtel.

Ne sont pas comptés dans cet effectif, deux collaborateurs de la police de sûreté avec des chiens stupéfiants.

Nous pouvons résumer cet effectif de la façon suivante:

Gendarmerie (10 chiens, groupe d'intervention (GI) compris 4 chiens d'intervention opérationnels, soit:

- 2 chiens (défense & explosifs) 6 et 3 ans;
- 1 chien (défense & stupéfiants) 6 ans;
- 1 chien (défense) 6 ½ ans.

2 jeunes chiens en formation, soit:

- 1 jeune chien de 26 mois (défense & stupéfiants);
- 1 jeune chien de 25 mois (défense & explosifs);

seront soumis aux tests d'intervention et de spécialisation dans le courant de l'année 2005.

4 chiots en formation, soit:

- 1 chiot de 12 mois;
- 3 chiots de 10 mois;

seront soumis au test dit "Jeune chien" début 2005.

Sûreté

- 1 chien d'intervention (explosifs) 7 ans.

Police locale de Neuchâtel

- 1 chien d'intervention (défense & stupéfiants) 10 ½.

En 2004, la brigade a été sollicitée à 89 reprises pour les interventions suivantes:

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| • Défense | 8 |
| • Piste | 10 → 2 succès pratiques |
| • Quête d'homme en bâtiment | 9 → 1 succès pratique |
| • Quête d'homme sur le terrain | 11 |
| • Quête d'objet | 4 → 1 succès pratique |
| • Surveillance | 11 |
| • Intervention GI | 12 |

- Escorte - conduite 1
- MO - match de football 3
- Recherche stupéfiants 17 → 2 succès pratiques
- Recherche préventive d'explosifs 1
- Menace-alarme bombe 1
- Autres 1

Dès le mois d'août 2004, le service de piquet a été réintroduit au sein de la brigade. Jusqu'à ce jour, ce service est assuré par quatre chiens opérationnels.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que la brigade canine de notre corps est en pleine expansion, toujours plus sollicitée, nous amenant obligatoirement à plus de professionnalisme, ce dont nous nous réjouissons.

Police de sûreté

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité contient deux volets distincts: d'une part les données fournies à l'office fédéral de la police sous une forme unifiée des polices suisses, et d'autre part l'analyse de la criminalité liée aux stupéfiants.

Evolution générale de la criminalité durant l'année 2004 (hors stupéfiants)

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des quatre dernières années (crimes et délits réalisés et tentatives)

	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL (auteurs)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
Homicides	8	7	12	8	10	10	10	0	0	5	5
Coups et blessures	420	495	552	569	619	698	567	131	60	309	389
Affaires de moeurs	127	123	152	149	145	114	110	4	11	65	49
Vols simples	2651	2811	3260	3288	3408	781	608	173	174	324	457
Vols avec effraction	1161	1263	1351	1365	1300	223	209	14	79	92	131
Vols à l'arracher	25	22	29	26	22	4	3	1	1	3	1
Vols (total)	3837	4096	4640	4679	4730	1008	820	188	254	419	589
Vols de véhicules	894	898	759	720	715	108	103	5	41	53	55
Brigandages	46	40	42	29	43	39	37	2	9	13	26
Escroqueries + abus conf.	230	225	227	219	257	229	197	32	3	126	103
Incendies intentionnels	40	51	57	51	45	27	23	4	12	12	15
Incendies par négligence	52	59	49	70	49	46	29	17	7	34	12
Incendies techniques	62	69	64	36	54						
Incendies (total)	154	179	170	157	148	73	52	21	19	46	27
Domages à la propriété	1936	1888	1965	1974	1939	467	415	52	153	287	180
TOTAL GENERAL	7652	7951	8519	8504	8606	2746	2311	435	621	1323	1423

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2004, à l'examen de la statistique annuelle, a subi peu de modifications par rapport à l'année 2003.

Il faut relever, de manière générale, une très légère augmentation de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à

2003, est en augmentation de 1.1%, mais en augmentation de 12.5% par rapport à l'année 2000. C'est cette tendance qui nous préoccupe.

Il faut noter aussi une stabilisation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: augmentation de 3.6% pour les vols simples et diminution de 4.7% pour les vols par effraction.

La tendance la plus préoccupante en termes d'augmentation concerne les délits graves, tels les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent encore de 8.8% (+47.3% par rapport à 2000). Les brigandages montrent une augmentation très nette de 48.3% par rapport à l'année 2003 (mais une valeur équivalente aux années 2000 à 2002). Par contre, les affaires de mœurs, après une augmentation très nette de 25.3% entre 2001 et 2002, se stabilisent, avec une légère régression de 2.7%.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, inclut également des tentatives. Une femme a été tuée dans le cadre de ses relations conjugales durant l'année 2004, contre 4 en 2003. Ce chiffre ne doit toutefois pas nous faire oublier que la violence au sein du couple reste une menace réelle pour les femmes. Le nombre d'incendies enregistre une légère baisse de manière générale de 5.7%, tandis que les incendies intentionnels montrent une diminution plus marquée de 11.7% par rapport à 2003.

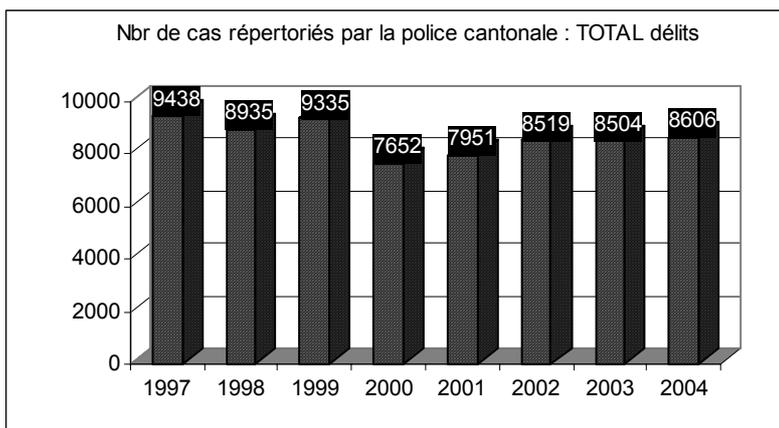
La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2004, en moyenne plus de 7 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire diminue de 20% par rapport à 2003, mais augmente de 35% par rapport à 2000.

Le taux d'élucidation est de 32% pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%). Il est de 38.9% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale.

Levées de corps

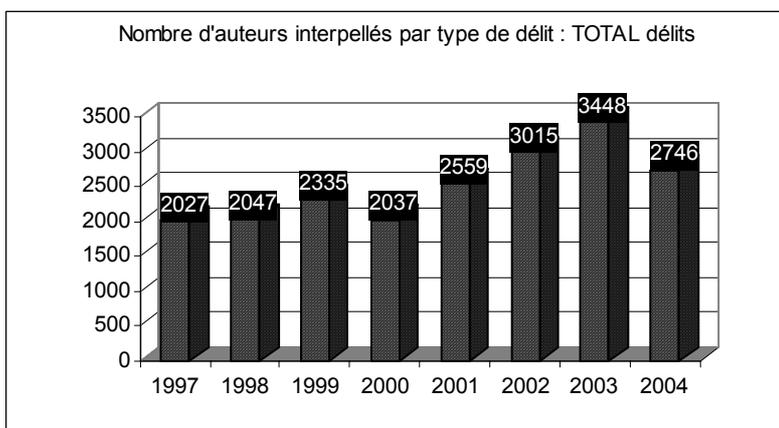
GENRE	2000	2001	2002	2003	2004
Suicides	23	39	36	38	36
Morts naturelles	66	65	67	64	74
Accidents (sauf LCR)	9	16	7	8	11
Meurtres	0	2	2	4	1
Non établies	0	0	0	1	1
Overdoses (Base : rapports de levée corps)	6	1	1	3	8
TOTAL GENERAL	104	123	113	118	131

En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on enregistre qu'il y a un meurtre durant l'année 2004, alors qu'il y en avait eu quatre en 2003, deux en 2002, deux en 2001 et qu'il n'y en avait pas eu en 2000. Les overdoses ont augmenté de manière très significative de 166%. Ce changement est vraisemblablement dû à la recrudescence de la poli-toxicomanie, notamment en ce qui concerne l'association cocaïne-héroïne. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

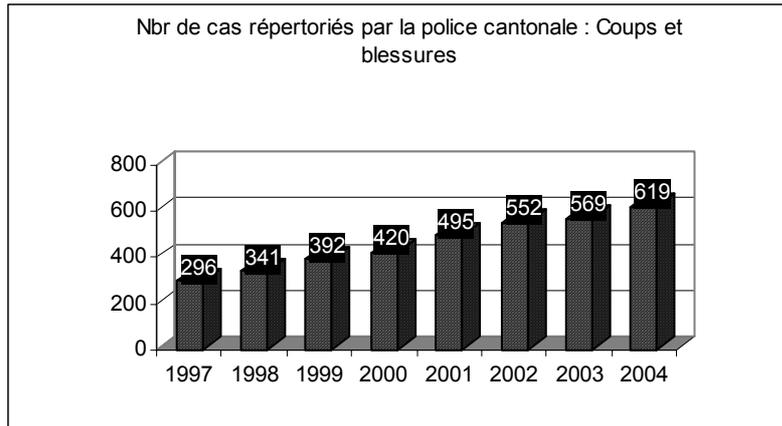
Evolution des délits entre 1997 et 2004

Concernant les rubriques faisant partie des statistiques ci-dessus, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 12.4%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2000.

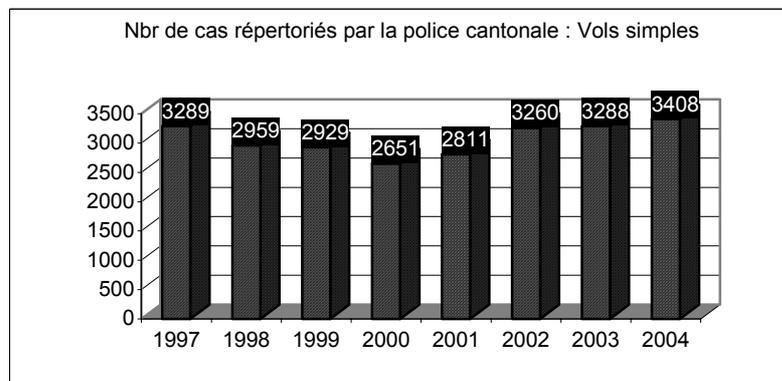
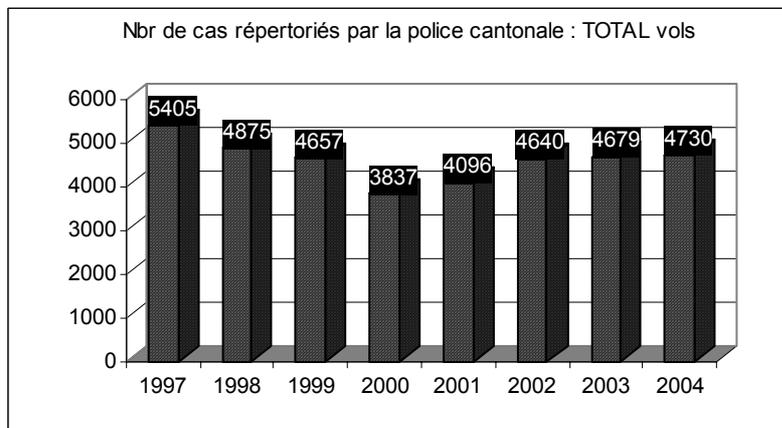
L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des cinq dernières années démontre une tendance générale à la hausse. L'année 2003 avait atteint un niveau record du nombre de personnes dénoncées à l'autorité judiciaire, soit 3448 au total ou plus de 9 auteurs de crimes ou de délits par jour. Le nombre d'auteurs dénoncés en 2004 diminue de 20%. L'augmentation des dénonciations par rapport à 1997 est de 22.1%.

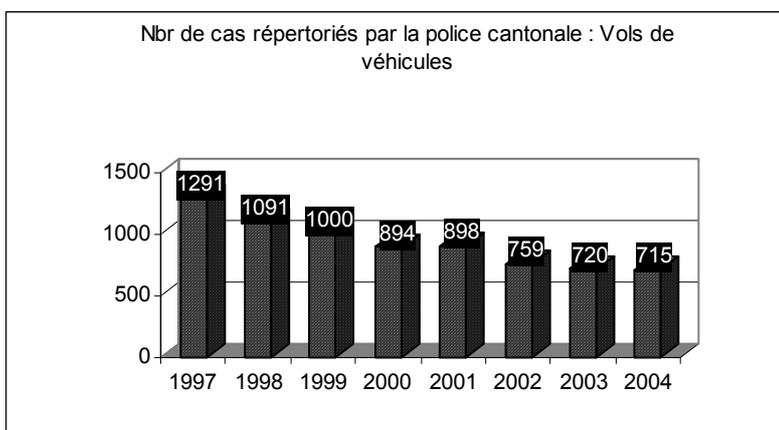
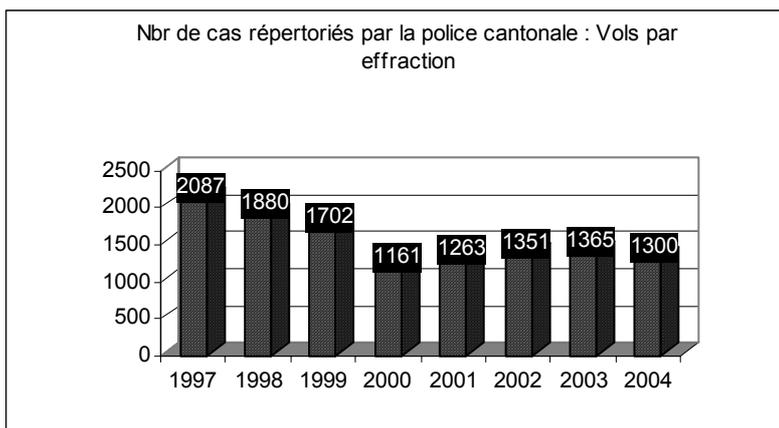


Le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" a atteint encore une fois un record en 2004, avec une augmentation de 8.7% par rapport à 2003 et de 200% par rapport à 1997! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



Atteintes au patrimoine

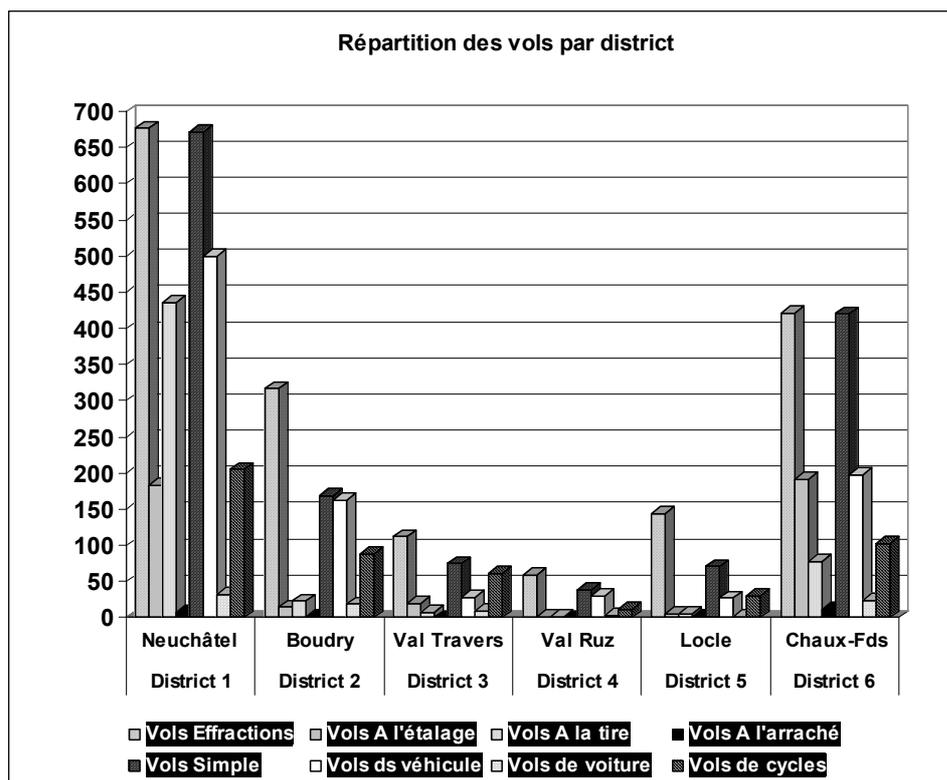




On remarque que le nombre de vols s'est stabilisé par rapport à 2003, en affichant toutefois une très légère progression de 1%. La progression est significativement plus marquée par rapport à l'année 2000 (23%), pour atteindre un peu plus de 13 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel. Il faut noter également une baisse des vols par effraction (-4.7%) par rapport à 2003 et une très forte régression par rapport à 1997 (-38%).

Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2003 et la confirmation d'une baisse significative depuis 1990. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 70% des vols de véhicules (500 cas signalés). La part des voitures volées est de 12% (90 vols de voitures).

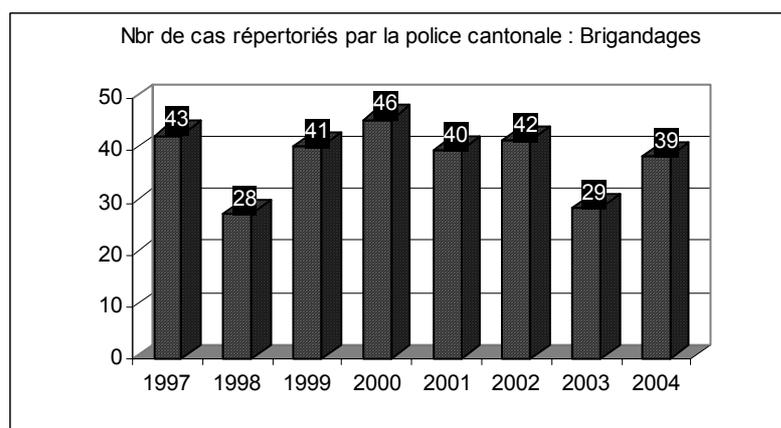
La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 70% de la criminalité du canton. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (14.3%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis, depuis quatre ans, pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997.

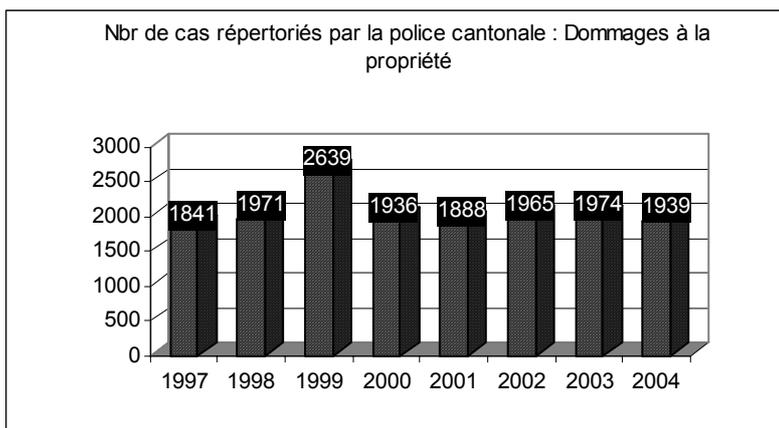
Il faut souligner ici que les vols simples ont augmenté de 28% entre 2000 et 2004. Les vols simples concernent dans bon nombre de cas des vols de téléphones portables ou de porte-monnaies se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout en ville de Neuchâtel et de manière moins marquée à La Chaux-de-Fonds. Elle ne s'est pas produite dans les autres districts.

Brigandages



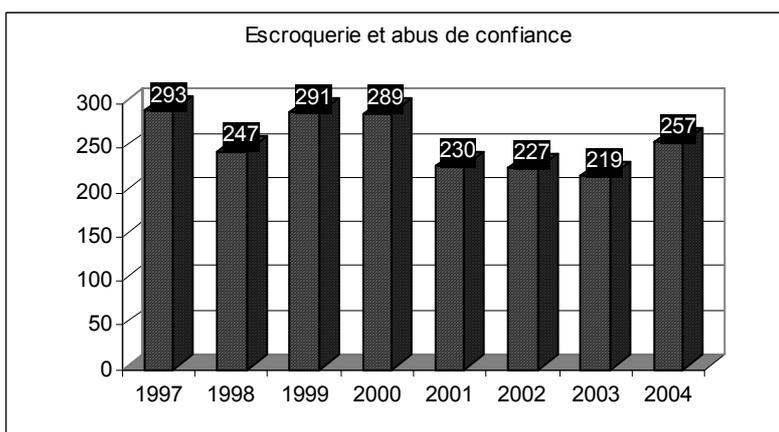
Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a nettement augmenté en 2004 pour atteindre une valeur similaire aux années 1997 à 2002. Le nombre de brigandages doit nous interpellier, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence.

Dommages à la propriété



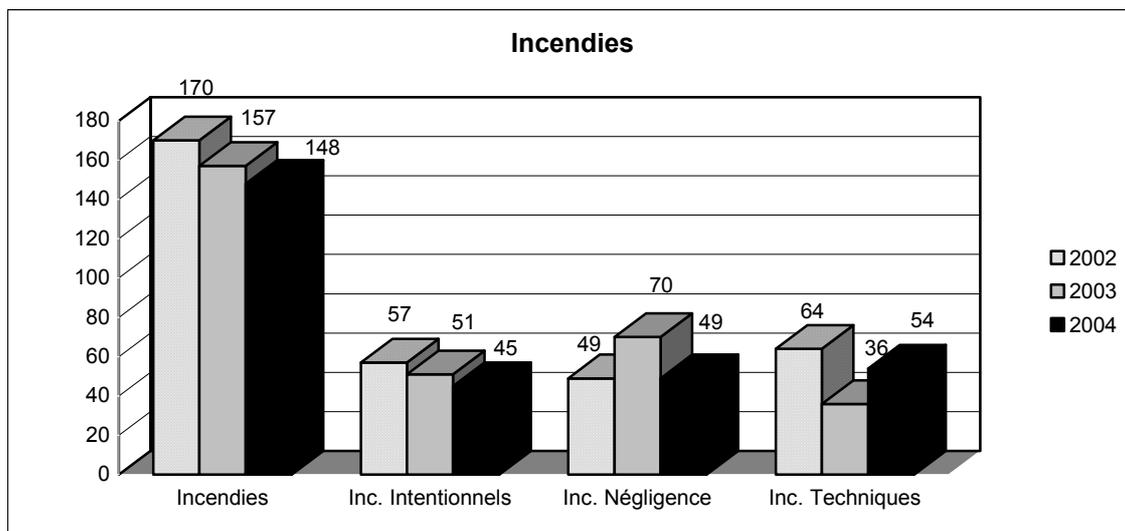
Le nombre de dommages à la propriété a de nouveau atteint les valeurs moyennes de 1997-1998 et 2000-2003, après la hausse spectaculaire enregistrée en 1999. Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 17% des infractions (342 affaires constatées en 2004 contre 291 en 2003).

Escroqueries et abus de confiance



Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance entre 2000 et 2001, la situation 2004 montre une augmentation de 17.3%.

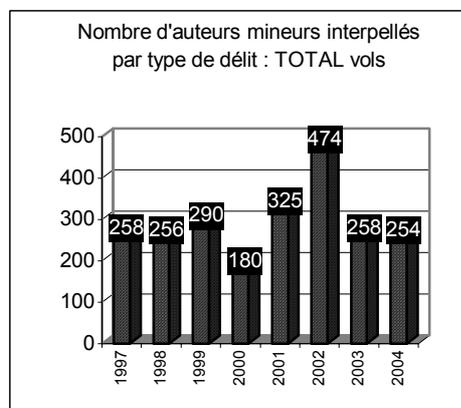
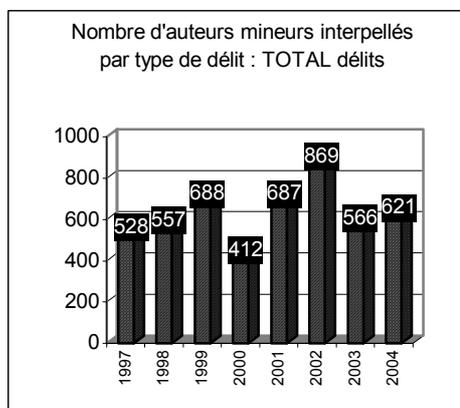
Incendies

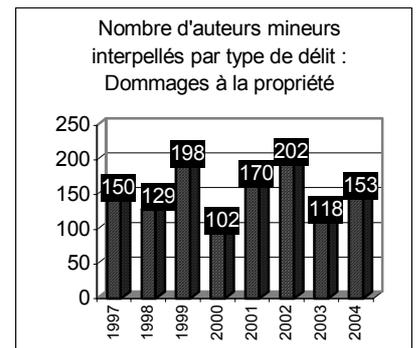
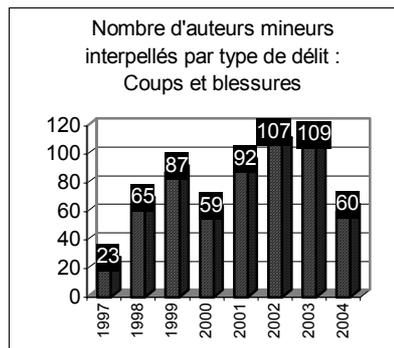
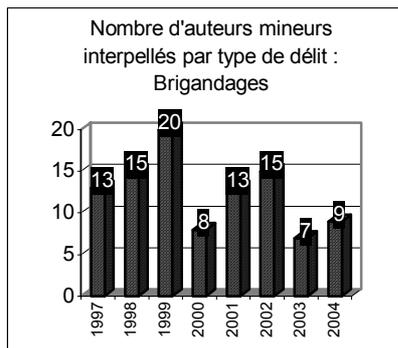
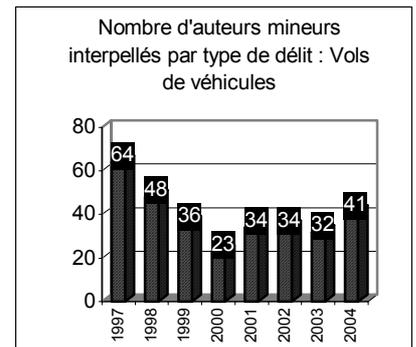
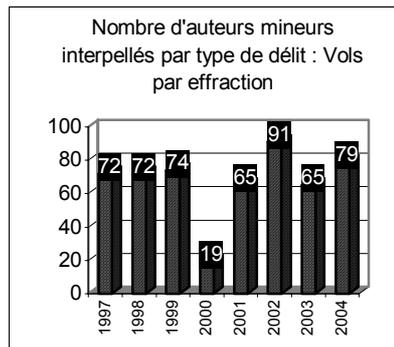
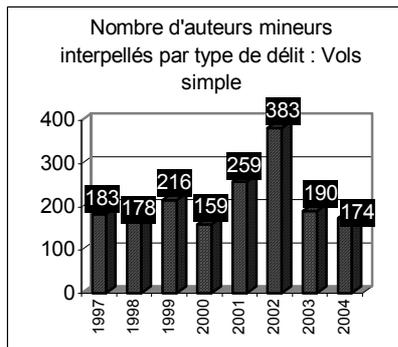


La police cantonale a ouvert, durant l'année 2004, 148 (157) enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé, en 2004, 27 (28) auteurs pour des incendies intentionnels et 46 (73) auteurs d'incendies par négligence. On note une diminution du nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête. On constate une très forte diminution du nombre d'incendies résultant d'une négligence, mais une très nette augmentation des causes techniques, se situant cependant en dessous du niveau de 2002.

Délinquance des mineurs

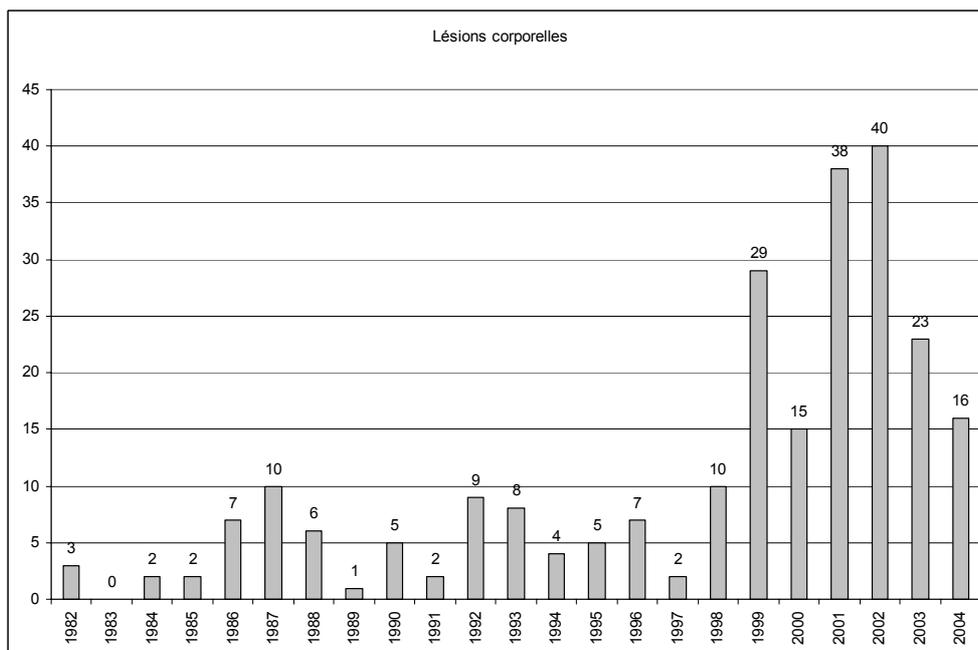
En représentant 23% des auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire, le constat s'impose qu'il ne faut pas relâcher nos efforts de prévention et d'intégration de notre jeunesse dans la société. Les huit graphiques ci-dessous, spécifiques à l'activité délictueuse des mineurs, démontrent l'évolution du nombre d'auteurs mineurs dénoncés par la police cantonale entre 1997 et 2004, par types de délits jugés importants et significatifs pour la présentation de l'évolution de la criminalité due aux mineurs dans le canton.





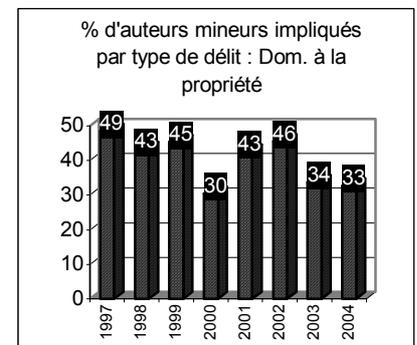
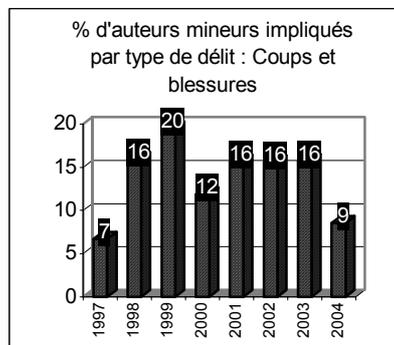
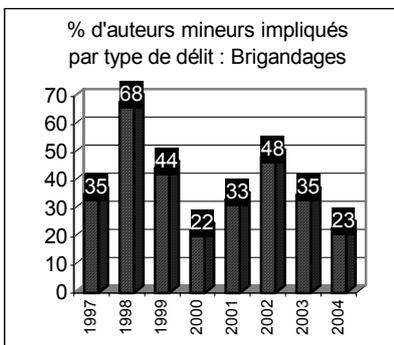
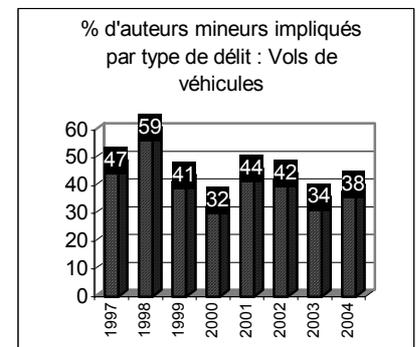
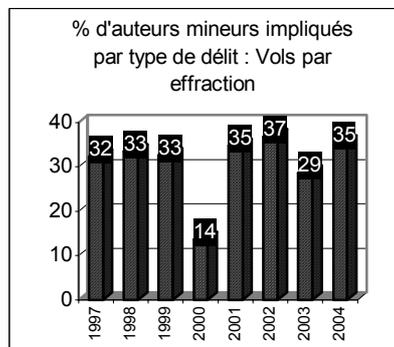
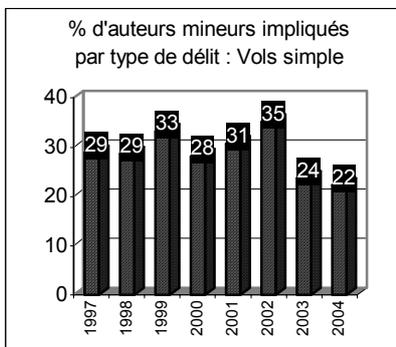
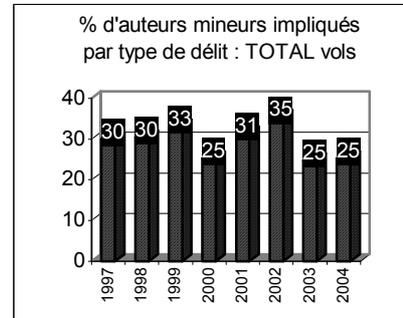
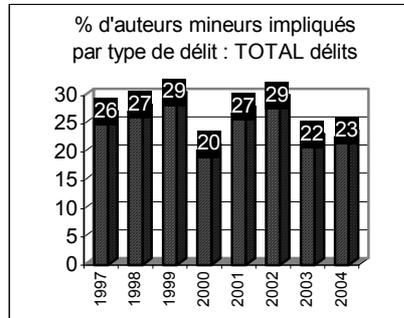
On remarque que le nombre de mineurs dénoncés par la police a augmenté de 9.7% par rapport à l'année 2003. Par contre, on note de manière réjouissante que la rubrique coups et blessures représentant le mieux la violence a diminué de manière significative de 45%.

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 21 dernières années (sans les voies de faits, les agressions et les tentatives d'homicides):



Le nombre des mineurs dénoncés pour des vols est identique à celui de l'année 2003. Une légère augmentation est visible pour l'année 2004, par rapport à 2003, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 21% pour les vols par effractions, de 29% pour les dommages à la propriété, de 8% pour les brigandages, alors que les vols simples diminuent de 8.4%.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la proportion des auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire par rapport au total des auteurs dénoncés.



Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2004 est assez similaire à celle de l'année 2003. Aucun des objectifs et des buts n'ont changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Nous avons continué nos efforts en particulier contre l'émergence du trafic de rue de la cocaïne, marché détenu pour une grande partie par des ressortissants africains de l'ouest. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

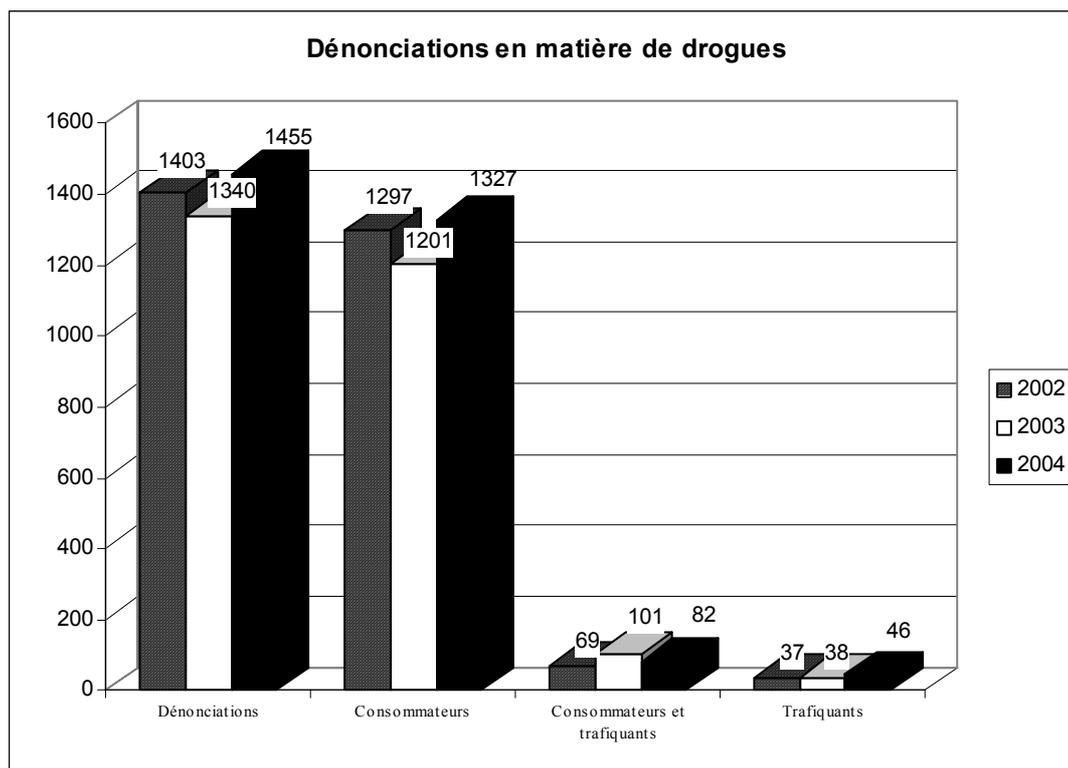
Nous avons constaté une diminution de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) durant l'année 2004. L'offre sur le marché illicite a très certainement diminué suite à plusieurs enquêtes d'envergure élucidées en Suisse, dont à Neuchâtel, contre des réseaux d'importation de cette drogue entre 2003 et 2004, notamment dans le milieu thaïlandais.

De même, le trafic d'héroïne a nettement diminué depuis le milieu de l'année 2003. L'offre est devenue pratiquement inexistante dans notre canton tant et si bien qu'aucune enquête n'a été ouverte contre des trafiquants durant l'année 2004. La cocaïne a certainement presque totalement substitué l'héroïne auprès des toxicomanes. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne.

Durant l'année 2004, 15 enquêtes approfondies ont été menées contre le trafic de cocaïne débouchant sur des mises en cause pour la vente portant sur plus de 20 kilos et débouchant sur les dénonciations de 37 trafiquants. Parallèlement, la brigade des stupéfiants a été occupée par la découverte de plantations de marijuana dans le Val de Travers débouchant sur la destruction de plus de 34.000 plants et la dénonciation de 7 trafiquants locaux pour la production de centaines de kilos de chanvre et la revente pour des sommes dépassant plusieurs millions de francs.

Au niveau statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a augmenté de 8.6% en 2004 par rapport à l'année 2003.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.



Le nombre de consommateurs dénoncés a augmenté de 12.3%, vraisemblablement à cause du nombre croissant de toxicomanes au cannabis, trompés par un discours flou au niveau de la politique fédérale. Le nombre de trafiquants-consommateurs et de trafiquants dénoncés a diminué par rapport à l'année 2003 alors que le nombre de trafiquants non consommateurs a augmenté significativement.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 42% d'entre eux sont des ressortissants étrangers contre 58% de nationaux. Au

niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 59% sont Suisses, 30% sont étrangers intégrés (permis B ou C) et 11% sont requérants d'asile. Enfin, au niveau des dix-neuf trafiquants qui ne consomment pas de produits stupéfiants et qui présentent une certaine envergure, 10 sont des étrangers, dont 6 des requérants d'asile et 9 sont des Suisses.

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. La part des 15-18 ans dénoncés représente 12.6% du nombre total des personnes dénoncées. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 15% pour les femmes et de 85% pour les hommes. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2004 est en diminution et atteint le 13.8% des auteurs d'infractions (contre 17% en 2003). Il est trop tôt pour tirer une conclusion de cette modification et il y a lieu de vérifier à l'avenir s'il s'agit d'une tendance ou d'un hasard.

9.4. Perspectives d'avenir

Collaboration avec les polices communales et celles des villes ("Police 2006")

L'année 2004 a connu une intense activité sur le dossier de la collaboration entre les diverses polices du canton de Neuchâtel. En effet, fort de diverses expériences réalisées au cours des dernières années et dans un souci d'accroître l'efficacité de la police en général, canton et communes se sont engagés dans une vaste réforme dans le but de définir une nouvelle forme de collaboration des polices neuchâteloises. Mené par le département de la justice, de la santé et de la sécurité et la police cantonale, le projet "POLICE 2006" poursuit les objectifs suivants:

- Améliorer l'intervention "police-secours" en collaborant avec les trois villes sous l'égide de la police cantonale.
- Codifier les missions de proximité aux niveaux urbain, périurbain et rural.
- Améliorer la capacité de conduite des opérations à partir d'une centrale unique transformée en centrale d'engagement.
- Améliorer l'ensemble de la communication.
- Analyser le coût global de la sécurité publique et identifier les zones d'économies.

A terme, le projet doit offrir des prestations accrues à la population qui est en droit d'obtenir une réponse et une prise en charge adéquate face aux problèmes d'insécurité, indépendamment des compétences de la police à laquelle elle s'est adressée. Dans cet esprit, la notion de "guichet unique" sera développée pour l'ensemble des postes de police du canton.

La réforme envisagée n'entre pas dans le processus du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes, parce que nous considérons que les besoins de sécurité doivent trouver une réponse dans un cadre de proximité, soit la commune. Même si la réforme n'a pas pour ambition d'accroître l'effectif des agents des polices communales de manière importante, il n'en demeure pas moins que certaines communes devront augmenter leur effort financier afin de remplir la mission de sécurité publique qui leur est impartie.

La direction de ce projet a été confiée à l'adjoint du commandant de la police cantonale avec le soutien d'un consultant externe. Un comité directeur présidé par la cheffe du DJSS et regroupant les directeurs de police des trois villes ainsi que deux représentants des autres communes assure la conduite stratégique. Au cours de 12 séances, il a validé les options conceptuelles retenues ainsi que les lignes directrices qui président à l'élaboration du projet de loi.

Le groupe de travail des 18 conseillers communaux, institué en 2001, a été intégré à l'organigramme du projet et associé de ce fait étroitement les communes.

Divisé en cinq processus, soit "conduite et engagement", "polices communales", "police de proximité urbaine", "formation" et "finances", le projet est arrivé au terme de sa première phase soit l'élaboration des concepts. Le projet de loi rédigé constitue ainsi une des pierres angulaires de la phase de réalisation. Son adoption devrait permettre de créer les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de la réforme des polices communales.

Le projet de nouvelle loi sur la police communale adopté par le comité directeur "POLICE 2006" le 22 octobre 2004 a été mis en consultation auprès de l'ensemble des communes, du pouvoir judiciaire ainsi que des associations professionnelles des agents de police Neuchâtel-communes et de la police cantonale.

Au terme de la procédure de consultation, le CODIR a pris la décision de momentanément suspendre la procédure législative. En effet, même si 30 communes réunissant quelque 120'000 habitants se sont exprimées en faveur de la nouvelle organisation de la police communale, bon nombre d'entre elles ont également clairement manifesté leur inquiétude à l'égard du projet en constatant qu'elles devront mieux assumer leurs responsabilités dans ce domaine. En effet, à la lecture des diverses prises de position, le CODIR a estimé que celui-ci risquait de cristalliser une certaine lassitude des communes à l'égard de l'Etat dans un contexte budgétaire difficile et après plusieurs réformes (péréquation financière, désenchevêtrement des tâches, réorganisation des OPC et de l'état-civil, etc.), dont le rythme dépasse quelque peu la capacité des communes à les digérer.

Malgré cette suspension provisoire le calendrier du projet n'est pas remis en question. L'année 2005 sera consacrée à une définition plus précise des missions des communes et un contact ciblé avec les régions et certaines communes devra répondre aux interrogations et permettre de trouver des solutions adéquates et concertées. Durant cette année diverses expériences pilotes dans les domaines de police-secours, des polices intercommunales ainsi que des mandats de prestations seront réalisées.

Fort de ces expériences et contacts, le projet de loi, éventuellement modifié légèrement, sera soumis au Grand Conseil fin 2005, début 2006.

Réorganisation des services généraux

Le prochain départ à la retraite de trois collaborateurs des services généraux actifs dans le domaine de l'administration du service a conduit à envisager la création d'une structure administrative et logistique plus réduite, directement subordonnée au chef des services généraux. C'est ainsi que celui-ci disposera d'un chef administratif mis à la tête du secrétariat de l'état-major, de la chancellerie et de la comptabilité. Deux postes à temps complet seront économisés dans ce cadre.

Ecole d'aspirants régionale

Le projet des cantons de Vaud et du Valais d'implanter une structure romande de formation des policiers, localisée à Savatan, n'a pas rencontré l'adhésion des autres cantons romands. C'est ainsi que les cantons de Berne (langue française), Fribourg et Jura ont marqué leur intérêt pour un regroupement de leurs formations respectives à Colombier.

Les commandants de ces polices ont reçu mandat de mener les travaux qui conduiront à la création d'une entité régionale en 2006.

Notons qu'une telle structure ne nécessitera pas d'investissements supplémentaires à Colombier, à moins qu'à terme d'autres cantons ou villes rejoignent l'école régionale. Dans cette hypothèse, l'arsenal dispose de réserves d'emplacement suffisantes pour un agrandissement. Un dédoublement de l'école actuelle pourrait être réalisé avec relativement peu de moyens et sera étudié si le besoin s'en fait sentir.

9.5. Conclusion

Dans l'exercice de sa mission de sécurité au service de la population neuchâteloise et de ses autorités, la police cantonale peut apparaître comme une institution appliquant les bases légales fondant son action de façon formelle.

Mais derrière cet aspect de façade, il convient de mentionner l'activité permanente de plus de 300 collaboratrices et collaborateurs dont les compétences humaines et les aptitudes relationnelles sont à la base des succès qu'elles et ils obtiennent.

Aujourd'hui, le succès d'une intervention ou d'une enquête de police résulte autant de la mise en œuvre de compétences relationnelles que de savoir-faire technique ou de connaissances des bases légales.

L'effort constant consistant:

- à adapter l'action des services de police aux objectifs poursuivis;
- à fonder leur action sur des références déontologiques respectueuses de l'ensemble des codes définissant les droits de l'homme et le respect des minorités;
- à offrir une formation continue permettant une adaptation permanente à des critères sociaux adaptés et modernes;

est porteur des attentes justifiées des autorités cantonales et de la population à l'égard de leur police.

10. SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

10.1. Introduction

Le service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) a la ferme intention de posséder une structure adaptée aux besoins des usagers et orientée vers leur satisfaction, ainsi que de pouvoir agir avec flexibilité et mobilité face aux évolutions de la société.

Dans ce contexte, le SCAN a obtenu, le 1^{er} décembre 2003, la certification selon la norme ISO 9001-2000 portant sur son système de management pour l'ensemble de ses activités.

L'exercice 2004 a donc permis de consolider la mise en place, la standardisation et l'optimisation des processus de travail induits par l'introduction du système de gestion par prestations (GESPA) et l'obtention de la certification.

L'année 2004 a vu la modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux qui, outre une hausse moyenne d'environ 4% pour les véhicules automobiles et les remorques et 10% pour les bateaux, introduisait un barème tenant mieux compte des atteintes des véhicules sur l'environnement et de la couverture des charges du compte routier.

Dans le domaine des examens de conduite, les nombreuses modifications de la loi sur la circulation routière et de ses ordonnances, ainsi que la recrudescence de la tricherie par des moyens astucieux, ont conduit le SCAN à mettre sur pied un examen théorique informatisé dès le 1^{er} mai 2004, dans un souci de rationalisation et d'équité.

La modification de la loi sur la circulation routière du 14 décembre 2001, qui présente un train de mesures visant à accroître la sécurité routière en s'attaquant essentiellement au facteur risque humain (par comparaison aux facteurs d'amélioration des routes et d'amélioration de la sécurité des véhicules) a entraîné la mise en place de nouveaux processus au SCAN.

Ce paquet de mesures, qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2005, concerne notamment:

- le renforcement de la lutte contre l'alcool, la drogue et les médicaments au volant;
- le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des "cascades");
- la constitution d'un fichier unique des conducteurs sur l'ensemble de la Suisse (FABER).

L'introduction du permis de conduire à l'essai en deux phases se fera, elle, au 1^{er} décembre 2005.

Le service s'est préparé à ces échéances en formant son personnel. Notons que le responsable des mesures administratives, Me Cédric Mizel, est considéré comme l'un des meilleurs spécialistes en la matière au niveau suisse.

10.2. Gestion

Sur le plan des ressources humaines, le SCAN a réduit son effectif de 3,5 postes entre fin 2003 et 2004, le stabilisant à 65 EPT. Cependant, grâce aux mesures de rationalisation prises, il a pu absorber les nouvelles tâches conséquentes à l'introduction des accords bilatéraux.

10.3. Activités déployées

En plus des projets cités dans l'introduction (examens théoriques par informatique, mise en place des processus liés à la modification de la LCR), le SCAN est impliqué dans le développement du projet du Guichet Sécurisé Unique (GSU) dans le but d'améliorer la délivrance des renseignements

et l'orientation du public, notamment en ce qui concerne la consultation de la liste des détenteurs de véhicules à moteur, les renseignements destinés aux compagnies d'assurances et organes de police et la prise de rendez-vous pour des expertises et examens. Le site Internet regroupant toutes les informations que le service peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté 5100 fois par mois en moyenne. La liste des détenteurs, mise en service en juin 2004 a, quant à elle, été consultée mensuellement à 4200 reprises en moyenne.

Dans le domaine des contrôles subséquents des véhicules, le SCAN a résorbé son retard en le ramenant à moins de six mois et a adapté ces derniers aux intervalles de l'UE, notamment en ce qui concerne les poids lourds.

Statistiques

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 5,3%, alors que le parc automobile a augmenté d'environ 1,2% (sans les cyclomoteurs). Il s'agit là principalement des effets de la modification du barème au 1^{er} janvier 2004.

La taxe prélevée sur les bateaux a également fait l'objet d'une adaptation d'environ 10% au 1^{er} janvier 2004.

Les émoluments perçus par le SCAN ont diminué de 304.519 francs, soit de 3,3% par rapport à 2003.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2003:

- + 15,8% pour les permis d'élèves conducteurs
- 1,5% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- 0,3% pour les permis de circulation
- 3,0% pour les immatriculations de véhicules neufs
- 17,6% pour les contrôles subséquents.

La diminution de la demande amorcée en 2002 et poursuivie en 2003 se confirme.

En revanche, la diminution du nombre de contrôles subséquents est due au fait que l'accent mis sur le rattrapage a atteint son but en 2003. Une partie des ressources de la section technique a été mise en 2004 sur l'introduction des nouveaux intervalles UE, notamment en ce qui concerne les poids lourds et son effectif a diminué de 2 unités, sans compter la période de formation de nouveaux inspecteurs, suite à des mises à la retraite.

Concernant les examens de conduite, il est à relever, comme l'indique le tableau ci-dessous, l'évolution du taux de réussite des examens de conduite pratique:

2000	2001	2002	2003	2004
53,2%	54,8%	55,7%	52,5%	52,5%

Notons que le taux de réussite de l'examen théorique, lui, se situe à 65%, contre 57% en 2003.

Retraits de plaques par la police

En application de l'article 16, alinéa 1, de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, la police cantonale a été chargée de saisir les plaques dans 1017 (1007) cas pour suspension ou cessation de la police d'assurance responsabilité civile. De plus, en vertu de l'article 7, alinéa 2, de l'ordonnance sur la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière du 20 novembre 1959, elle a procédé à des retraits de plaques dans 663 (716) cas pour non-paiement de la taxe dans les délais légaux.

Permis de circulation**Nombre de permis de circulation établis**

	Permis de circulation	Permis de remplacement	Permis à court terme
2000	38.583	4405	305
2001	38.444	4121	217
2002	38.387	4610	236
2003	37.582	4317	230
2004	37.469	4179	171

Permis de conduire**Nombre de permis de conduire établis**

	Permis d'élèves conducteurs	Permis de conduire	Permis cyclomoteurs
2000	4234	8523	530
2001	4434	6688	400
2002	4896	6732	428
2003	4014	14.096*	268
2004	4651	13.876*	413

* y compris échanges permis de conduire format carte de crédit

Mesures administratives

Mesures prononcées par année	1999	2000	2001	2002	2003	2004
a) Retraits de permis	1619	2008	1907	1726	1964	1952
b) Avertissements	1708	1831	1852	1572	2090	2124

Répartition des retraits de permis de conduire selon la durée

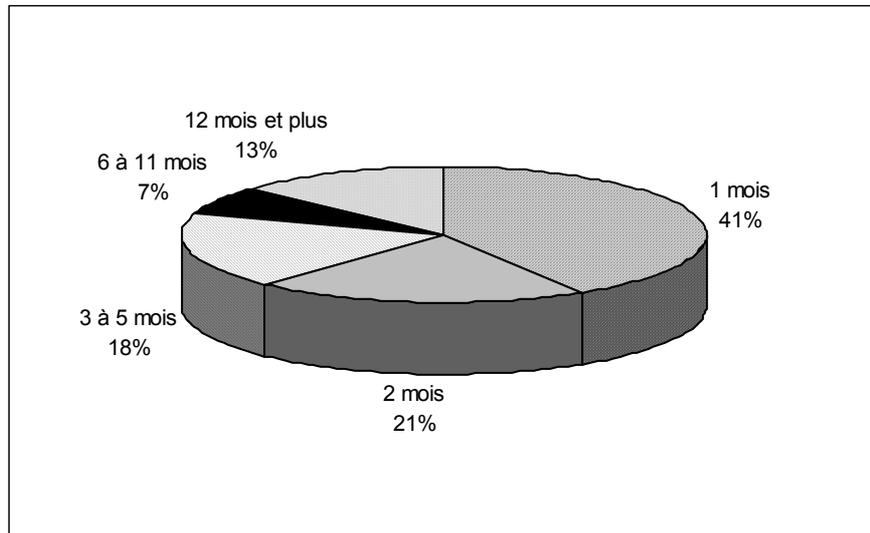
Ces chiffres incluent 22 (49) permis d'élèves conducteurs retirés pour conduite non accompagnée, et 28 (35) permis d'élèves conducteurs retirés pour fautes de circulation diverses. Ils comprennent également 4 (8) permis de conduire cyclomoteurs retirés pour modification du véhicule, 4 (1) pour ivresse au guidon, 1 (1) pour autres motifs, ainsi que 2 (4) interdictions de conduire un cycle pour ivresse au guidon. En outre, le tableau inclut 107 (92) interdictions de conduire en Suisse à l'égard d'étrangers.

Parallèlement, 80 (62) conducteurs récidivistes ont été astreints à suivre un cours d'éducation routière (art. 40 OAC).

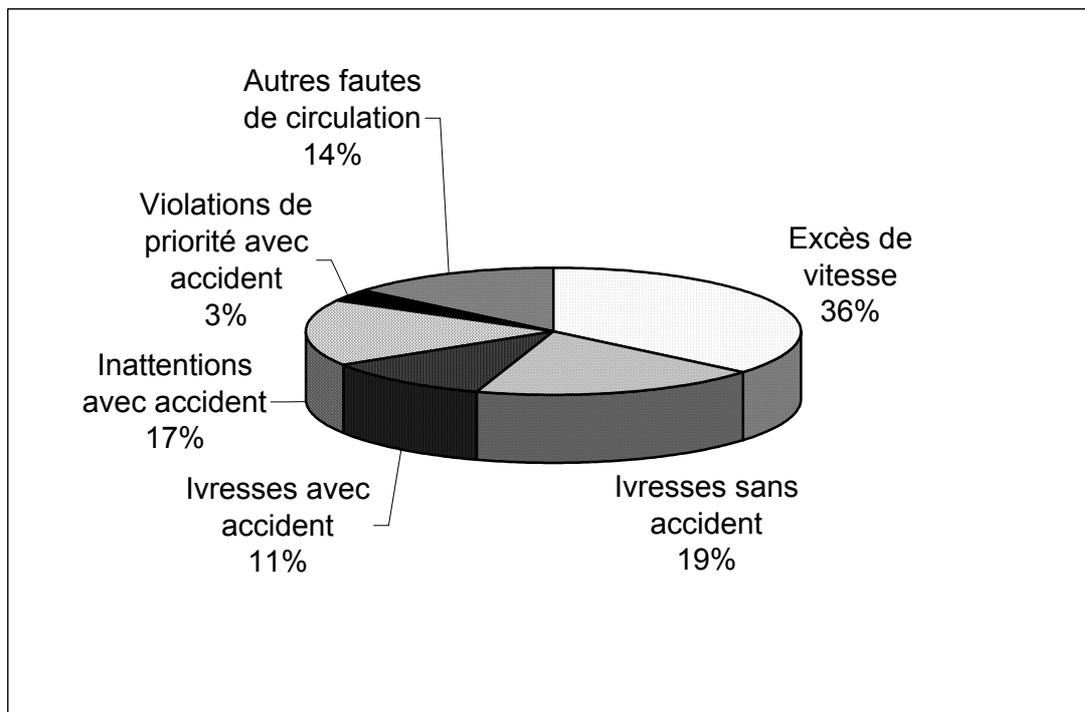
Enfin, 531 (1039) décisions ont été notifiées pour procédures d'échanges, procédures spéciales et motifs médicaux. Il est à noter également que 3765 (5402) conducteurs âgés de plus de 70 ans ont été convoqués à l'examen médical légal bisannuel, alors que 1299 (690) conducteurs profession-

nels ont été convoqués à l'examen médical légal qui se déroule tous les 5 ans (tous les 3 ans dès l'âge de 50 ans), soit un total de 5064 (6092).

Durée des retraits de permis en 2004



Répartition de l'ensemble des retraits de permis par genre d'infractions



Relevé des opérations effectuées par la section technique

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'examen théoriques et pratiques effectués par les inspecteurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds:

Examens de conduite

		Théorie (sauf cyclomoteurs)	Théorie cyclomoteurs	Pratique sur motocycles	Pratique sur autres véhicules
2000	Présentés	3980	483	1145	3669
	Échecs	1741	158	431	1683
2001	Présentés	4031	348	1084	3739
	Échecs	1538	108	460	1691
2002	Présentés	4024	444	1078	3609
	Échecs	1576	161	463	1602
2003	Présentés	4780	385	954	3739
	Échecs	2125	121	396	1777
2004	Présentés	4693		816	3700
	Échecs	1676		335	1811

Contrôles des véhicules

	2000	2001	2002	2003	2004
Voitures de tourisme	18.010	20.614	24.166	29.157	23.188
Voitures de livraison, minibus	767	653	714	1493	993
Motocycles	2127	1808	1497	2094	1820
Camions, autocars	449	486	485	532	979
Remorques	901	670	712	848	1056
Tracteurs agricoles	138	138	127	142	140
Machines de travail	59	85	51	54	68
Remorques de travail	18	15	9	12	22
Total	22.469	24.469	27.761	34.332	28.266*

*Sur les 28.266 véhicules contrôlés, 3340 ont dû faire l'objet d'adaptations et de réparations supplémentaires pour satisfaire aux exigences requises, et 746 étaient inaptes à la circulation.

Contrôles subséquents effectués par le TCS 1731 (2966) voitures de tourisme

Véhicules neufs immatriculés dans le canton 6700 (6906) voitures de tourisme

Répartition du volume des expertises

En plus des opérations courantes décrites ci-dessus, les inspecteurs ont été engagés dans diverses tâches, notamment celles liées au contrôle d'activité des moniteurs de conduite, des garages et entreprises autorisées, ainsi qu'aux cours de perfectionnement ou de formation.

Ils ont également collaboré avec les tribunaux, les juges d'instruction et la police à l'établissement de rapports de contrôles techniques de véhicules ou de contrôles dans la circulation.

De plus, 28 (82) jours ont été consacrés à la formation des nouveaux inspecteurs.

Relevé des opérations de la section technique navigation**Effectif des bateaux dans le canton**

	2000	2001	2002	2003	2004
Bateaux non motorisés (à rames, pédalos)	248	251	248	243	233
Bateaux motorisés	2334	2368	2400	2436	2384
Bateaux à voile	2008	2006	2015	2010	2001
Bateaux à marchandises, engins flottants, dragues, péniches, etc.	44	43	41	16	31
Total	4634	4668	4704	4705	4649

Taxes et émoluments

Le rendement des taxes des véhicules se monte à	Fr. 39.091.983.07	(Fr. 37.131.136.64)
Emoluments	Fr. 8.855.473.12	(Fr. 9.159.992.10)
Le rendement des taxes de navigation se monte à	Fr. 1.456.694.65	(Fr. 1.287.901.05)
Emoluments	Fr. 170.256.00	(Fr. 181.740.65)

Véhicules en circulation durant les cinq dernières années (30 septembre)

Genres de véhicules	2000	2001	2002	2003	2004
Automobiles	92.274	93.960	94.830	95.494	96.373
Camions	1255	1267	1336	1361	1440
Remorques	6945	7166	7342	7585	7779
Motos avec side-car	31	30	31	29	35
Motos sans side-car	6720	7309	7739	8397	8852
Motocycles légers	1552	1792	2094	2029	1814
Machines de travail	716	742	760	775	781
Tracteurs agricoles	3176	3179	3171	3171	3184
Cyclomoteurs	3404	2953	2538	2309	2210
Totaux	116.073	118.398	119.841	121.150	122.468

10.4. Perspectives d'avenir

A l'avenir, le SCAN entend poursuivre ses activités en tenant compte du système de management introduit par le projet GESPA et de la certification ISO basée sur la satisfaction du client.

Dans le cadre du Guichet Sécurisé Unique, son but est de pouvoir offrir la possibilité aux usagers de remplir tous les formulaires, de prendre les rendez-vous d'examens et d'expertises, ainsi que d'ouvrir le site à toutes les compagnies d'assurances.

De plus, le service veut rester leader dans le domaine des contrôles techniques. Ainsi, le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois. Il doit se tenir à jour en ce qui concerne les camions et les véhicules pour le transport professionnel de personnes, l'intervalle des contrôles ayant été ramené à un an.

Sur le plan légal, le SCAN continuera à mettre en place les structures et processus, suite aux modifications législatives fédérales intervenues. Ces dernières touchent l'introduction du permis à l'essai en deux phases, le nouveau système de mesures administratives, les cours de formation et de perfectionnement et la tenue à jour du fichier fédéral (FABER).

De plus, le projet de fichier unique de la Confédération pour les véhicules à moteur (Mofis) va nécessiter un ajustement des processus et du système informatique. Il est envisagé d'introduire une attestation d'assurance électronique.

En outre, le service va poursuivre la mise en œuvre des adaptations découlant des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne, notamment dans la délivrance des permis de conduire format carte de crédit (PCC) et le contrôle des véhicules (intégration de la directive 96/96 UE concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur). Ce dernier entraînera l'introduction d'un système d'assurance-qualité (asa-QSS) et l'adaptation des pistes (CV2000).

Enfin, l'augmentation du trafic, la modification de la cadence des expertises, l'extension des poids et dimensions des véhicules et le manque de places de stationnement pour les clients - qui est la critique la plus souvent formulée à l'encontre du SCAN -, font que les locaux, sis à Neuchâtel, sont devenus inadéquats, plus particulièrement la halle technique. Une étude de faisabilité de délocalisation doit être menée.

10.5. Conclusion

Colloquée dans le milieu de la statistique européenne relative aux accidents graves, la Suisse se doit de prendre les mesures nécessaires afin d'endiguer ce phénomène, plusieurs interventions parlementaires allant également en ce sens. La législation routière fédérale se modifie donc sans cesse. Ainsi, depuis 1958, date de son adoption, la LCR a été modifiée 9 fois en 32 ans. Depuis 1991, elle a connu 15 révisions.

Dans ce contexte, la communication avec les usagers est de plus en plus difficile. L'assimilation des modifications est problématique. Le SCAN doit donc s'adapter rapidement aux changements de la société et orienter sa structure vers les besoins de ses usagers, de manière en leur apporter entière satisfaction.

Il s'agit-là d'un défi important, qui a déjà été partiellement rempli et qu'il faudra reconduire en 2005.

11. ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS MILITAIRES DE COLOMBIER ET SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

11.1. Introduction

Contexte global

Sécurité civile et militaire (SSCM)

L'entrée en vigueur au niveau de la Confédération de la nouvelle législation sur l'Armée et la Protection de la population et la protection civile a eu des effets sur l'ensemble du service.

Dans le secteur "Affaires militaires", il a été nécessaire de modifier complètement les processus de travail vu la disparition des troupes cantonales, laquelle entraîne une perte de compétences dans la gestion de celles-ci. En contrepartie, le service est désormais responsable de prendre les décisions de dispenses et de reports de cours de répétition pour l'ensemble des militaires domiciliés sur le territoire cantonal en vertu d'un principe de coresponsabilité que les cantons ont négocié avec le DDPS, dans le but de maintenir un ancrage fort de l'armée dans la population.

En ce qui concerne la "Protection de la population et la protection civile", la nouvelle législation fédérale reporte sur les cantons la responsabilité organisationnelle complète dans ce domaine, la Confédération interrompant son appui financier, sauf exceptions pour des domaines spécifiques. Cette législation impose dès lors aux cantons de concevoir une nouvelle orientation de la Protection de la population et de la protection civile et d'en fixer l'enveloppe financière. Dans ce but, un projet de loi cantonale a été proposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil qui l'a accepté en septembre.

Une modification de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, qui prévoit la notion de l'intérêt "créancier" et de l'intérêt "débitteur", a également été introduite. Ces dispositions ont nécessité une importante adaptation du programme informatique destiné à la calculation du montant de la taxe. Elles impliquent également un réexamen des processus de travail des collaborateurs-trices.

En ce qui concerne la défense incendie, il faut relever la poursuite des regroupements de corps de sapeurs-pompiers communaux. Ici, le service est appelé à assurer un soutien à l'endroit des communes par des conseils et à examiner, avant sanction par le gouvernement, les règlements de police du feu communaux qui doivent être adaptés. Ces nouvelles dispositions structurelles imposent également une révision des programmes d'instruction des cadres, instruction qui incombe au canton. Par ailleurs, suite aux décisions de la conférence gouvernementale pour la coordination des services du feu à l'échelon suisse, un programme complet de sélection des futurs instructeurs fédéraux a dû être élaboré en collaboration avec les cantons romands et du Tessin. Le premier cours de sélection s'est déroulé à Couvet en novembre.

Toujours dans ce secteur, l'analyse des coûts et leur répartition équitable sur l'ensemble de la population du canton doit se poursuivre afin de trouver une solution dès 2005.

Arsenal

A l'arsenal, l'année a aussi été marquée par le passage d'Armée 95 à Armée XXI.

A cette occasion, les écoles d'infanterie territoriales 2/202 ont été remplacées par les écoles de cadres infanterie 3/6. Ces nouvelles écoles maintiennent leur stationnement sur la place d'armes de Colombier.

La première école d'aspirants d'infanterie 3 (formation des sous-officiers) a débuté le lundi 8 mars, alors que la première école d'officiers infanterie 3/6 a débuté le lundi 7 juin.

L'école d'aspirants infanterie 3 instruit les futurs sous-officiers de l'Ouest de notre pays, alors que l'école d'officiers infanterie 3/6 regroupe l'ensemble des futurs officiers d'infanterie de notre armée.

L'emmagasinage du matériel et des munitions pour la troupe ainsi que le matériel destiné à l'instruction des écoles de cadres ont été adaptés aux nouvelles directives Armée XXI.

La mise en place de l'Armée XXI a été marquée, pour l'exploitation de Colombier, par une nouvelle réduction des activités en faveur de la troupe en cours de répétition.

11.2. Gestion

Éléments marquants

SSCM

Comme de coutume, le Conseil d'Etat a reçu les officiers généraux et supérieurs lors d'un déjeuner, permettant ainsi au gouvernement d'être renseigné directement sur les nouvelles dispositions de l'Armée XXI. Il en a profité pour prendre congé des commandants des corps de troupe neuchâtelois qui ont été dissous au 31 décembre 2003.

Durant l'exercice écoulé, vu la nouvelle structure de l'armée, les visites aux troupes et aux écoles se sont limitées à un suivi des rapports des grandes unités d'armée (brigades et formations d'application), ainsi qu'à la prise de drapeau du bat inf 19, composé essentiellement de militaires neuchâtelois issus de l'ancien régiment d'infanterie 8.

La cheffe du Département a suivi l'assemblée annuelle de la Société neuchâteloise de tir, ainsi que celle de la Société neuchâteloise des officiers.

Les enseignements tirés de l'Exposition nationale 2002 ont incité le bureau permanent ORCAN à réviser certains principes de mise sur pied et d'engagement. Un séminaire d'information s'est déroulé à Couvet en fin d'année. Il a réuni l'ensemble des cadres des services d'intervention cantonaux et communaux concernés par ces modifications.

Arsenal

Le nouveau concept de stationnement de l'armée suisse, présenté le 6 décembre 2004 par le chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmid et le chef de l'armée, le commandant de corps Christophe Keckeis, à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, entraîne d'importants changements quant à l'activité de l'arsenal de Colombier en faveur de la défense.

De ce fait, la convention entre la Confédération suisse et le canton de Neuchâtel concernant le service d'arsenal a été résiliée au 31 décembre 2006.

Le regroupement de la logistique sur un seul centre en Suisse romande risque d'entraîner une réduction importante des activités des établissements et installations militaires de Colombier et de l'effectif de son personnel par des suppressions de postes de travail. Toutefois, des négociations sont encore en cours pour étudier des variantes basées sur des contrats de prestations permettant de maintenir la souplesse de l'engagement du personnel à l'appui de la FOAP et d'exploiter toutes les synergies avec l'accomplissement de missions pour des entités cantonales.

Ressources humaines

SSCM

Les réorganisations de l'armée et de la protection de la population n'ont pas seulement de conséquences sur les processus, mais également dans le domaine des ressources humaines. L'analyse

conduite a permis de supprimer 2 postes de travail au service, ainsi que les activités des chefs de section militaire.

Arsenal

Avec la réduction des activités en faveur de la troupe, 3 postes de travail ont été supprimés au 31 décembre 2004. Ces 3 postes étaient occupés par des personnes engagées sous contrat de droit privé.

Un apprenti menuisier devant effectuer sa dernière année d'apprentissage suite à la fermeture de l'entreprise qui l'employait a par ailleurs été engagé au début du mois d'octobre.

Organisation du service

SSCM

La suppression de postes à la taxe d'exemption de l'obligation de servir, en prévision de la diminution dès l'année 2005 du nombre d'assujettis à cette obligation, a eu pour conséquence le rattachement administratif de l'entité "Taxe d'exemption" à l'entité "Affaires militaires". L'organigramme du service a été adapté en conséquence.

Arsenal

L'adaptation de la structure de l'exploitation a déjà été réalisée en 2003 eu égard à la transition entre l'Armée 95 et l'Armée XXI. Elle devra se poursuivre en 2005 et 2006 vu le nouveau concept de stationnement de l'armée suisse présenté en décembre 2004.

Locaux

Arsenal

A Colombier, le début de l'année a été marqué par la remise du bâtiment destiné au centre cantonal de formation de la police. L'inauguration a eu lieu le 18 février 2004.

La transformation de locaux d'arsenal a permis d'accueillir à Colombier le service cantonal des sports. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 22 juin 2004.

L'étude en cours afin d'assainir le château de Colombier et les peintures murales de Charles l'Eplattenier se poursuit.

Enfin, divers travaux de transformation et de réparation ont eu lieu, tant en caserne, qu'à l'arsenal, soit:

- transformation de la salle destinée à l'instruction assistée par ordinateur (IAO) et mise en place du nouveau matériel informatique;
- travaux de carrelage, peinture et ventilation dans le local "laverie" des cuisines de la troupe;
- adaptation du système de chauffage de la caserne n° 3 et pose de radiateurs supplémentaires dans 6 chambres suite à la mise à disposition de cette caserne pour le logement des policiers lors de l'Expo 02 (transformation des chambres);
- fermeture de la buanderie de l'exploitation et liquidation des machines à laver;
- transformation et agrandissement de la cafétéria et création d'un coin "non-fumeur";
- assainissement des façades de la ferme de Planeyse, habitation et grange;

- mise aux normes de sécurité des zones de pare-balles et de la place de tir à courte distance sur les terrains de la Confédération aux Pradières.

Législation fédérale et cantonale

La réorganisation de la protection civile a constitué l'élément fort de l'exercice écoulé. Après l'acceptation par le Conseil d'Etat du concept proposé, le projet de loi, élaboré dans la foulée, a fait l'objet d'une consultation auprès des partis politiques et des communes. Les prises de position n'ont pas soulevé de problèmes fondamentaux. Le projet de loi soumis au Grand Conseil a de ce fait été accepté par 88 voix contre 5 le 28 septembre 2004. La préparation de l'arrêté d'application est en cours, de même que les travaux de mise en place des organisations de protection civile régionales.

La collaboration avec les comités directeurs des centres de secours devrait aboutir à la création des 6 organisations de protection civile dans le courant du 1^{er} semestre 2005. Il s'agira ensuite pour le service de mettre en place les instruments de supervision et de collaboration nécessaires à la conduite de l'instruction et à la sélection des cadres.

Par ailleurs, le Département ou le service ont été consultés par les départements et offices de la Confédération lors de l'élaboration et de la modification des lois et ordonnances suivantes:

- création d'une ordonnance fédérale sur la coordination des transports en cas d'événement;
- ordonnance du Conseil fédéral sur le service sanitaire coordonné;
- ordonnance du Conseil fédéral et du DDPS sur le tir hors du service;
- ordonnance sur l'équipement personnel;
- loi d'application sur la protection de la population et la protection civile, du 28 septembre 2004;
- arrêté concernant les indemnités versées lors des cours pour sapeurs-pompiers et des inspections, du 29 mars 2004;
- règlement sur le service du ramonage, du 20 décembre 2004.

11.3. Activités déployées

SSCM

Arrondissement et affaires militaires

Les contrôles du commandant d'arrondissement totalisent 13.326 hommes et femmes astreint-e-s aux obligations de déclaration et inscrit-e-s dans les sections militaires. Une diminution par rapport à l'exercice précédent de 5714 personnes est enregistrée; elle est expliquée par la diminution des effectifs de l'armée et l'abaissement de l'âge de servir de 42 à 30 ans. La mobilité des Neuchâtelois reste importante et ce ne sont pas moins de 2054 mutations qui ont été enregistrées en cours d'année. Dans ce chiffre, il faut englober les départs pour et retours de l'étranger.

En application de l'ordonnance sur le recrutement (OREC), les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes gens en âge d'être recrutés. Les jeunes filles sont invitées, mais à ce jour l'intérêt n'est pas très marqué, tant pour les activités militaires que pour celles de la protection civile.

Les séances sont organisées au centre de Couvet. Pour la classe d'âge 1986, 722 conscrits ont suivi la séance obligatoire.

Cette nouvelle formule en vigueur depuis 3 ans donne de bons résultats. Pour preuve, 77% des jeunes se déclarent satisfaits par cette procédure, selon un sondage effectué au centre de recrutement de Lausanne.

Les inspections de libération du service ont été organisées les 3, 4, 9 et 10 novembre à Colombier et les 16 et 17 novembre à La Chaux-de-Fonds. 1141 sous-officiers et soldats des classes 1965 à 1968 ont été déséquipés. Ils constituaient le deuxième contingent de libérations anticipées prévues par la mise en place d'Armée XXI. La cheffe du Département a présidé la première cérémonie à Colombier. Les autres orateurs, à savoir MM. Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, Jean-Nathanael Karakash, tous trois députés et Michel Barben, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds se sont exprimés lors des autres cérémonies.

Depuis le 1^{er} janvier, les cantons sont compétents pour accorder les dispenses et reports des services d'instruction des formations, selon le principe de la domiciliation et non plus selon celui de l'incorporation.

Plus de 4000 militaires sont domiciliés sur le territoire cantonal. Le service a enregistré plus de 600 demandes de dispenses ou renvois de service durant l'exercice. Ce nombre important (15% des militaires domiciliés) ne constitue pas une surprise puisque les militaires doivent se réhabituer à accomplir un service chaque année, alors que dans l'Armée 95, les cours de répétition se déroulaient selon un rythme bisannuel. Il a été accédé aux requêtes des requérants dans une proportion de 30%. Nous nous situons de ce fait dans la moyenne des autres cantons, selon les statistiques établies par le DDPS.

Le traitement et l'analyse des demandes de renvoi reçues s'effectuent sur la base de l'ordonnance sur les obligations militaires (OOMi) et de directives de l'Etat-major de conduite de l'armée. L'objectif consiste à mettre à disposition des commandants d'unité les contingents suffisants pour remplir les missions d'engagement qui sont les leurs (garde d'ouvrages; d'ambassades et de consulats; etc.).

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 33 places de tir à 300 mètres et 15 à 50/25 mètres selon le tableau suivant:

	N. de soc. (300 M)	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc (50/25 M).	Prog. féd.	Tir en camp.
2003	49	5236	1228	18	538	628
2004	49	4208	1133	18	494	671

Selon les prévisions et conformément aux libérations anticipées qui ont débuté en 2003, l'on constate une première diminution importante des tireurs astreints, tant à 300 mètres qu'à 50/25 mètres.

Il est aussi enregistré une nouvelle diminution du nombre de cours de jeunes tireurs organisés par les sociétés affiliées à la société cantonale neuchâteloise de tir, diminution due aux difficultés de renouveler le personnel d'encadrement. Par contre, l'on peut constater une nette amélioration de l'instruction et partant une élévation des résultats enregistrés dans les concours organisés sur le plan romand et suisse.

L'étude de construction d'un stand de tir intercommunal au Val-de-Travers n'a pas progressé durant cet exercice. Par contre, la diminution du nombre de tireurs astreints au tir obligatoire, améliore la situation de nombreuses lignes de tir par rapport à l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Protection civile

Constructions

Les modifications de la législation fédérale dans le domaine de la construction des abris ont nécessité d'informer les architectes neuchâtelois sur les nouvelles normes en vigueur, normes issues de la législation fédérale. L'impact sur l'activité de la section des constructions n'est pas mesurable,

considérant que l'ensemble des dossiers de plans doit toujours faire l'objet d'une appréciation et d'une décision par l'instance cantonale.

Un seul projet d'abri public a été déposé en 2004, mais qui ne s'est finalement pas réalisé.

L'unité d'hôpital protégée planifiée dans le cadre de la construction du NHP est en cours de réalisation. Les coûts de construction sont pris en charge par la Confédération.

82 abris privés ont été construits et terminés en 2004, pour un total de 964 places protégées. De plus, 53 dossiers ont été sanctionnés, qui représenteront à terme 1407 places protégées supplémentaires. En contrepartie, dans le cadre de ces nouvelles normes, 229 dossiers ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abris et soumis au paiement d'une contribution de remplacement équivalente à une somme de 1.459.059 francs qui sera encaissée par les communes concernées.

Depuis le début de l'année 2004, les cantons sont chargés du contrôle de qualité des ouvrages de commandement et des abris publics. Ces contrôles constituent la base de calcul de la contribution au frais d'entretien que verse la Confédération. Le programme imposé a été réalisé et l'office fédéral de la protection de la population a calculé le montant de la contribution allouée au canton pour l'entretien de ces ouvrages.

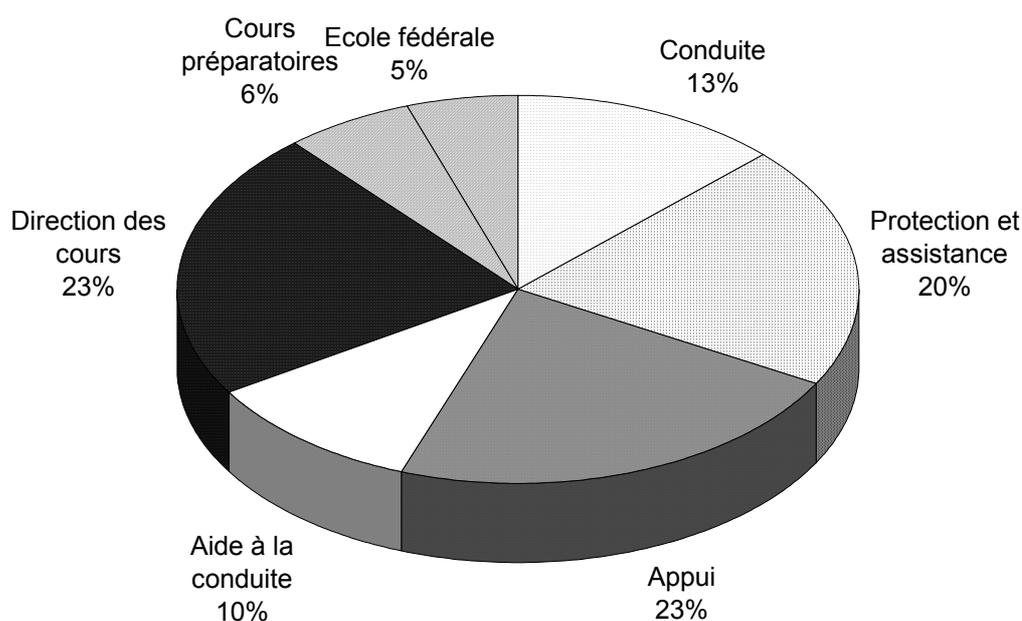
Par ailleurs, il a été nécessaire de procéder à une classification des constructions et abris publics construits avant l'entrée en vigueur des instructions techniques ITO et ITAS. Ces contrôles sont terminés et ils constitueront la base de la planification financière de la Confédération pour une prévisible modernisation.

Instruction

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale, l'instruction de la protection civile devait faire l'objet d'une refonte complète. Les travaux préparatoires ont débuté en 2003 et dès le deuxième trimestre de l'année 2004, l'instruction de base du personnel de la protection civile s'est déroulée au centre d'instruction cantonal selon le nouveau concept. Les résultats enregistrés sont bons et les assujettis, dans leur majorité issus du nouveau système de recrutement sont motivés et ont apprécié ce nouveau concept d'instruction. 194 personnes ont été instruites durant l'année, dont 177 personnes à Couvet et 17 personnes au centre d'instruction fédéral de Schwarzenburg. Une dizaine de personnes ont été défaillantes à l'entrée en service et 6 d'entre elles ont été dénoncées au ministère public.

Au total, ce sont 1696 jours d'instruction qui ont été effectués.

Le tableau ci-dessous fournit les détails de l'instruction dispensée:



Ecole fédérale d'instructeur

Durant l'année 2004, un collaborateur du SSCM et un collaborateur de la Ville de Neuchâtel ont poursuivi leur formation d'instructeur fédéral en suivant des cours à l'Ecole fédérale d'instructeur à Schwarzenburg. En outre, un autre collaborateur du SSCM a suivi les cours de base de méthodologie d'instruction. Ces 3 personnes sont maintenant en possession du certificat de capacité module 1 de la fédération suisse de l'enseignement aux adultes délivré par l'Office fédéral de la protection de la population.

Matériel

Durant l'année 2004, la Confédération a livré 140 assortiments de radios "Polycom" au canton, pour une valeur de 784.000 francs. Ces appareils sont destinés à équiper les nouvelles organisations de protection civile.

Cours de répétition communaux/Interventions au profit de la communauté

Ceux-ci se sont déroulés selon l'ancienne législation, mais sans subventions cantonale et fédérale. Les frais des cours de répétition organisés dans les communes ont dès lors été pris en charge par celles-ci durant cette phase intermédiaire.

Dans l'optique de la mise en place des nouvelles organisations, le service a autorisé l'engagement de détachements de protection civile au profit de la communauté ou de tiers, conformément à la législation fédérale, dans cette situation intermédiaire.

La police a fait appel à deux reprises à un détachement d'une formation d'intervention en cas d'urgence pour renforcer son dispositif lors de la recherche de deux personnes.

Alarme

Fin 2004, le dispositif cantonal pour alarmer la population comprenait 106 sirènes fixes et 79 sirènes mobiles. Les essais d'alarme ont été effectués le mercredi 4 février 2004. Ceux-ci ont démontré que les sirènes avaient fonctionné à 98%. Les sirènes présentant des défauts ont été remises en état.

En outre, pour la première fois, le service a été chargé de contrôler le fonctionnement de l'alarme "eau" du barrage du Châtelot. Les tests ont été concluants. Les informations aux riverains français ont été transmises par l'intermédiaire de la Préfecture du Doubs à Besançon.

Feu

Système d'alarme

Le système d'alarme cantonal par pager a fait l'objet d'un "lifting" complet entre 2003 et 2004. Cette adaptation s'est réalisée sans interruption du système, même si quelques coupures momentanées ont dû être enregistrées.

Actuellement, 14 organisations diverses sont raccordées à ce système qui permet d'alarmer par groupe ou individuellement 1989 personnes et par téléphone 1612 personnes.

Adduction d'eau d'extinction

Dans le cadre de l'adduction d'eau, notre service traite des dossiers concernant la pose de nouveaux hydrants, le remplacement d'anciens hydrants et l'amélioration du réseau d'eau d'extinction.

- 49 dossiers ont été traités dont 41 ont fait l'objet d'une promesse de subvention, représentant un montant total de 167.930 francs
- 21 dossiers ont fait l'objet d'un décompte final, représentant un montant total de 93.902 francs.

Constructions destinées aux sapeurs-pompiers

Genre	Promesse de subvention (fr.)	Décompte final (fr.)
Dombresson-Villiers, construction d'un hangar du feu	347.500.- (2002)	294.120.- (2004)
Savagnier, construction d'un hangar du feu	164.500.- (2003)	160.672.- (2004)

Corps locaux de sapeurs-pompiers

Les regroupements des corps de sapeurs-pompiers suivants sont entrés en vigueur en 2004:

- Service de défense incendie du Littoral centre (Neuchâtel, Auvonnier, Corcelles-Cormondrèche, Peseux)
- Syndicat intercommunal du corps des sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Nord (Cernier, Chézard-St-Martin, Fontainemelon, Fontaines, Les Hauts-Geneveys)
- Sapeurs-pompiers de Savagnier, Fenin-Vilars-Saules, Engollon
- Le corps de sapeurs-pompiers des Brenets a rejoint le Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises.

Véhicules

1 véhicule de transport de matériel (utilisation conjointe avec le service de la voirie) pour le regroupement de l'Entre deux lacs.

1 véhicule de transport matériel et 1 camion échelle 30 mètres pour le Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises.

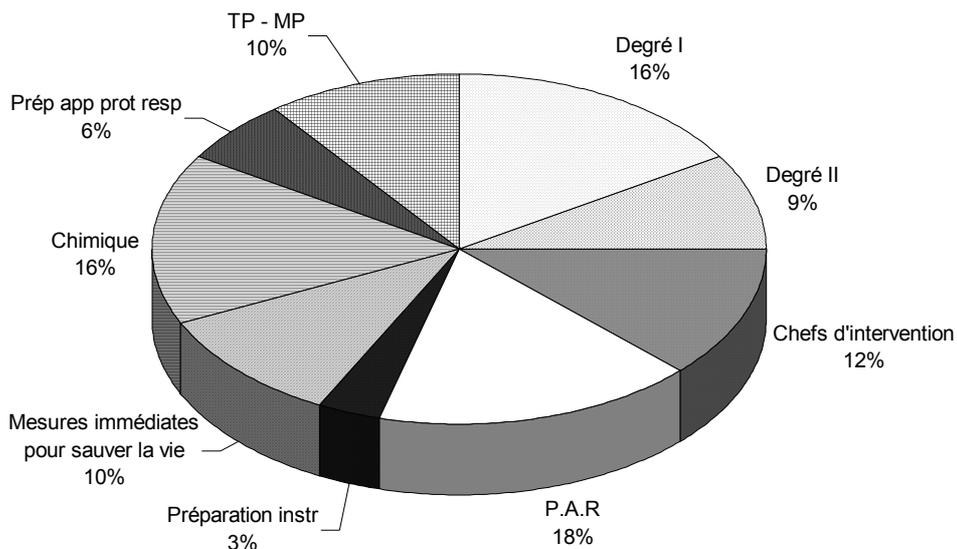
1 véhicule de transport de matériel (utilisation conjointe avec le service de la voirie) pour le corps de sapeurs-pompiers de Noiraigue.

Inspection du service de défense contre l'incendie

Parmi les 12 corps de sapeurs-pompiers qui ont été inspectés en 2004, seule l'inspection de la commune d'Enges était négative et sera répétée en 2005. La commune de Brot-Dessous n'ayant pas de corps de sapeurs-pompiers, ni de structure, l'inspection n'a pas pu être réalisée. Une entrevue avec l'Autorité communale est planifiée pour examiner la situation, car elle ne remplit plus ses tâches en matière de lutte contre le feu.

Cours cantonaux

Les cours se sont déroulés au centre d'instruction de Couvet, la répartition par discipline est la suivante:



306 personnes ont suivi une instruction dans l'une des disciplines mentionnées ci-dessus.

Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus des collaborateurs du service, ce dernier a pu compter sur la participation de:

- 9 chefs de discipline
- 48 instructeurs
- 42 aides (chefs de matériel, machinistes, préposés au matériel ou personnel auxiliaire)

Toutes ces personnes proviennent du corps des instructeurs cantonaux.

Journée des commandants

89 personnes ont participé à la traditionnelle journée d'instruction et d'information des commandants, le 13 mars 2004 à Couvet. Les thèmes abordés concernaient les principes d'intervention sur les véhicules à carburant alternatif et sur l'élaboration d'exercices en vue des futures inspections.

Subventions

Le fonds cantonal des sapeurs-pompiers a versé les montants suivants en 2004:

Genre	Subvention Fr.
Subsides aux communes	1.265.680,05
Subsides aux privés (y compris extincteurs)	116.330,80
Cours cantonaux et fédéraux	430.607,15
Inspection	4.991,25
Mandats, expertises, études	14.655,45
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	45.500.—
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	11.218.—
Exploitation de la piste feu et matériel d'instruction	98.280,30
Total	1.987.263.—

Centre d'instruction**Occupation du centre**

Le tableau ci-dessous montre l'occupation globale du centre d'instruction en nombre de jours, demi-jours ou soirées. L'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile et les journées d'information aux conscrits est constituée, dans la majorité des cas, de journées entières, alors que l'utilisation par des tiers représente plutôt des demi-jours et des soirées.

Locataire	Nombre
Protection civile	121
Sapeurs-pompiers	61
Militaires (recrutement et information aux conscrits)	15
Utilisation par des tiers	152
Total	349

Utilisation de la maison du feu

La maison du feu a été sollicitée à 114 reprises au cours de l'année 2004, selon la répartition suivante:

Moments	Cours cantonaux sapeurs-pompiers	Corps de sapeurs-pompiers	Entreprises et divers	Total
Semaine toute la journée	32	6	16	54
Semaine le matin			3	3
Semaine l'après-midi			14	14
Semaine le soir		21	1	22
Samedi toute la journée	2	1		3
Samedi matin		14	3	17
Samedi l'après-midi			1	1
Totaux	34	42	38	114

Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le nombre d'assujettis en 2004 a été de 10.464 (y compris les assujettis exonérés), dont 8576 ont été taxés provisoirement ou définitivement.

La facturation s'est opérée, sur la base de l'impôt fédéral direct 2003.

La part revenant à notre canton, considérée comme commission de perception, est fixée à 20%.

Voici le résultat des deux dernières années:

Années	Comptes	Part du canton	Budget
2003	5.083.555,05	1.016.711.-	800.000.-
2004	4.899.407,35	979.881,45	950.000.-

Remises de la taxe d'exemption de servir

Le service a statué sur les demandes de remises suivantes:

176 (103 en 2003) concernant la taxe d'exemption (art. 37 de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, du 12 juin 1959). Celles-ci sont généralement consécutives aux difficultés financières des assujettis.

154 (7 en 2003) concernant l'application de l'article 4, lettre b de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, du 12 juin 1959.

Les montants des taxes remises ne sont pas importants. Ils totalisent la somme de 9.824 fr. 20.

Arsenal

Activités

Avec le remplacement de l'instruction des recrues par l'instruction des cadres de l'infanterie, le concept de remise du matériel à la troupe a été adapté. Le circuit d'équipement et de distribution du matériel permet une remise rationnelle et rapide.

En novembre, l'arsenal a procédé au déséquipement de 1400 militaires neuchâtelois des classes d'âges 1965 à 1968, libérés des obligations militaires au 31 décembre 2004. Cette activité a généré quelque 2050 heures de travail pour l'exploitation, y compris un soutien en personnel au canton du Jura. 70 officiers ont également été libérés pendant l'année.

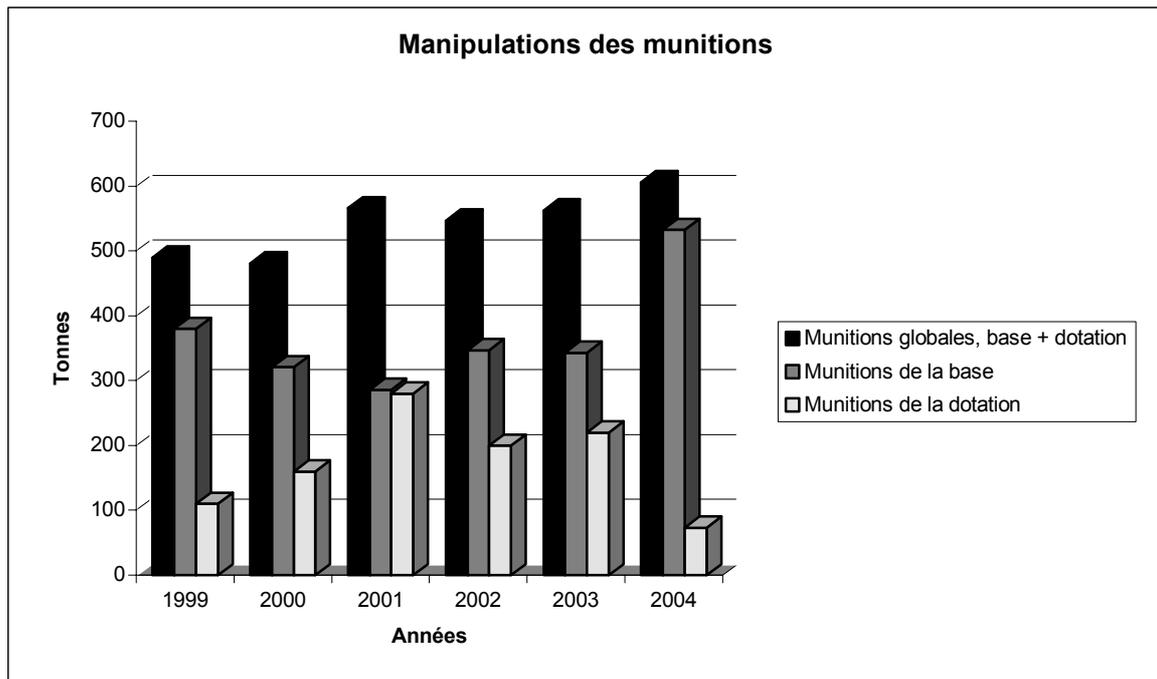
Les activités de gestion, de remise, de reprise et de remise en état du matériel du service cantonal des sports sont de 950 heures pour l'année 2004.

Dès novembre, les activités ci-dessus ont été transférées à la Fondation Goéland.

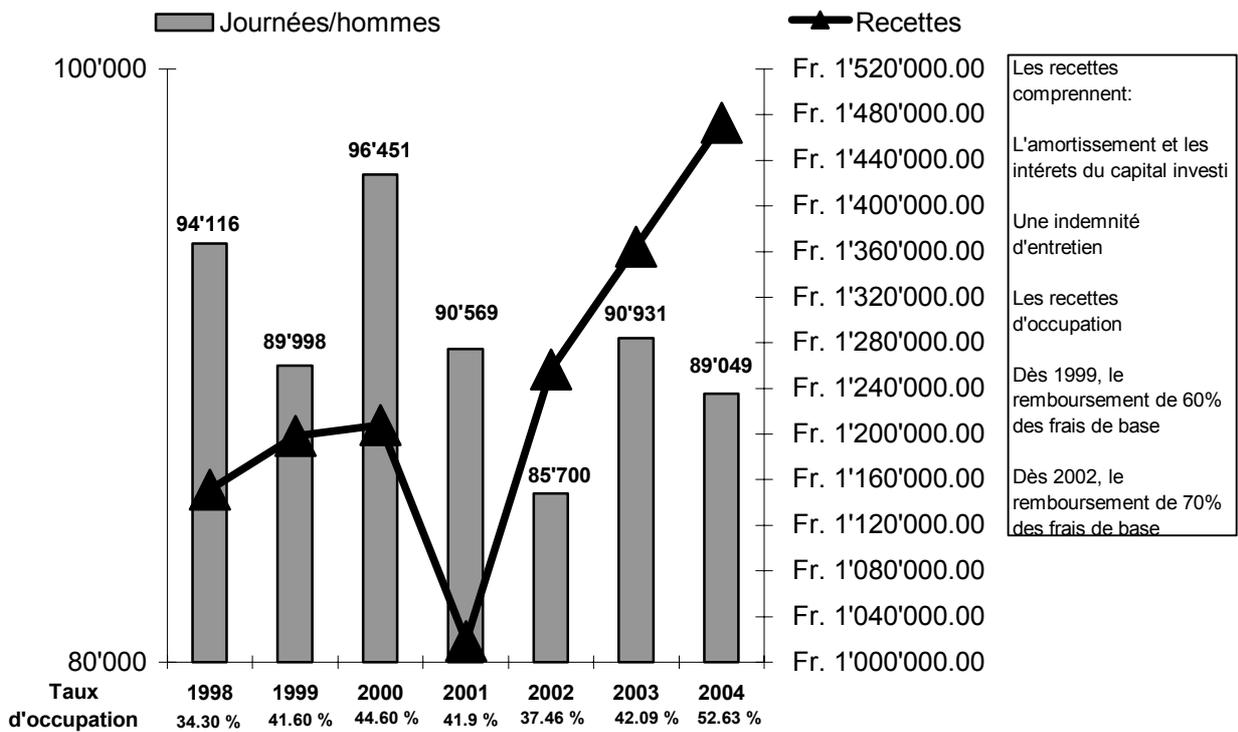
Les commandes d'effets de paquetage et de buffleterie ont permis à 3 selliers de livrer pour 44.709 fr. 50 d'articles confectionnés dans leurs ateliers.

Statistiques

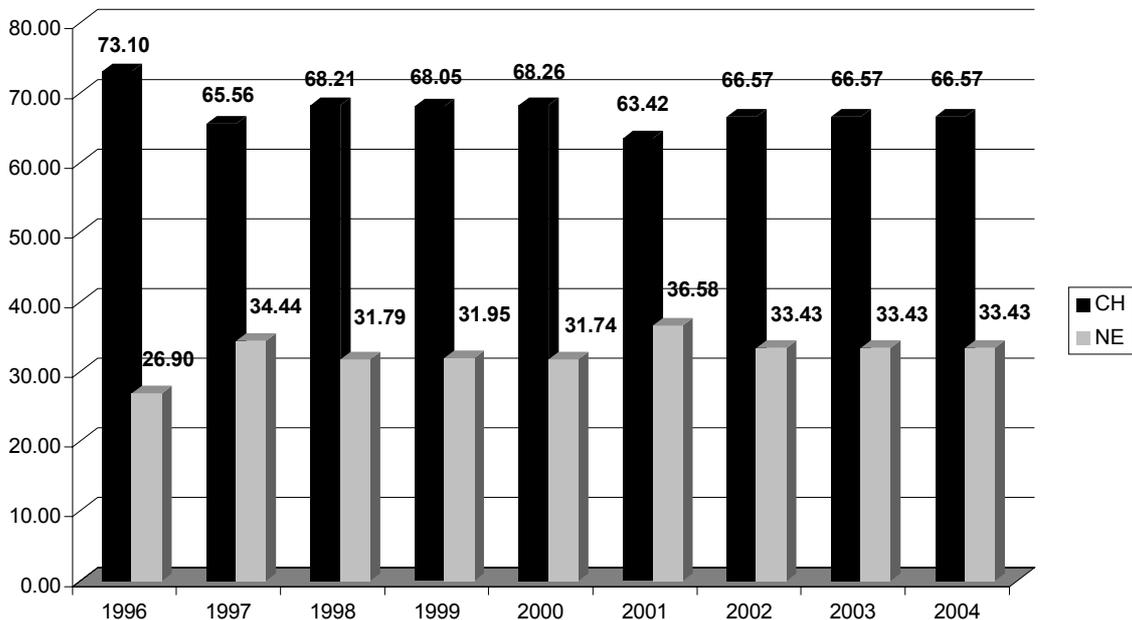
Domaine des munitions	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Manipulations globales munitions de la base + dotation (en tonnes)	490	481	566	547	543	606
Manipulations munitions de la base (en tonnes)	380	321	286	347	343	533
Manipulations munitions de la base (nombre de palettes)	1100	800	440	570	430	770
Manipulations munitions de la dotation (en tonnes)	110	160	280	200	200	73
Manipulations munitions de la dotation (nombre de palettes)	245	244	431	340	340	150



Occupation militaire des casernes de Colombier



Clés de répartition des heures entre le canton et la confédération de 1996 à 2004



11.4. Perspectives d'avenir

SSCM

La nouvelle conception de la protection de la population doit faire l'objet d'une nouvelle analyse, basée sur les risques dans tous les domaines. Ce travail a débuté et se poursuivra avec l'ensemble des partenaires cantonaux, fédéraux ainsi qu'avec notre proche voisin dans le cadre d'une collaboration transfrontalière.

Les résultats qui sortiront des travaux en cours devraient permettre une aide à la mise en place de synergies, en vue d'interventions d'envergure de part et d'autres de la frontière. Des exercices devront également être organisés en commun.

Arsenal

Le concept de stationnement de l'armée suisse entraînera dès 2006 une augmentation de l'effectif des militaires de carrière et du personnel civil du commandement de la Formation d'application d'infanterie 3/6 (FOAP inf 3/6) et des Ecoles de cadres inf 3/6.

Cette augmentation de l'effectif nécessitera la transformation des chambres de troupe du 2^e étage de la caserne n° 2 en bureaux.

Les frais de cette adaptation seront pris en charge entièrement par la Confédération. Seuls les travaux à l'enveloppe du bâtiment seront financés par le compte "Entretien des immeubles" des établissements et installations militaires.

Le projet de construction d'une nouvelle bergerie à Planeyse est pour l'instant suspendu. Avant d'engager une procédure de demande de crédit, il est nécessaire de s'assurer qu'il n'existe pas d'autre variante pour accueillir les moutons, en général de janvier à juin (hivernage et agnelage). En effet, suite à la mise en place d'Armée XXI, plusieurs modifications concernant l'occupation des différents locaux de stockage et d'instruction devraient encore intervenir (arsenal et place d'armes).

Le stock de matériel de la police cantonale sera transféré de Neuchâtel à l'arsenal de Colombier en 2005. L'entretien des véhicules sera également assuré en partie par le garage de l'arsenal.

Objectifs – orientation

Avec la mise en place de la logistique selon le concept Armée XXI, il y aura lieu de redéfinir le cadre de la collaboration entre la république et canton de Neuchâtel et la Confédération.

Les domaines concernés touchent l'arsenal pour les tâches de soutien à l'instruction de la troupe, la gestion du matériel pour les écoles de cadres et la maintenance des véhicules, ainsi que la place d'armes de Colombier pour les tâches liées à la maintenance de l'infrastructure (casernes – places d'exercice et de tir, bâtiments d'arsenal et d'instruction).

11.5. Conclusion

SSCM

L'activité déployée durant l'année 2004, notamment toute celle ayant trait avec la protection de la population et la protection civile, doit déboucher durant l'année 2005 sur la mise en place d'organisations de protection civile adaptées aux besoins de notre canton, tout en restant suffisamment dotées pour venir en aide à nos voisins selon le principe de la solidarité.

L'instruction qui a pris un nouvel essor doit encore être consolidée, notamment en ce qui concerne la sélection et la formation des cadres.

Diverses adaptations de la législation devront aussi intervenir en 2005, en particulier dans le secteur de la défense incendie.

Arsenal

Les synergies développées ces dernières années en faveur des divers services de l'Etat permettront de maintenir à l'avenir une activité aux établissements et installations militaires de Colombier.

Toutefois, avec la réduction des activités en faveur de la Confédération, il faudra s'attendre d'ici fin 2006 à une réduction importante des postes de travail.

Neuchâtel, 9 février 2005

La conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la justice,
de la santé et de la sécurité

Monika Dusong

TABLE DES MATIÈRES

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	1
1. SECRETARIAT GÉNÉRAL	8
1.1. Conférences intercantionales	8
1.2. Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites	11
2. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ	12
2.1. Introduction	12
2.2. Gestion	12
2.3. Activités déployées	12
2.4. Perspectives d'avenir.....	15
2.5. Conclusion	15
3. SERVICE DE LA JUSTICE	17
3.1. Introduction	17
3.2. Gestion	17
3.3. Activités déployées	18
3.4. Perspectives d'avenir.....	23
3.5. Conclusion	23
4. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE	24
4.1. Introduction	24
4.2. Gestion	24
4.3. Activités déployées	25
4.4. Perspectives d'avenir.....	29
4.5. Conclusion	29
5. SERVICE DU REGISTRE FONCIER	30
5.1. Introduction	30
5.2. Gestion	30
5.3. Activités déployées	31
5.4. Perspectives d'avenir.....	35
5.5. Conclusion	35
6. SERVICE PÉNITENTIAIRE	37
6.1. Introduction	37
6.2. Gestion	38
6.3. Activités déployées	40
6.4. Perspectives d'avenir.....	50
6.5. Conclusion	50
7. SERVICE DE PROBATION	51
7.1. introduction	51
7.2. Gestion	51
7.3. Activités déployées	53
7.4. Perspectives d'avenir.....	55
7.5. Conclusion	56
8. SANTÉ PUBLIQUE	57
8.1. Introduction	57
8.2. Gestion	59
8.3. Activités déployées	60
8.4. Perspectives d'avenir.....	77
8.5. Conclusion	77
9. POLICE CANTONALE	79
9.1. Introduction	79
9.2. Gestion	80
9.3. Activités déployées	84
9.4. Perspectives d'avenir.....	102
9.5. Conclusion	103

10.	SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION	105
10.1.	Introduction.....	105
10.2.	Gestion	105
10.3.	Activités déployées.....	105
10.4.	Perspectives d'avenir	111
10.5.	Conclusion.....	111
11.	ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS MILITAIRES DE COLOMBIER ET SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE	112
11.1.	Introduction.....	112
11.2.	Gestion	113
11.3.	Activités déployées.....	115
11.4.	Perspectives d'avenir	125
11.5.	Conclusion.....	125